

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 971-200041507-20221114-2022_CC6SPIC_72-DE



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Rapport final

vendredi 9 juillet 2021

H3C-CARAÏBES - SAS au capital de 10 000 € – RCS Fort-de-France 524 591 856

Tél : 05 96 73 84 20 - www.h3c-caraibes.fr

Immeuble TSAHAL - 51 Rue Becquerel (18) - 1er étage, lot n°18 - 97122 BAIE-MAHAULT
Espace Dillon 3000 - 17 Rue Georges Eucharis - ZFU de Dillon - 97200 FORT-DE-FRANCE

Table des matières

1. Introduction	3
2. Le changement climatique : un phénomène global demandant des réponses locales	4
2.1. Le contexte global du changement climatique.....	4
2.2. Les effets attendus du changement climatique à l'échelle de la Guadeloupe	7
3. La prise en charge politique de la question climatique	9
3.1. Les engagements de réduction des émissions de GES	9
3.2. La responsabilité des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique	11
4. Synthèse du diagnostic climat – air – énergie de la CARL	12
4.1. Les résultats du Bilan Carbone Territoire de la CARL.....	12
4.1.1. <i>Les hypothèses posées</i>	12
4.1.2. <i>Les principaux résultats</i>	12
4.2. Les résultats du Bilan Carbone Patrimoine & Compétences de la CARL	13
4.2.1. <i>Les données collectées</i>	14
4.2.2. <i>Les principaux résultats</i>	14
4.3. La synthèse des résultats des études sur la qualité de l'air, les énergies renouvelables, les réseaux et la séquestration carbone	15
4.4. Le profil de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique	17
5. Les orientations stratégiques du PCAET de la CARL	19
5.1. Volet Territoire.....	19
5.2. Volet Patrimoine & Compétences	19
6. L'élaboration du plan d'action : la concertation et la co-construction	21
6.1. Méthode et organisation de la concertation	21
6.2. Les ateliers thématiques techniques	21
6.3. Les ateliers citoyens.....	23
6.4. Les réunions publiques	24
7. Le plan d'action de la CARL	24
7.1. Résultats attendus par le plan d'actions	26
7.2. Détails du plan d'actions de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant	29

Table des figures

Figure 1 : Cheminement de construction des orientations et du plan d'actions du PCAET	3
Figure 2 : Evolution de la concentration dans l'atmosphère des trois principaux GES depuis 1850 (source : GIEC, Rapport 5 de 2014)	4
Figure 3 : Moyenne mondiale des anomalies de la température en surface, combinant les terres émergées et les océans (Source : GIEC, rapport 5 de 2014)	4
Figure 4 : Conséquences d'un réchauffement climatique de 1.5°C, source rapport spécial du GIEC du 8 octobre 2018, infographie Le Monde.fr (https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/10/08/ce-qu-il-faut-retenir-du-rapport-du-giec-sur-la-hausse-globale-des-temperatures_5366333_1652612.html)	6
Figure 5 : Rappel des différents niveaux d'engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique (Source : H3C-CARAÏBES)	9
Figure 6 : Résultats du Bilan Carbone « territoire interconnecté » par secteur du territoire de la CARL.....	13
Figure 7 : Synthèse des données récupérées à l'issue de la phase de collecte (Source : H3C-CARAÏBES)	14
Figure 8 : Bilan Carbone Patrimoine & Compétences de la Communauté d'Agglomération de la riviera du Levant, en % (Source : CARL, calculs H3C-CARAÏBES)	15
Figure 9 : Profil de vulnérabilité de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (Source : OREC) .	17
Figure 10 : Synthèses des conséquences du changement climatique sur le territoire de la CARL (source : H3C-CARAÏBES)	18
Figure 11 : Les 7 ateliers thématiques techniques de concertation du PCAET de la CARL et leurs sujets de tables rondes	22
Figure 12 : Les ateliers techniques du PCAET de la CARL	22
Figure 13 : Le modèle de fiche action à remplir lors des ateliers	23
Figure 14 : Les ateliers citoyens de la CARL (source : CARL)	23
Figure 15 : Tableau récapitulatif du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial de la CARL.....	25
Figure 16 : Emissions de l'année de référence (Bilan Carbone 2016), du scénario « laisser-faire » à l'horizon 2030 (basé sur les tendanciels des consommations, démographique, etc.) et du scénario de mise en œuvre du plan d'actions à l'horizon 2030 (source : H3C-CARAÏBES)	26
Figure 17 : Emissions de GES de la CARL en cas de mix énergétique à 50% d'EnR avec et sans mise en œuvre du plan d'actions (Source : H3C-CARAÏBES)	27
Figure 18 : Emissions de GES de la CARL en cas de mix énergétique à 100% d'EnR avec et sans mise en œuvre du plan d'actions (Source : H3C-CARAÏBES)	27
Figure 19 : Répartition des gains carbone des actions du PCAET de la CARL (source : H3C-CARAÏBES)	28

1. Introduction

Succédant par transformation à la communauté de communes du Sud Est Grande-Terre, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL), qui regroupe les villes de La Désirade, du Gosier, de Sainte-Anne et de Saint-François en Guadeloupe, est la plus jeune des six intercommunalités de la Guadeloupe. Elle a été créée au 1^{er} janvier 2015. S'étendant sur un territoire d'environ 203,43 km², la CARL compte une population de 68 185 habitants. La Communauté d'Agglomération regroupe un certain nombre de compétences qui font d'elle une Collectivité au cœur des préoccupations de ses citoyens, à savoir :

- ▶ L'aménagement de l'espace communautaire ;
- ▶ Les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ;
- ▶ L'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- ▶ La politique de la ville dans la communauté ;
- ▶ La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (compétence transférée par les communes depuis le 17 février 2016) ;
- ▶ La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie d'intérêt communautaire ;
- ▶ L'action sociale d'intérêt communautaire ;
- ▶ L'eau et l'assainissement.

À cet égard, l'intégration des enjeux climatiques et la maîtrise de la demande en énergie constituent des thématiques incontournables que la CARL à décider de prendre en considération dans le cadre de ses orientations et compétences.

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (CARL) s'est donc lancée dans la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial tel qu'exigé dans le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Dans ce cadre, une première phase de diagnostic territorial a été réalisée. Ce diagnostic comprend : deux Bilans Carbone (un sur le volet Territoire et le second sur le volet Patrimoine et Compétences), une étude de potentiel en énergie renouvelable, un diagnostic des réseaux de distribution et de transport de l'énergie, une évaluation de la qualité de l'air et une étude de vulnérabilité au changement climatique. Du diagnostic sont ressortis de grands enjeux qui ont été traduit en orientations stratégiques durant la phase 2. Suite à ce travail, la phase de concertation et de co-construction du plan d'action (phase 3) a débuté aboutissant sur le plan d'action présenté ci-après.

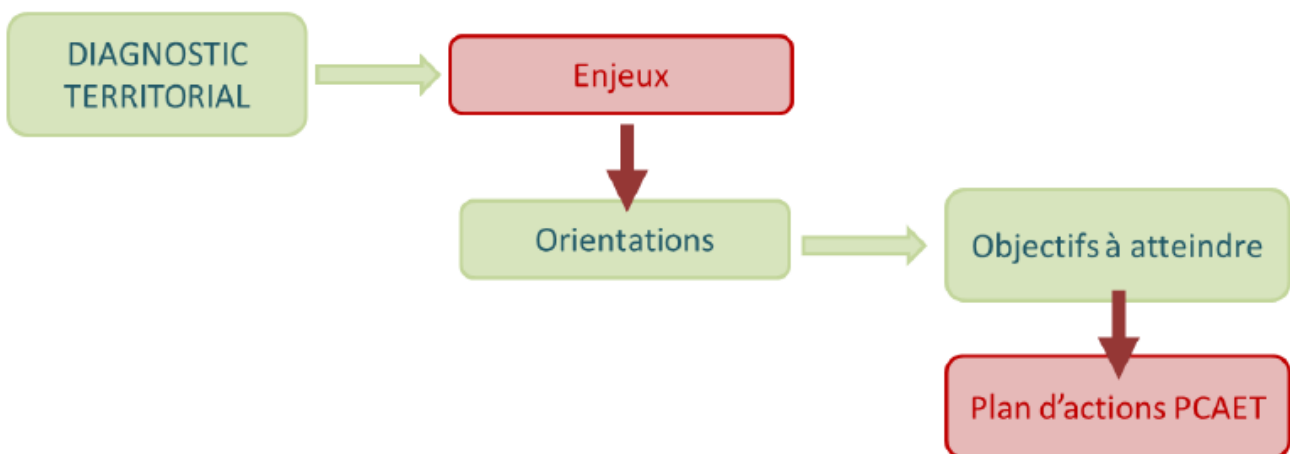


Figure 1 : Cheminement de construction des orientations et du plan d'actions du PCAET

2. Le changement climatique : un phénomène global demandant des réponses locales

2.1. Le contexte global du changement climatique

Depuis des centaines de milliers d'années, la planète connaît un climat relativement stable. Ceci est directement dû au phénomène naturel d'effet de serre lié à la présence de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère. Or, depuis le XX^e siècle, on observe une augmentation significative de la quantité de ces GES dans l'atmosphère.

En effet, les émissions mondiales de GES générées par les activités humaines (le CO₂, le CH₄, le N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆) répertoriés dans le protocole de Kyoto ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004. La concentration en CO₂ par exemple (en vert dans le graphe ci-dessous) est passée d'une valeur relativement stable de 280 parties par million (ppm) jusqu'à 1850 à près de 390 ppm en 2009. Les émissions de tous les GES d'origine anthropique suivent la même évolution.

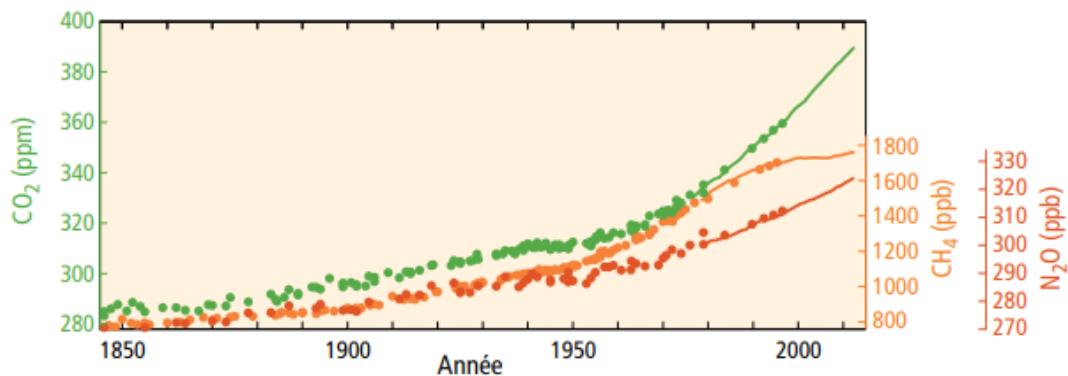


Figure 2 : Evolution de la concentration dans l'atmosphère des trois principaux GES depuis 1850 (source : GIEC, Rapport 5 de 2014)

L'augmentation de la concentration de ces GES, et notamment du CO₂, est directement mise en corrélation avec l'évolution des températures mondiales qui augmentent progressivement depuis le XX^e siècle. Bien que le débat soit encore vif, il existe à ce jour un consensus des experts des questions climatiques, et notamment des scientifiques du GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), qui s'accordent à attribuer cette forte augmentation à l'activité humaine, qui s'est fortement développée depuis le début de l'ère industrielle.

Le changement climatique apparaît aujourd'hui comme une réalité. Il est donc légitime de s'interroger sur les conséquences qu'a déjà et qu'aura la hausse de la concentration en GES dans l'atmosphère sur la température et sur l'état global de la planète.

À ce jour, de nombreux scénarios d'évolution des émissions de GES et des conséquences sur la température moyenne globale sont étudiés. Ils prévoient une élévation de la température à l'échelle mondiale qui serait comprise, entre 1,8 et 4°C, en valeur moyenne, d'ici 2100 par rapport à la fin du XX^e siècle.

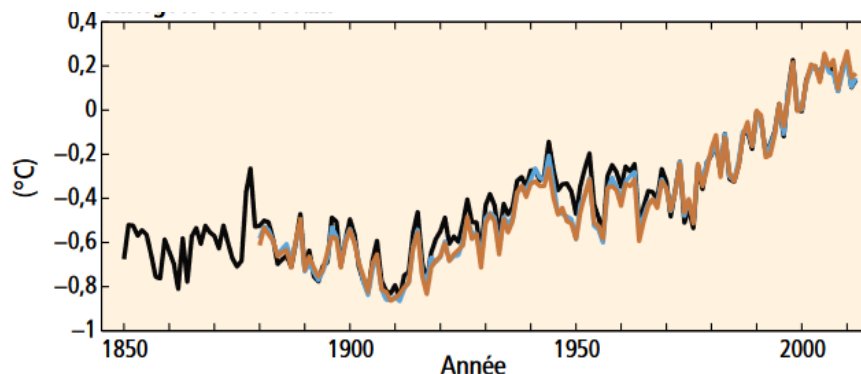


Figure 3 : Moyenne mondiale des anomalies de température en surface, combinant les terres émergées et les océans (Source : GIEC, rapport 5 de 2014)

Ces modifications des conditions climatiques pourraient avoir des impacts directs sur la fréquence et l'intensité des événements climatiques naturels qui surviennent déjà : des sécheresses plus intenses, des inondations plus nombreuses, une variabilité plus importante des saisons, une élévation du niveau des océans, l'extinction de certaines espèces animales et végétales sont quelques-unes des conséquences prévisibles.

Face à ce constat, limiter ces modifications climatiques apparaît comme un enjeu majeur du XXI^e siècle. Les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine étant majoritairement liées à la combustion de ressources fossiles, la réduction de la consommation de ces ressources entraînerait donc mécaniquement une baisse des émissions. Cela permettrait également de réduire la vulnérabilité à l'augmentation inéluctable du coût de l'énergie.



Le Groupe d'expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)¹

Le GIEC est le principal organe international chargé d'évaluer le changement climatique. Il a été créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour fournir au monde une vision scientifique claire de l'état actuel des connaissances en matière de changements climatiques et de leur incidence potentielle sur l'environnement et la sphère socio-économique. La même année, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait cette initiative de l'OMM et du PNUE.

Le GIEC est un organe scientifique. Il a pour mission d'examiner et évaluer les données scientifiques, techniques et socio-économiques les plus récentes publiées dans le monde et utiles à la compréhension des changements climatiques. Il n'est pas chargé de conduire des travaux de recherche, ni de suivre l'évolution des données ou paramètres climatologiques.

Par sa nature scientifique et intergouvernementale, le GIEC est en mesure d'offrir des ressources uniques aux décideurs en matière d'information scientifique rigoureuse et équilibrée. En souscrivant aux rapports du GIEC, les gouvernements reconnaissent la légitimité de leur contenu scientifique. Les travaux de l'organisation se veulent, par conséquent, utiles pour la prise de décision, mais sans intention de dicter l'action à engager.

¹ Source site du GIEC (IPCC en anglais) https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

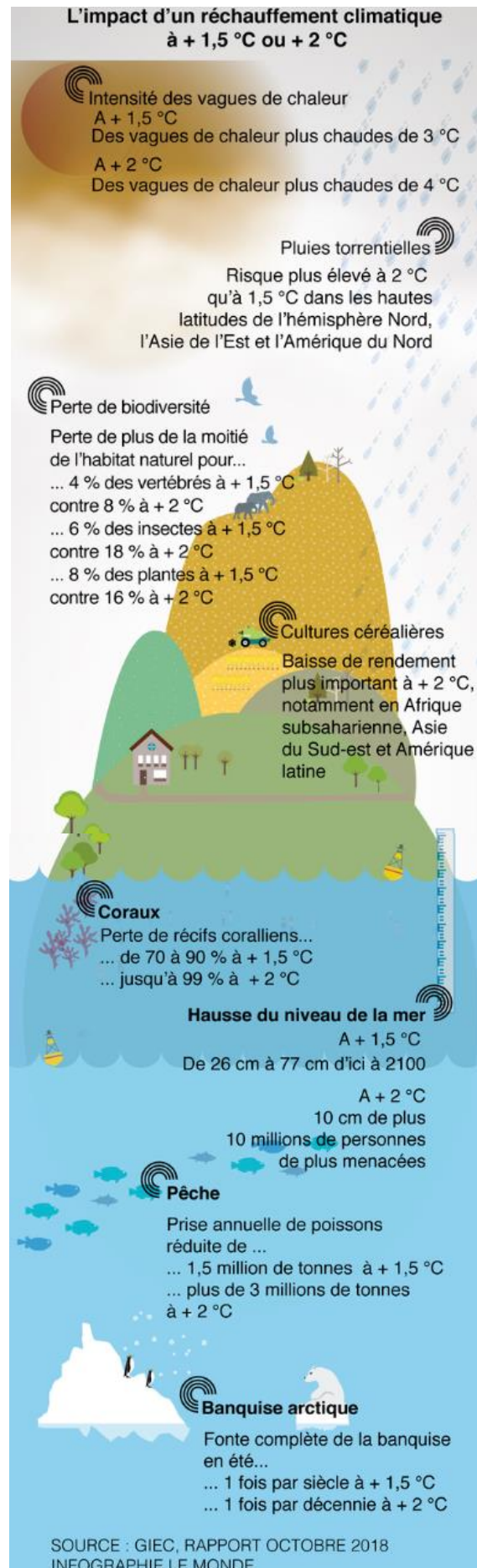


Figure 4 : Conséquences d'un réchauffement climatique de 1.5°C, source rapport spécial du GIEC du 8 octobre 2018, infographie Le Monde.fr (https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/10/08/ce-qu-il-faut-retenir-du-rapport-du-giec-sur-la-hausse-globale-des-temperatures_5366333_1652612.html)

2.2. Les effets attendus du changement climatique à l'échelle de la Guadeloupe

Par sa position dans l'arc antillais, la Guadeloupe dispose d'un climat tropical tempéré. Territoire insulaire très vulnérable aux fluctuations climatiques car fortement exposé aux aléas naturels, elle est également très sensible aux effets attendus du changement climatique.

En effet, si l'incertitude quant à la probabilité des modifications climatiques est importante, il est admis que l'on observera au cours du XXI^e siècle une élévation du niveau de la mer, une hausse des températures, une évolution contrastée de précipitations et des phénomènes climatiques et géologiques qui seront potentiellement plus fréquents et intenses (pluies, inondations, submersions marines, érosion, mouvements de terrain, ...). Ces changements des conditions climatiques moyennes entraîneront ainsi des conséquences sur l'ensemble des systèmes humains de Guadeloupe (impacts sur les populations, sur les bâtiments, sur les systèmes de transports, etc.).

Selon les données à disposition, on devrait ainsi observer trois types d'effets spécifiques qui seront plus particulièrement impactant sur le territoire de la CARL :

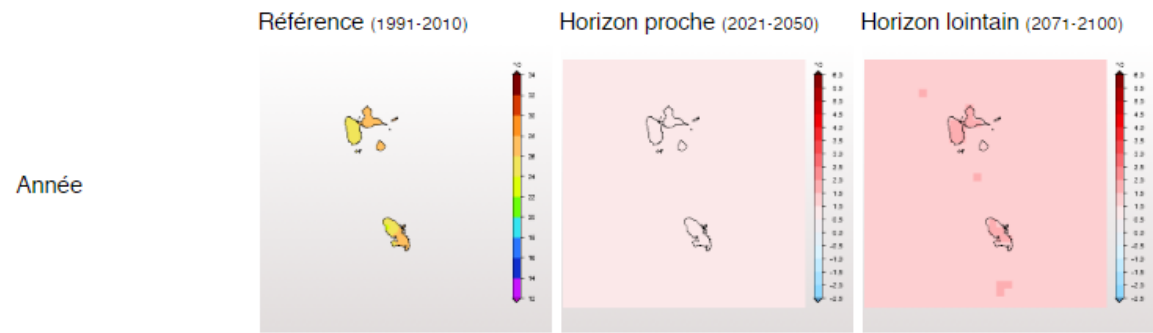
- ▶ **Une augmentation du niveau marin**, à l'heure actuelle, il n'y a pas de projection régionale solide sur l'évolution du niveau de la mer mais selon le 5^{ème} rapport du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) l'élévation moyenne pour la période 2081-2100 serait comprise entre **+26 cm et +82 cm** selon le scénario d'émission étudié par rapport à la période de référence 1986-2005. Cela devrait entraîner l'exacerbation de certains risques naturels tels que les remontées d'eau des nappes souterraines et des impacts directs sur les fondations des bâtiments et des réseaux de transports. Il constitue le principal impact attendu sur le territoire de la Guadeloupe ;
- ▶ **Une hausse des températures moyennes annuelles**, les projections pour la période 2090-2099 (à partir des moyennes des postes localisés sur le territoire) indiquent une augmentation des températures moyennes maximales allant de 1,6 à 3,3°C selon le scénario d'émission étudié tandis que les températures moyennes minimales varient entre 3,9 et 4,3°C par rapport à la normale 1981-2010. Cela aura comme conséquence une augmentation de l'inconfort thermique dans les espaces urbains, et notamment dans les logements résidentiels, et un impact sanitaire plus ou moins important sur les populations les plus fragiles.
- ▶ **Un renforcement du contraste saisonnier des pluies**, selon des simulations réalisées pour la fin du siècle (2090-2100), on assisterait à un renforcement du contraste saisonnier des pluies avec des saisons sèches plus sèches et des saisons humides plus humides. En comparaison au climat actuel et à la période de référence 1971-2000, les précipitations au mois de février diminueraient de 10 à 40% tandis que celles de juillet augmenteraient de 10 à 60%. Cela risque d'entraîner un stress hydrique pour les populations et agriculteurs en saison sèche et des inondations plus fréquentes en saison humide.

Zoom sur le portail DRIAS : cartographies des simulations climatiques pour les Antilles

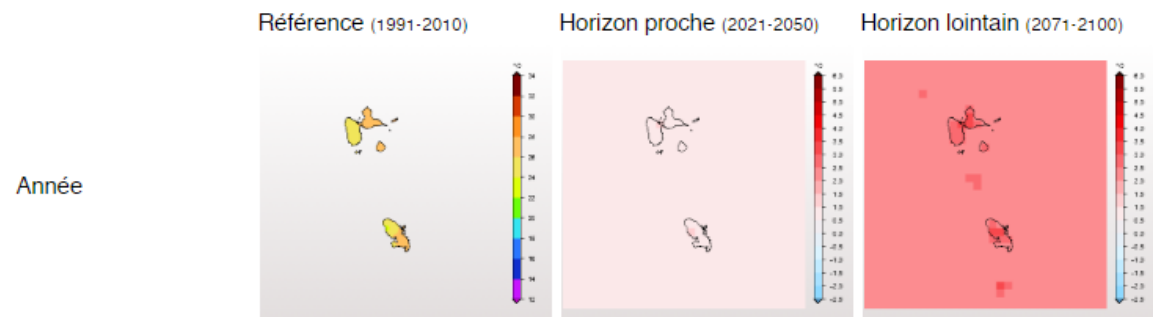
Le portail DRIAS propose un espace didactique et accessible au public permettant d'explorer de façon interactive l'information mise à disposition. Le portail présente ainsi des visualisations, sous forme de cartes, des différentes évolutions climatiques simulées pour le siècle à venir sur l'Outremer. Deux niveaux d'exploration sont proposés : un « parcours initiation » simple et rapide et un « parcours expert » plus complet, avec les différents concepts inhérents à ce type d'information, les scénarios d'émission, le multi-modèles, les notions d'horizons temporels.

Des cartes peuvent donc être générées pour la Guadeloupe concernant les différents indicateurs climatiques suivis :

Scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO2 (RCP4.5)



Scénario sans politique climatique (RCP8.5)



Source : <http://www.drias-climat.fr/decouverte>

3. La prise en charge politique de la question climatique

3.1. Les engagements de réduction des émissions de GES

Par sa nature globale, la question du changement climatique est **la première question à solidarité planétaire obligatoire**. Elle ne peut être traitée par un seul pays ou groupe de pays mais bien par l'ensemble des Etats : l'impact des GES ne se limite pas aux frontières politiques. Face à cette réalité, la question du changement climatique a été introduite au niveau planétaire à partir de l'analyse des scientifiques. Afin d'éviter que la tendance actuelle ne se prolonge, et pour ne pas se limiter à un simple ralentissement de l'augmentation des émissions de GES, des objectifs de réduction des émissions ont été fixés à toutes les échelles territoriales.

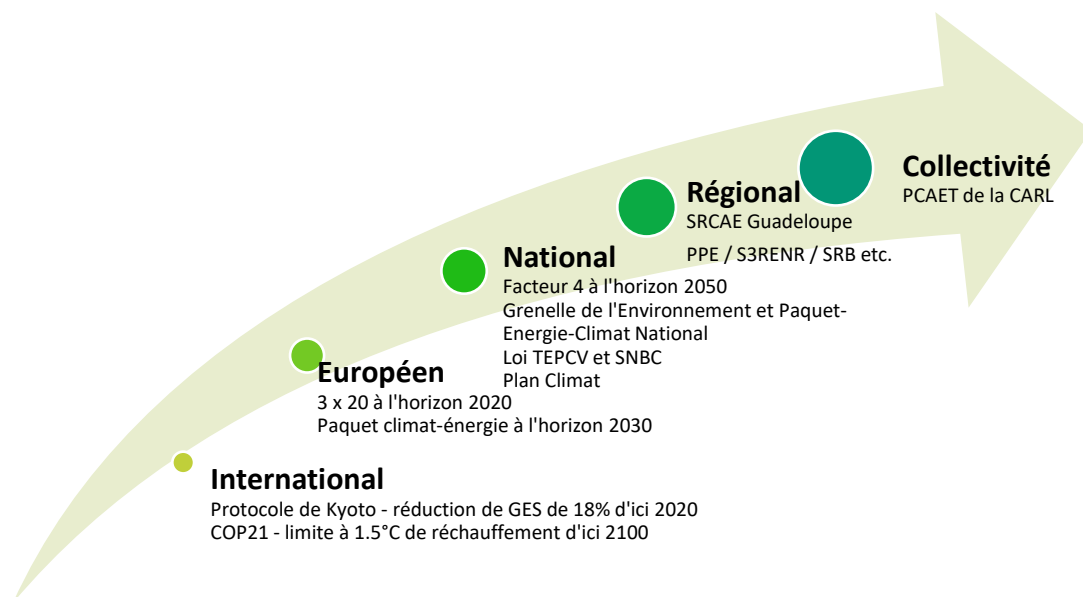


Figure 5 : Rappel des différents niveaux d'engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique (Source : H3C-CARAÏBES)

L'OBJECTIF FIXE AU NIVEAU MONDIAL EST DE CONTENIR LA HAUSSE DE TEMPERATURE A 2°C D'ICI 2100 PAR RAPPORT A 1850. POUR CE FAIRE, IL EST NECESSAIRE DE DIVISER LES EMISSIONS MONDIALES DE GES PAR DEUX PAR RAPPORT AU NIVEAU DE 1990 D'ICI 2050 POUR SE RAPPROCHER DES SCENARIOS LES PLUS OPTIMISTES ET POUR LIMITER LES CONSEQUENCES DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE.

La concentration des GES possède une inertie importante. Elle continuera de croître au-delà du moment où les émissions seront stabilisées. En effet, le temps de séjour moyen du gaz carbonique dans l'atmosphère est de 120 ans. Il est donc important de réduire rapidement les émissions :

- **Au niveau international**, en 1997, un engagement planétaire a été pris par les états signataires du Protocole de Kyoto, celui d'agir activement pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2012. Entré en vigueur en février 2005, ce protocole vise à réduire les émissions mondiales de GES de 5,2% sur la période 2008-2012, par rapport au niveau de 1990, année de référence. Pour ce faire, il fixe des objectifs spécifiques par pays de réduction ou de limitation des émissions de GES (8% globalement pour l'Union Européenne, et plus particulièrement un retour au niveau de 1990 pour la France). Suite à l'amendement de Doha en 2012, une deuxième période d'engagement a été ouverte de 2013 à 2020. Il prend en compte les élévations de GES enregistrées et fixe à 18% les réductions d'émissions à atteindre par les pays développés d'ici 2020. Par ailleurs, un premier accord international sur le climat a également été signé à Paris en 2015 lors de la 21^{ème} Conférence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les

Changements Climatiques (COP21). 169 pays et l'Union Européenne ont ratifiés cet accord fixant la limite du réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100 à travers notamment le désinvestissement des énergies fossiles.

- ▶ **Au niveau européen**, en anticipant la période « post-Kyoto », l'Union a donc adopté en 2008 le paquet climat-énergie qui définit les ambitions des « 3x20 » pour 2020 : réduire de 20% les émissions de GES, améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie [50% dans les départements d'Outre-Mer]. En 2014, de nouveaux objectifs à l'horizon 2030 ont été fixés : 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, 27% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique et 27% d'efficacité énergétique.
- ▶ **Au niveau national**, pour renforcer le Plan Climat en intégrant des mesures nationales de long terme et participer activement à l'objectif international, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de GES enregistrées en 1990 d'ici 2050 : c'est l'objectif du Facteur 4. Ce niveau d'exigence est exprimé dans la loi sous la forme d'une réduction de l'intensité carbone de 3% des émissions par an. Au niveau national, des outils réglementaires et/ou d'incitation ont été mis en place pour un respect des objectifs de contribution concrète de la France aux ambitions internationales : le Grenelle de l'Environnement et le Paquet-Energie-Climat National. En 2015, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) définit notamment la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) permettant la mise en œuvre de la transition vers une économie bas carbone à travers la publication de recommandations et de points de vigilance. La SNBC engage la France à réduire de 75% ses émissions de GES d'ici 2050 par rapport à 1990, soit à atteinte le facteur 4. Le 6 juillet 2017, le Ministère de la transition écologique et solidaire présente le plan climat national. Il a pour objectif d'améliorer le quotidien de toutes les Françaises et tous les Français, d'en finir avec les énergies fossiles, de s'engager vers la neutralité carbone, d'encourager le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture, de faire de la France le numéro 1 de l'économie verte, d'intensifier la mobilisation internationale sur la diplomatie climatique et de rendre irréversible la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- ▶ **Au niveau de la Région Guadeloupe**, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), est défini par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 sur l'engagement national pour l'environnement (Grenelle II). Il est co-élaboré par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région avec l'appui de l'ADEME. Il constitue la traduction au niveau régional des axes stratégiques du Grenelle II pour l'aménagement du territoire en concordance avec le développement durable : maîtrise de la demande en énergie, valorisation du potentiel d'énergies renouvelables, réduction des émissions de GES, réduction et prévention de la pollution atmosphérique sans oublier l'adaptation au changement climatique.

Ce document cadre permet donc aux territoires de fixer des ambitions spécifiques en termes de quantité installée d'énergie électrique produite à partir de sources renouvelables ajustés à la réalité du contexte local. En Guadeloupe, les ambitions qui ont été fixés dans le SRCAE découlent directement des objectifs du PRERURE définis eux-mêmes à partir de ceux du Grenelle. Le SRCAE vise donc les objectifs énoncés dans le Grenelle et le Facteur 4 en 2050 mais adopte une planification adaptée au contexte guadeloupéen. Les objectifs suivants ont donc été fixés :

- **À l'horizon 2020** : 50% d'énergie renouvelable dans le mix électrique et 25% d'énergie finale renouvelable
- **À l'horizon 2030** : 75% d'énergie renouvelable dans le mix électrique et 50% d'énergie finale renouvelable
- **À l'horizon 2050** : Autonomie énergétique et l'atteinte des objectifs du Facteur 4

Entre temps, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de la Guadeloupe 2016-2023 a été adopté le 19 avril et publié au journal Officiel n°94 du 21 avril 2017 par le Conseil Régional de Guadeloupe. Les objectifs ont été réhaussés :

- **À l'horizon 2020** : 50% d'énergie renouvelable dans les consommations finales (toutes énergies et tous secteurs)
- **À l'horizon 2023** : Installer 261 MW d'énergies renouvelables supplémentaires par rapport à 2013 (x3)
- **À l'horizon 2030** : Autonomie énergétique

3.2. La responsabilité des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique

Dans ce contexte de changement climatique, les collectivités locales ont une légitimité pour intervenir dans le domaine de l'énergie, comme indiqué dans la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Energétiques) de 2005 qui « affirme le bien-fondé d'une décentralisation de la politique énergétique et le rôle prééminent des collectivités locales ».

En effet, la politique de lutte contre le changement climatique doit se faire en cohérence entre les collectivités locales, l'Etat et l'Union Européenne. Si les autorités internationales et nationales prennent les engagements internationaux, fixent le cadre légal, décident des instruments financiers et organisent les politiques publiques, dont la politique énergétique, les collectivités territoriales locales sont directement en lien avec les citoyens et disposent des outils pratiques permettant de toucher les populations, tant en matière de communication qu'en termes de mise en place des actions de réduction des émissions de GES et de la vulnérabilité au changement climatique. On constate d'ailleurs une attente de plus en plus forte des populations envers les collectivités à ce sujet, attente renforcée par l'augmentation récente des prix des énergies. D'autant plus que ces collectivités sont au cœur des politiques liées au changement climatique :

- ▶ Elles ont la responsabilité directe sur des investissements à longue durée de vie, tels que les bâtiments et les infrastructures de transport, qui sont à l'origine des 2/3 des émissions de GES ;
- ▶ Elles répartissent et organisent les activités sur le territoire à travers les décisions d'urbanisme et d'aménagement, qui sont des décisions structurantes et peu réversibles ;
- ▶ Les actions d'adaptation à conduire pour répondre au changement climatique déjà enclenché sont essentiellement d'ordre local (protection des populations contre les événements climatiques type inondations et soutien aux personnes les plus vulnérables) ;
- ▶ Elles sont en contact direct avec les citoyens, dont l'information et l'adhésion sont indispensables à une politique efficace, via notamment les documents de gestion des risques naturels tels que les Plan de Prévention des Risques ou les Plans Communaux de Sauvegarde, etc.).

La cohérence de mise en place des politiques climatiques et énergétiques à tous les niveaux institutionnels est donc indispensable à l'atteinte des objectifs de réduction.

4. Synthèse du diagnostic climat – air – énergie de la CARL

Cette partie fait l'objet d'un rapport spécifique et détaillé précisant les données utilisées et manquantes ainsi que les hypothèses posées. Deux des études sont issues de la mission d'Observation Territoriale de l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat (OREC) : le bilan carbone territoire et l'utilisation de l'outil Impact Climat.

4.1. Les résultats du Bilan Carbone Territoire de la CARL

4.1.1. Les hypothèses posées

Il s'agira ici de présenter les résultats du Bilan Carbone Territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant à partir des données consolidées les plus récentes disponibles (année 2016). Afin de restituer un bilan de GES cohérent et proche de la réalité du territoire, deux Bilans Carbone ont été réalisés suivant la méthodologie ADEME pour le territoire. On distingue deux hypothèses de travail.

- **Territoire énergétiquement interconnecté** : Bilan des émissions induites par l'activité du territoire pour son fonctionnement quotidien, y compris les émissions induites par la part de la production énergétique régionale nécessaire au fonctionnement du territoire.
- **Territoire énergétiquement isolé** : Bilan des émissions liées aux activités du territoire pour son fonctionnement, y compris l'ensemble des activités de production énergétique situées sur le territoire considéré (même si cette énergie bénéficie à d'autres territoires voisins).

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant n'étant pas isolée de ses voisins, nous détailleront ci-après les émissions du territoire selon l'hypothèse du territoire énergétiquement interconnecté.

4.1.2. Les principaux résultats

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre pour la CARL dans l'hypothèse d'un territoire interconnecté est de **1 001 175 teqCO₂ soit 14,7 teqCO₂ par habitant de la CARL**

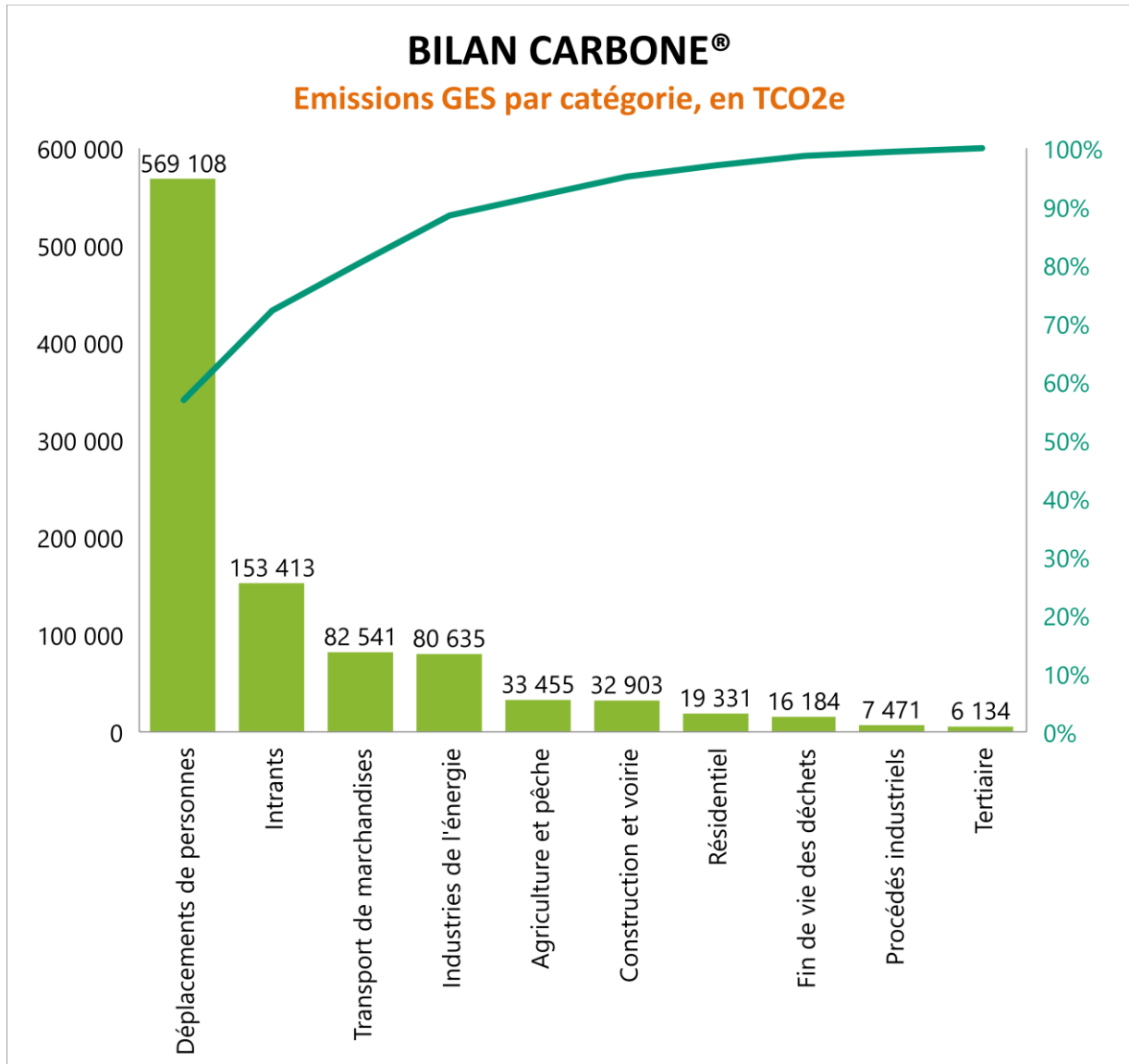


Figure 6 : Résultats du Bilan Carbone « territoire interconnecté » par secteur du territoire de la CARL

Les quatre postes les plus importants sont :

- Le poste Déplacements de personnes qui comptabilise **569 108 teqCO₂** soit 57 % des émissions du territoire ;
- Le poste Intrants avec **153 413 teqCO₂** soit 15% des émissions du territoire ;
- Les postes Industries de l'énergie avec **80 635 teqCO₂**, soit 8% des émissions du territoire ;
- Le poste Transport de marchandises qui comptabilisent **82 541 teqCO₂**, soit 8% des émissions du territoire.

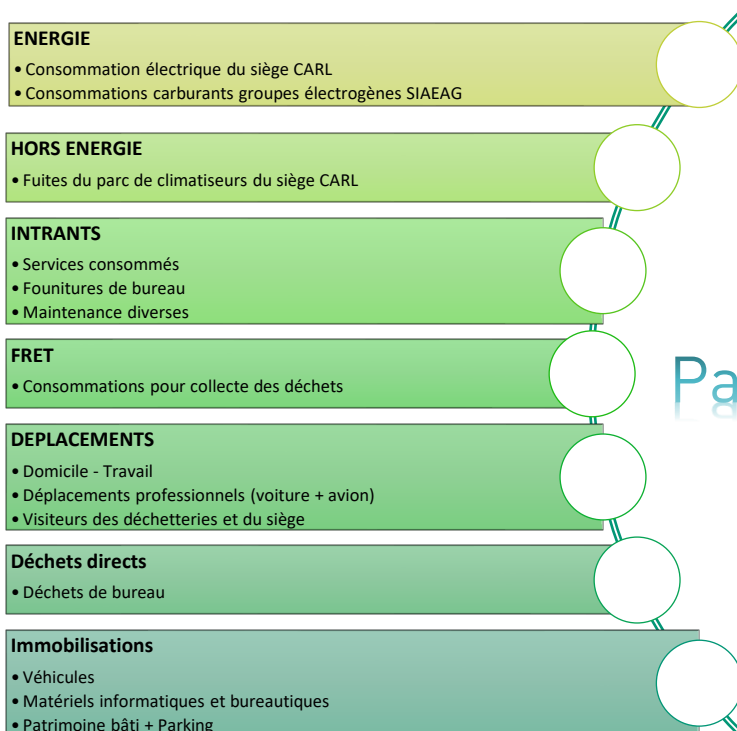
Ces quatre postes représentent à eux-seuls 88% des émissions du territoire de la CARL.

4.2. Les résultats du Bilan Carbone Patrimoine & Compétences de la CARL

Il s'agira ici de présenter les résultats du Bilan Carbone Patrimoine et Compétences de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant à partir des données consolidées les plus récentes disponibles (année 2017). L'outil Bilan Carbone® Version 7.4, développé par l'ADEME, pour la réalisation d'un Bilan Carbone Patrimoine et Compétences a été utilisé. Cette méthode permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou d'une organisation humaine.

4.2.1. Les données collectées

Ce bilan a été réalisé à partir des données obtenues à l'issue de la phase de collecte des données à l'échelle de l'EPCI. En améliorant la connaissance du fonctionnement de la CARL et en sensibilisant ses agents au plan climat-air-énergie, le bilan pourra être plus robuste et plus détaillé dans les années à venir.



Bilan Carbone Patrimoine & Compétence

Figure 7 : Synthèse des données récupérées à l'issue de la phase de collecte (Source : H3C-CARAÏBES)

4.2.2. Les principaux résultats

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre pour la CARL est de **810 teqCO₂**.

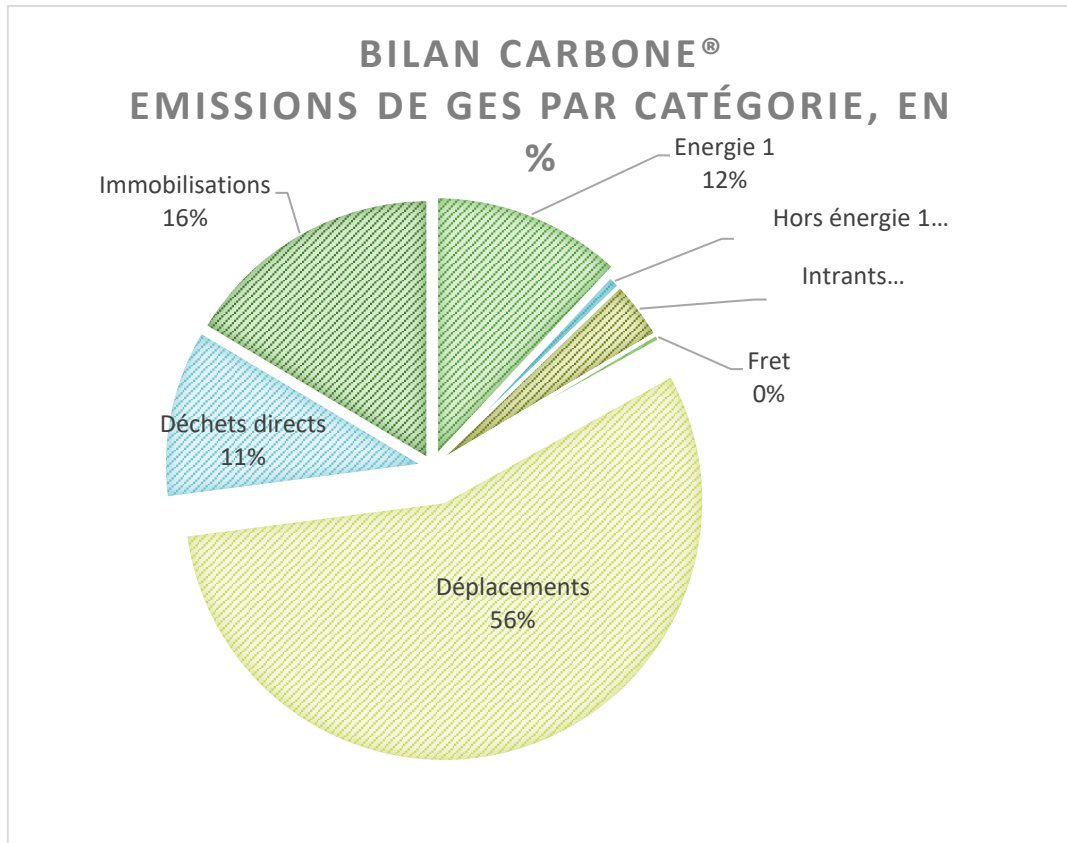


Figure 8 : Bilan Carbone Patrimoine & Compétences de la Communauté d'Agglomération de la riviera du Levant, en %
(Source : CARL, calculs H3C-CARAÏBES)

Les quatre postes les plus importants sont :

- Le poste Déplacements qui comptabilise **453 teqCO₂** soit **56 %** des émissions du territoire ;
- Le poste Immobilisations avec **133 teqCO₂** soit **16%** des émissions du territoire ;
- Le poste Energie qui comptabilise **97 teqCO₂** soit **12%** des émissions du territoire ;
- Le poste Déchets directs avec **86 teCO₂** soit **11%** des émissions du territoire.

Ces quatre postes représentent à eux-seuls **95%** des émissions du territoire de la CARL.

4.3. La synthèse des résultats des études sur la qualité de l'air, les énergies renouvelables, les réseaux et la séquestration carbone

Concernant **la production d'énergie renouvelable et le diagnostic du réseau de transport et de distribution de l'énergie**, plusieurs documents structurels en cours d'élaboration ont manqué pour parfaire notre analyse (ils n'étaient pas encore finalisés ou validés lors de la finalisation du diagnostic) : la nouvelle Planification Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD), le Schéma Régional de Biomasse et des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). L'éolien et le photovoltaïque sont les énergies renouvelables les plus prometteuses selon les informations à notre disposition au moment de la rédaction de ce rapport. Ces deux technologies d'ores-et-déjà en cours de déploiement sur le territoire devrait être d'autant plus présentes à l'avenir si les réseaux sont adaptés en ce sens.

Bien qu'il n'y ait pas d'enjeux sur le réseau HTB², il n'est pas envisagé d'ajouter une centrale de production sur le territoire de la CARL. Sur la maille Grande-Terre, en perspective à 5 ans, un renforcement des postes de transformation de Blanchet et de Saint-François (libération de capacité d'accueil) sont prévus. En revanche, il existe des enjeux réels en tant que gestionnaire de réseau sur le réseau HTA³ (capacité électrique pure) et sur :

- ▶ L'éclairage public, dont les dépenses et les consommations doivent être réduites ;
- ▶ L'autoconsommation et les mesures de maîtrise de la demande en électricité (MDE) ;
- ▶ Les Smarts Grids qui permettent l'amélioration de la flexibilité du réseau et le déploiement des compteurs numériques afin d'améliorer l'appropriation des consommations par les usagés (en cours de déploiement sur le territoire de la CARL, Désirade **TERMINE**, Gosier **EN COURS**, Sainte-Anne et Saint-François **À PROGRAMMER**).

Sur un territoire donné, le carbone peut également être « capturé » et séquestré par la biodiversité. Cependant lorsque les milieux naturels sont détruits, le carbone stocké est alors relâché dans l'atmosphère. À l'heure actuelle, **il y a plus d'émissions que de séquestrations de carbone sur le territoire de la CARL**. 122 773 teqCO₂ ont été émis suite aux défrichements et l'artificialisation des sols observés entre 2006 et 2014. Il est primordial de limiter ces pratiques. La mise en place d'actions visant à favoriser le stockage du carbone sur le territoire de la CARL permettrait globalement une séquestration carbone jusqu'à 53 944 teqCO₂. Diminuer la pression sur les milieux naturels améliorerait la séquestration du carbone sur le territoire (sans parler des échanges écosystémiques⁴ associés à la préservation de ces milieux). Tandis que la substitution matériaux des produits bois est nulle mais que la substitution énergie représente 10 512,3 teqCO₂.



Changement d'affectation des sols

- Défrichements +109 138,2 teqCO₂
- Artificialisation +13 634,8 teqCO₂

Stockage du carbone & Substitution énergie des produits bois

- Séquestration forestière -9 894 teqCO₂
- Séquestration des mangroves -988 teqCO₂
- Séquestration des herbiers -16 359 teqCO₂
- Séquestration des coraux -26 703 teqCO₂
- Bois brûlé par les ménages -6,4 teqCO₂
- Chaleur consommée par le secteur industriel -5 820,2 teqCO₂
- Chaleur consommée par valorisation du biogaz -77 teqCO₂
- Electricité fournie au réseau à partir de biomasse solide -4 318,3 teqCO₂
- Electricité fournie au réseau à partir de biogaz -290,4 teqCO₂
- Puit de carbone lié à la conversion des sols agricoles en sols naturels -15 164,6 teqCO₂

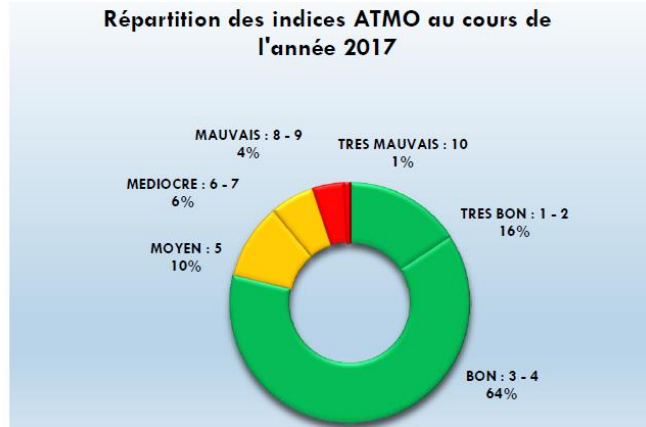
De manière générale, **la qualité de l'air en Guadeloupe et sur le territoire de la CARL est globalement bonne**, la répartition de l'indice ATMO⁵ indique que 80% du temps la qualité de l'air est bonne voire très bonne.

² HTB = Haute Tension, réseau de transport des installations de production d'électricité

³ HTA = Moyenne Tension, réseau de distribution des installations de production d'électricité

⁴ Réserves de la faune terrestres et marines, protections en cas d'évènements extrêmes (coraux et mangroves) ou encore filtrage de l'eau (mangrove)

⁵ L'indice ATMO est un nombre entier compris entre 1 (TRES BON) ET 10 (TRES MAUVAIS) déterminé pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il est calculé à partir des concentrations maximales horaires du NO₂, de l'O₃, et des moyennes journalières en PM10. Un sous-indice est affecté à chacun de ces polluants réglementés dans l'air ambiant. L'indice ATMO global correspond au plus élevé. (Source : GWAD'AIR)



Au travers d'un inventaire des polluants du territoire de la CARL, il en ressort que le secteur du transport routier est le plus émetteur de GES et qu'il est responsable également d'importantes émissions d'oxydes d'azote (Nox) et de particules (PM10). Localement les carrières peuvent également être particulièrement émettrices de PM10. En situation de fond (loin des sources émettrices), aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'étude pour les polluants atmosphériques : NO₂ (dioxyde d'azote), SO₂ (dioxyde de soufre), O₃ (ozone) et PM10. Malgré le respect de ces valeurs, le territoire a fait l'objet d'épisodes de pollution en PM10 corrélés avec le passage de poussières désertiques d'origine naturelle.

4.4. Le profil de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

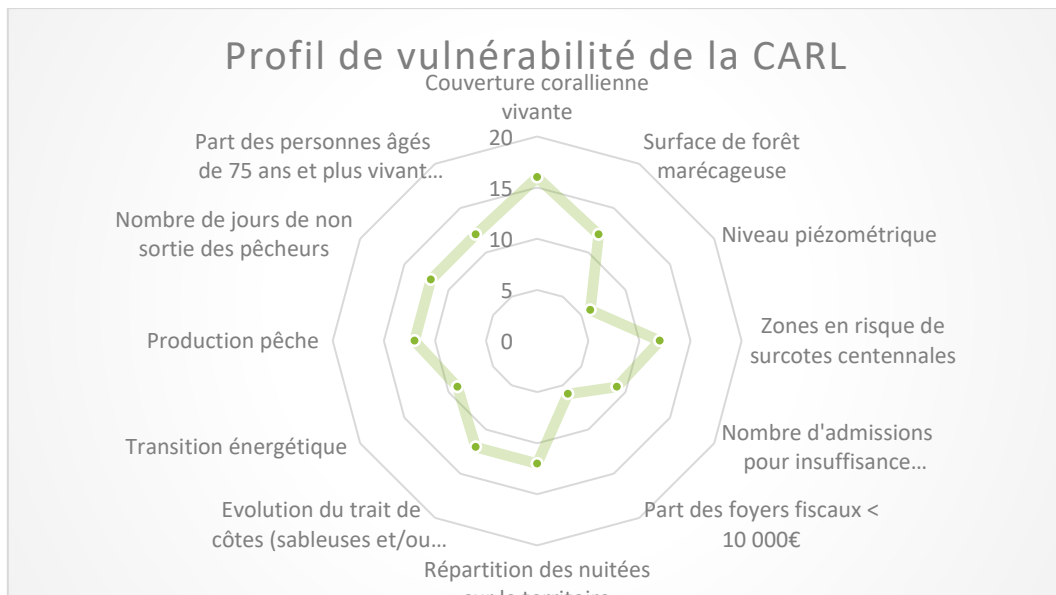


Figure 9 : Profil de vulnérabilité de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (Source : OREC)

La vulnérabilité du territoire dépend d'une part de l'exposition aux aléas climatiques et d'autre part de la sensibilité des différents milieux et des activités concernés. La sensibilité peut être définie comme « l'état de santé à un instant T », un milieu altéré ou une activité en déclin seront moins aptes à s'adapter aux conséquences du changement climatique et présenteront par conséquent une sensibilité plus grande.

La sensibilité et l'exposition sont cotées de 1 à 4.

L'échelle d'évaluation de la sensibilité est la suivante : 1 = Négligeable ; 2 = Mineure ; 3 = Modérée ; 4 = Majeure. L'échelle d'évaluation de l'exposition est la suivante : 1 = Rare ; 2 = Peu probable ; 3 = Probable ; 4 = Très probable. L'échelle de vulnérabilité va de 1 à 16 allant d'une vulnérabilité limitée (1-2) puis modérée (3-4), en passant par critique (6-9) et enfin significative (12-16).

La mission réalisée par l'OREC, permet de caractériser la vulnérabilité de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant selon plusieurs domaines d'activité touchant la population, les milieux et l'activité économique :

- ▶ **Populations** : Aménagement du territoire & Santé
- ▶ **Milieux** : Biodiversité & Ressource en eau
- ▶ **Activités économiques** : Tourisme, Activités industrielles, Energie, Pêche

Selon les indicateurs, la vulnérabilité va de 6 à 16 allant de modérée à critique. Il n'y pas de domaine en vulnérabilité limitée, cela s'explique soit par une exposition importante aux effets du changement climatique soit par une sensibilité exacerbée souvent du fait de la pression humaine sur les milieux. Les domaines les plus vulnérables sont sujets aux deux phénomènes. Il est par ailleurs important de souligner la forte interdépendance de chaque domaine les uns avec les autres, cela aura une importance cruciale lors de la phase de réalisation du plan d'action.

Aux résultats de l'outil Impact'Climat, nous avons ajouté une analyse des causes et effets du changement climatique par domaine sur le territoire de la CARL. Les résultats sont synthétisés dans la figure ci-dessous.

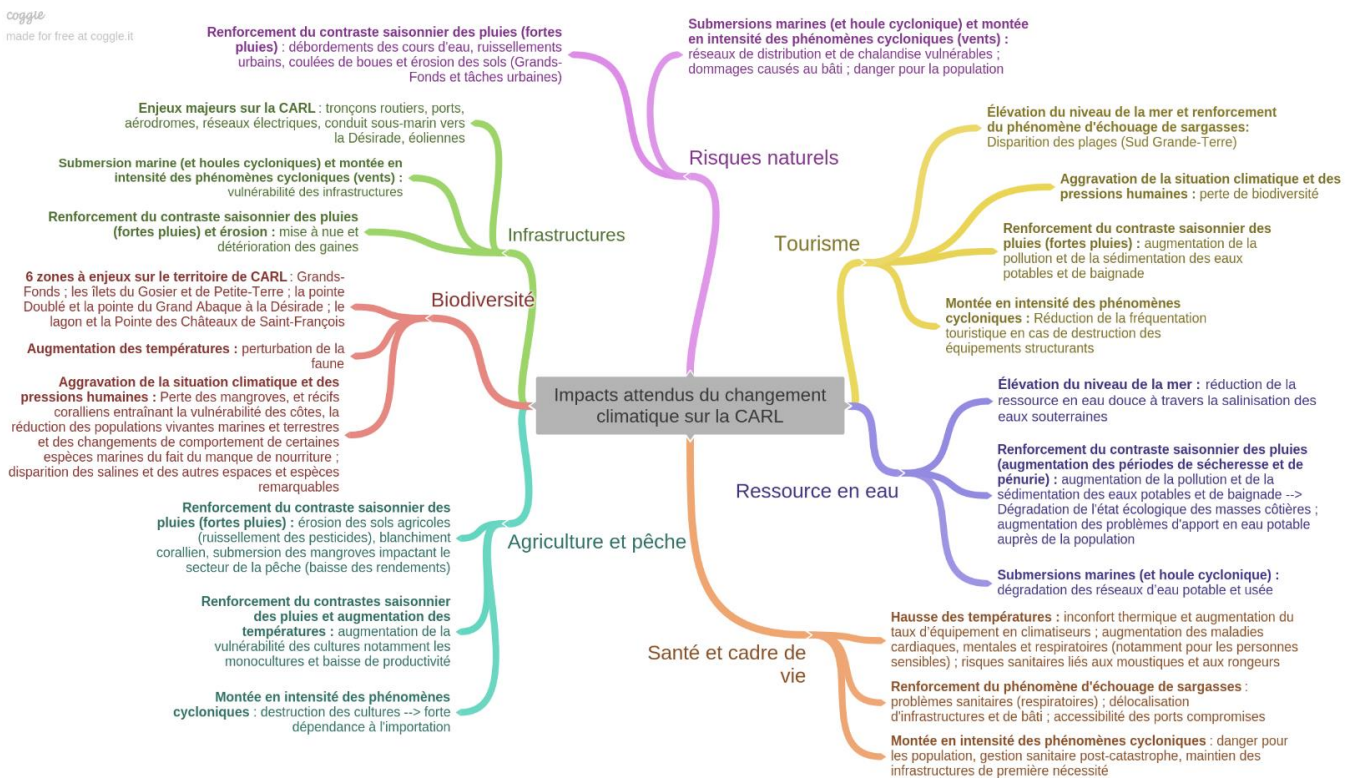


Figure 10 : Synthèses des conséquences du changement climatique sur le territoire de la CARL (source : H3C-CARAÏBES)

Au vu des résultats de ce diagnostic, il est primordial de travailler à la diminution de notre impact sur le territoire et à l'adaptation de nos activités aux effets du changement climatique. Le PCAET dans lequel s'est engagée la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant est un des moyens d'atteindre ces objectifs, via la vision transversale de l'ensemble des enjeux liés à l'atténuation⁶ et à l'adaptation⁷ du changement climatique.

⁶ Diminution des émissions des gaz à effet de serre (et augmentation de la séquestration carbone le cas échéant) : cause des changements climatiques que l'on observe de nos jours.

⁷ Adaptation aux conséquences (négatives ou positives) des changements climatiques d'ores et déjà observables sur le territoire et anticipation des impacts futurs.

5. Les orientations stratégiques du PCAET de la CARL

Suite au diagnostic territorial, une analyse AFOM et des ateliers techniques thématiques ont été réalisés et ont permis de mettre en avant les orientations décrites ci-après. Ces orientations, approuvées par l'équipe projet PCAET de la CARL, ont été présentées à l'autorité environnementale (DEAL) le 29 novembre 2018 qui les a validées. À cette même occasion, il a été présenté l'état initial de l'environnement de l'évaluation environnementale stratégique (EES) du PCAET réalisée par le bureau d'étude Greenaffair.

5.1. Volet Patrimoine & Compétences

ORIENTATION 1 – Engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire

Axe de travail :

Faire du PCAET le prisme initial au travers duquel les politiques publiques du territoire seront conçues, mises en œuvre et évaluées à l'avenir

ORIENTATION 2 – Tendre vers l'exemplarité ou rendre exemplaire l'administration de la CARL

Axes de travail :

- ▶ Elaborer un projet d'administration exemplaire (réduction des consommations et factures énergétiques (électricité, carburants, ...), décarboner les modes de réalisation des activités et missions, mettre en place une politique d'achats durables, intégrer des clauses de développement durable dans les marchés publics, ...)
- ▶ Promouvoir et mettre en œuvre les écogestes du quotidien auprès des agents de la CARL et des communes membres

ORIENTATION 3 – Développer le tourisme durable / éco-tourisme / tourisme vert, sur le territoire de la CARL

Axes de travail :

- ▶ Accompagnement des hébergeurs et restaurateurs aux bonnes pratiques
- ▶ Développer et promouvoir des offres d'hébergement et d'activités durables et écologiques

5.2. Volet Territoire

ORIENTATION 4 – Optimiser les déplacements de personnes sur le territoire

Axes de travail :

- ▶ Développer des trames vertes et bleues
- ▶ Développer des modes actifs, des mobilités durables et alternatives à l'automobile
- ▶ Développer des tiers lieux

ORIENTATION 5 - Optimiser les transports de marchandises et consommations de proximité

Axes de travail :

- ▶ Faire de la transition énergétique un levier du développement économique du territoire
- ▶ Valoriser les consommations de produits locaux et le développement des process de productions locaux, dans un objectif d'économie circulaire
- ▶ Réduire la part des importations dans les consommations de biens et de produits

ORIENTATION 6 - Optimiser les consommations des ménages et accompagner à la transition énergétique

Axes de travail :

- ▶ Soutenir la croissance verte, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire
- ▶ Promouvoir les modes de consommation responsables et la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ▶ Privilégier les circuits courts
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique
- ▶ Promouvoir et accompagner à la sobriété énergétique, à la maîtrise de la demande énergétique, ainsi qu'à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie

ORIENTATION 7 – Déployer les énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique :

Axes de travail :

- ▶ Promouvoir et accompagner à l'usage des énergies renouvelables par les gros consommateurs (panneaux photovoltaïques, eau chaude solaire, ...)
- ▶ Promouvoir et accompagner à l'usage des énergies renouvelables par les particuliers (panneaux photovoltaïques, eau chaude solaire, ...)
- ▶ Créer une cellule d'accompagnement technique des administrés et acteurs socio-économiques du territoire (montage de dossiers d'aides, subventions, accompagnement aux démarches, ...)
- ▶ Faciliter / adapter / réglementer l'urbanisme en vue de tendre vers le déploiement des énergies renouvelables

ORIENTATION 8 – Accompagner à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires :

Axes de travail :

- ▶ Développer les modes et types de productions agricoles adaptés à notre contexte climatique
- ▶ Faciliter et promouvoir l'agroécologie & la bioéconomie
- ▶ Développer et promouvoir les circuits courts, l'économie circulaire et lutter contre le gaspillage alimentaire
- ▶ Promouvoir et accompagner la valorisation des biodéchets (obligation réglementaire pour l'horizon 2020)

ORIENTATION 9 - Adapter le territoire au changement climatique :

Axes de travail :

- ▶ Faciliter / adapter / réglementer l'urbanisme en vue de tendre vers un aménagement durable du territoire pour faire face aux défis du changement climatique
- ▶ Aménagement du territoire en cohérence avec les projections de mutation du territoire à l'horizon 2030, 2040, 2050
- ▶ Intégration avancée des risques naturels majeurs dans l'aménagement du territoire

ORIENTATION 10 – La Désirade : laboratoire de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du développement

6. L'élaboration du plan d'action : la concertation et la co-construction

6.1. Méthode et organisation de la concertation

Le conseil communautaire du 20 septembre 2018 a permis de lancer officiellement le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant. Le premier Comité de Pilotage du 6 novembre 2018 a quant à lui permis de lancer la phase de concertation et de co-construction du plan d'action.

1 La phase de diagnostic

Elle a permis de recenser l'ensemble des données nécessaires à la réalisation des différentes études : bilan carbone territoire, bilan carbone patrimoine et compétence (et analyse monétaire des enjeux), étude de potentiel en énergie renouvelable, analyse de la séquestration nette de dioxyde de carbone, diagnostic des réseaux de distribution et de transport de l'énergie, analyse des émissions de polluants atmosphériques et étude de vulnérabilité au changement climatique. Pour ce faire, les acteurs-clés du territoire ont été consultés.

2 La phase de définition des objectifs territoriaux de la CARL

Elle a suivi la réalisation de la première phase et s'est tenue en parallèle de la phase de concertation. Des premiers enjeux sont ressortis de la phase diagnostic, ils ont été confrontés aux acteurs du territoire et aux agents et à la direction de la CARL et de ses communes membres afin de définir les principales orientations du PCAET et du plan d'action associé.

3 La phase de concertation et de co-construction du plan d'actions

Elle a été lancée sur la base des résultats de la première phase. En effet, la réalisation du diagnostic territorial a mis en évidence des enjeux pour le territoire qui ont notamment servi de base pour la définition des ateliers de concertation. C'est cette phase qui sera principalement détaillées ici.

6.2. Les ateliers thématiques techniques

Dans le cadre de la concertation, 10 ateliers thématiques techniques ont été organisés. Ces ateliers ont rassemblé les acteurs-clés du territoire et les agents de la CARL venus travailler ensemble sur les axes prioritaires d'actions pré-identifiés lors de la phase de diagnostic. Ces acteurs ont pu réfléchir ensemble aux pistes d'actions les plus pertinentes pour chaque atelier. Tous les acteurs socioéconomiques clés du territoire ont été conviés aux ateliers mais une stratégie de mobilisation des acteurs les plus pertinents selon les thématiques abordées a été mise en place de sorte d'avoir autour de la table les grands « décideurs » des secteurs concernés.

Ils sont détaillés dans le schéma ci-dessous :

Climat Air Energie à destination des élus

- Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CARL ?
- Comment améliorer la résilience du territoire de la CARL au changement climatique

Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire

- Quelles alternatives à la voiture particulière ?
- Comment faciliter et encourager le changement de mode de transport ?

Optimisation des transports de marchandises et consommation de proximité

- Comment optimiser l'approvisionnement en marchandises ?
- Comment promouvoir les consommations de proximité ?

Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique

- Comment réduire/optimiser les consommations énergétiques ?
- Comment réduire/optimiser les consommations de biens et produits ?

Déploiement des énergie renouvelable pour atteindre l'autonomie énergétique

- Quels sont les freins aux déploiement des énergies renouvelables ? Quelles solutions ?
- Comment promouvoir l'autoconsommation sur le territoire de la CARL ?

Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaire

- Comment faciliter la transition énergétique et limiter les émissions de gaz à effet de serre ?
- Comment améliorer la résilience au changement climatique ?

Adaptation du territoire au changement climatique

- Comment améliorer la résilience des Grands-Fonds ?
- Comment améliorer la résilience de la frange littorale, des îles et îlets ?

Ecogestes & Administration exemplaire (réalisé 2 fois pour toucher un large public)

- Quelles actions "du quotidien" sont à mettre en place en matière de consommables, de gestion des déchets et des consommations électriques, etc. ?
- Quelles actions sont à mettre en place afin de garantir le suivi et l'amélioration continue du projet administration exemplaire ?

Encourager et promouvoir le tourisme durable

- Comment accompagner l'hôtellerie traditionnelle à améliorer ses pratiques ?
- Comment développer "l'éco-tourisme" sur le territoire ?

Figure 11 : Les 7 ateliers thématiques techniques de concertation du PCAET de la CARL et leurs sujets de tables rondes

Les ateliers de concertation et de co-construction ont donc permis de mobiliser des acteurs externes et internes autour des réflexions engagées par la CARL dans le cadre de l'élaboration de son PCAET. Le processus de concertation et de co-construction a donc directement impliqué et mobilisé les acteurs du territoire dans l'étape préalable d'élaboration des propositions d'actions du PCAET pour ce faire il était demandé de réfléchir à des actions en précisant le porteur, les partenaires ainsi que les freins et les difficultés.

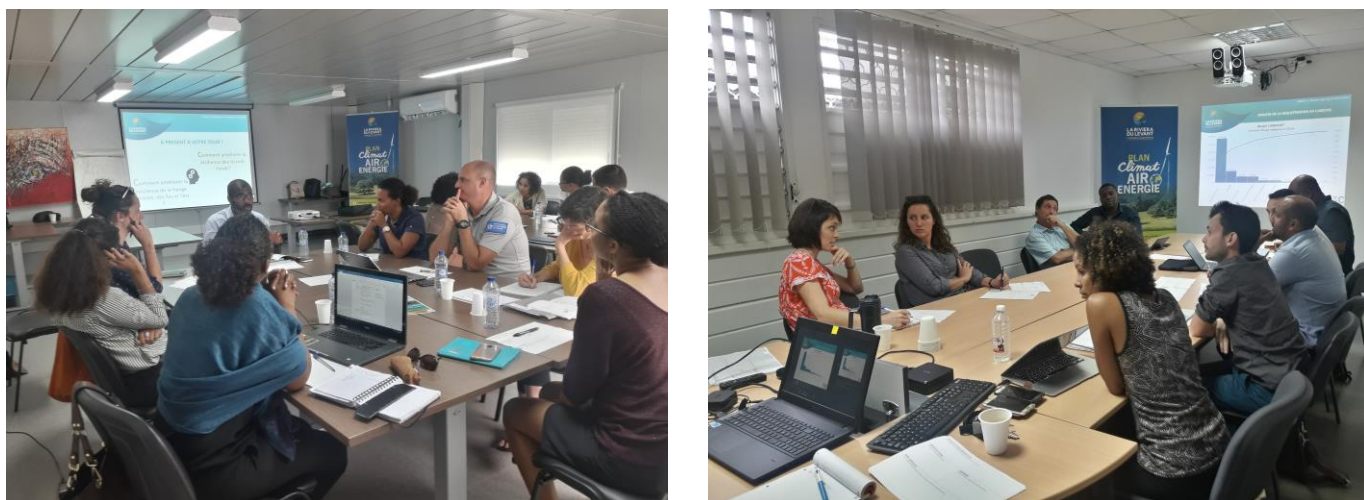


Figure 12 : Les ateliers techniques du PCAET de la CARL

INTITULE DE L'ACTION A METTRE EN PLACE (Il faut mettre un verbe d'action obligatoirement et identifier la cible)	
PORTEUR DE L'ACTION (Il ne peut y avoir qu'un porteur de l'action)	PARTENAIRES (Il peut y avoir plusieurs partenaires à mobiliser pour la mise en place de l'action)
FREINS – DIFFICULTES (Les freins et difficultés doivent être anticipés dans la mise en place de l'action)	

Figure 13 : Le modèle de fiche action à remplir lors des ateliers

Les ateliers thématiques ont permis de recenser les actions existantes, d'identifier les axes de développement prioritaires et de formuler au total 109 propositions d'actions.

6.3. Les ateliers citoyens



Figure 14 : Les ateliers citoyens de la CARL (source : CARL)

Au-delà de la concertation technique, une concertation citoyenne a été menée. Au total, ce sont quatre ateliers qui ont été organisés sur le territoire : à Sainte-Anne, Saint-François, la Désirade et au Gosier.

Cette phase de concertation visait à sensibiliser la population de la Riviera du Levant sur les problématiques Climat-Air-Energie. Par ailleurs, ces ateliers ont été l'occasion de récolter l'avis des citoyens sur les actions à mettre en place prioritairement sur le territoire intercommunautaire dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (horizon de 6 ans). Au-delà des actions qui leur ont été proposées et sur lesquelles ils ont voté, des propositions supplémentaires ont émergées. Les citoyens ont été consultés sur les orientations du volet territoire et sur celle concernant le tourisme.

6.4. Les réunions publiques

Suite à la période d'attente de l'avis de l'autorité environnementale et en raison de la période de réserve liée aux élections municipales 2020, quatre réunions publiques (une par commune) seront organisées pour partager avec la population la version finale du plan climat air énergie territorial.

7. Le plan d'action de la CARL

Le plan d'action du PCAET de la CARL comprend deux volets :

- ▶ **Un volet « Territoire »** comprenant 13 fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique du territoire de la Riviera du Levant en tant que bassin de vie ;
- ▶ **Un volet « Patrimoine et Compétences »** comprenant 5 fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant en tant qu'entité.

La liste complète des actions est détaillée ci-après. Dans un premier temps, un focus sur les résultats attendus en matière de gain carbone grâce à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique sera présenté.

Figure 15 : Tableau récapitulatif du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial de la CARL

Orientation	Enjeux	Action	Calendrier	N° fiche
1 - Engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire	Assurer la mise en œuvre du PCAET	Faire du PCAET un document socle des politiques publiques de la CARL	2020 - 2025	FA-1
2 - Eco-exemplarité de la collectivité en matière de réduction de l'impact Climat-Air-Energie	S'ancrer dans le cercle vertueux de l'amélioration continue	Intégrer au cœur de la commande publique les enjeux Climat-Air-Energie et assurer le suivi des bénéfices obtenus	2020-2025	FA-2
	Être éco-exemplaire au quotidien	Informier et responsabiliser les agents de la CARL sur la réduction au quotidien de l'impact Climat-Air-Energie	2020-2025	FA-3
3 - Développer le tourisme durable / éco-tourisme / tourisme vert, sur le territoire de la CARL	Accompagner le changement de comportement	Accompagner les hébergeurs dans l'amélioration de leurs pratiques	2020 - 2025	FA-4
	Proposer un modèle de développement plus respectueux de l'environnement	Promouvoir et encourager le tourisme durable et l'écotourisme	2020 - 2025	FA-5
4 - Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire	Proposer un modèle de déplacements plus respectueux de l'environnement	Repenser la mobilité afin de permettre à chacun de se déplacer tout en réduisant le trafic et en améliorant la qualité de l'air	2020 - 2025	FA-6
	Accompagner le changement de comportement	Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la voiture particulière	2020 - 2025	FA-7
5 - Optimisation des transports de marchandises et consommation de proximité	Optimiser l'approvisionnement en marchandises	Sensibiliser et engager les acteurs du transport de marchandises dans une démarche de réduction de leur impact Climat-Air-Energie	2020-2025	FA-8
	Promouvoir la consommation de proximité	Dynamiser les productions locales et commerces de proximité tout en sensibilisant la population à l'enjeu du "consommer local"	2020-2025	FA-9
6 - Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique	Réduire, optimiser les consommations de biens et produits	Sensibiliser, inciter les habitants à la réduction et au réemploi de leurs déchets	2020-2025	FA-10
	Réduire, optimiser les consommations énergétiques	Sensibiliser, inciter les habitants à une meilleure maîtrise de l'énergie	2020-2025	FA-11
7 - Déploiement des énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique	Se diriger vers l'autonomie énergétique et un usage raisonné de la ressource en eau	Inciter et accompagner les particuliers dans une démarche d'autonomie en eau et en énergie	2020-2025	FA-12
	Augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix électrique de la Guadeloupe	Valoriser le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire	2020-2025	FA-13
8 - Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires	Changer les comportements en matière de consommation	Impulser un changement des comportements en matière d'alimentation tout en rendant la population actrice de ce changement	2020-2025	FA-14
	Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Encourager et donner de la visibilité à l'agriculture locale	2020-2022	FA-15
9 - Adapter le territoire au changement climatique	Redonner une place aux milieux naturels et veiller à leur préservation	S'adapter au changement climatique en préservant les milieux naturels du territoire de la CARL voire en créant de nouveaux espaces	2020-2025	FA-16
	Sensibiliser, informer et impliquer la population dans l'adaptation au changement climatique	Susciter un changement de perception des espaces naturels afin de limiter les pressions sur l'environnement	2020 - 2025	FA-17
10 - La Désirade, laboratoire de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du développement durable	Proposer un modèle de développement adapté au contexte particulier de l'île de la Désirade	Faire de la double insularité un vecteur d'innovation sur l'île de la Désirade	2020 - 2025	FA-18

Le PCAET porte sur deux volets qui se distinguent par des couleurs de fiches actions différentes :

Volet Patrimoine et Compétences

Volet Territoire

7.1. Résultats attendus par le plan d'actions

L'aboutissement de la phase de concertation et de co-construction a permis l'émergence d'un plan d'actions concret, budgétisé, opérationnel et réalisable, garant de l'atteinte progressive des objectifs fixés à horizon 2030. Pour chacune des actions, le gain carbone a été estimé. Deux scénarios ont ensuite été réalisés pour évaluer la baisse des émissions de GES d'ici 2030 que permettra la mise en place des actions :

- ▶ Le scénario tendanciel « laisser-faire » qui représente l'évolution des émissions de GES en l'absence d'actions de réduction de l'impact climat des activités du territoire. Il prend notamment en compte les données d'évolution de la consommation électrique par secteur et de la production électrique en Guadeloupe ;
- ▶ Le scénario « volontariste + mix énergétique » qui représente l'évolution des émissions de GES du territoire compte-tenu du mix énergétique de 2030 avec 21% (taux actuel), 50% d'énergies renouvelables et 100% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie et la mise en œuvre à 100% des actions de la CARL. Il permet d'infléchir l'impact climatique et énergétique du territoire.

Les données d'évolution de la consommation électrique par secteur et de la production électrique de la Guadeloupe ainsi que sur le mix énergétique d'ici 2030 ont été renseignées par l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat.

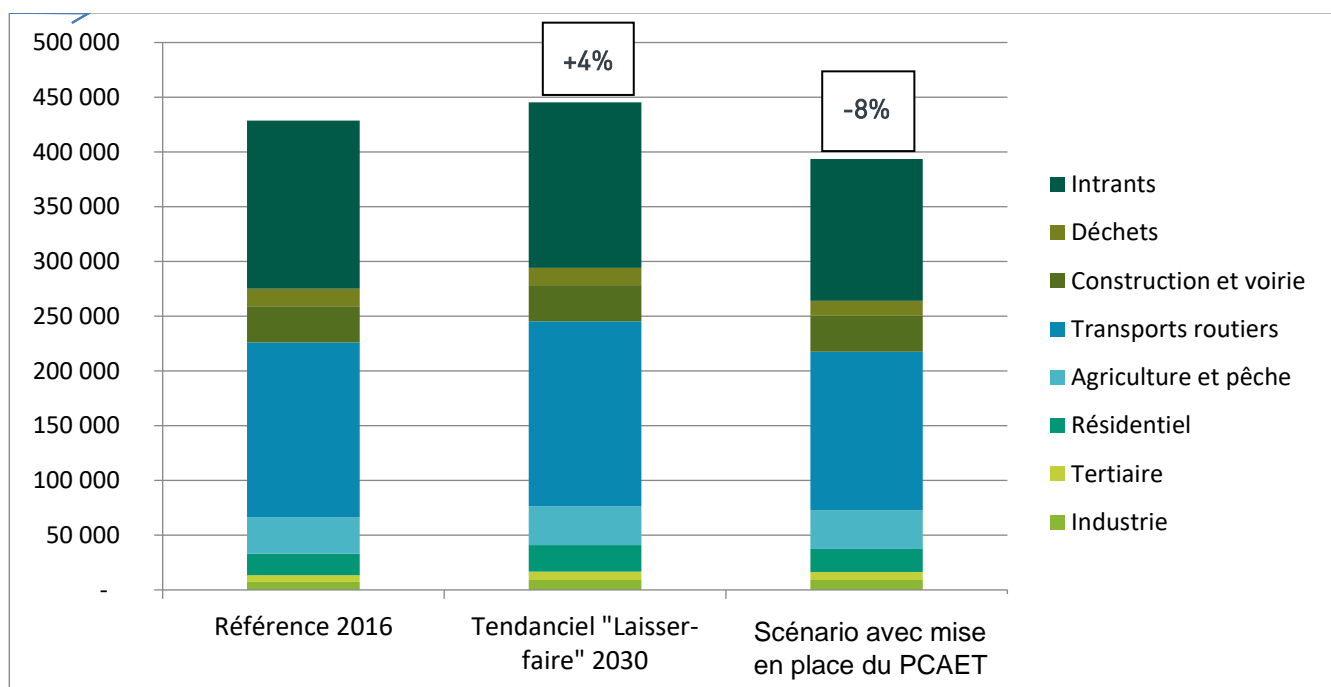


Figure 16 : Emissions de l'année de référence (Bilan Carbone 2016), du scénario « laisser-faire » à l'horizon 2030 (basé sur les tendancielles des consommations, démographique, etc.) et du scénario de mise en œuvre du plan d'actions à l'horizon 2030 (source : H3C-CARAIBES)

Ce premier diagramme illustre le fait que si aucune mesure n'est prise pour réduire les émissions carbonées du territoire, celles-ci augmenteront « naturellement » de **4,2 %**. En revanche, si la CARL met en œuvre son plan d'actions sur la période du PCAET, celui-ci **permettra de réduire les émissions d'un peu plus de 8% à l'horizon 2030**.

Une importante partie des émissions de Gaz à effet de Serre proviennent des consommations électriques des différents secteurs et sont étroitement liées à la manière de produire l'énergie sur l'île. En effet, la dépendance aux énergies fossiles affecte considérablement le bilan carbone du territoire étudié. Néanmoins, si le mix

énergétique tend vers les énergies renouvelables (EnR) comme le prévoient les documents cadre, les émissions réduiront. En attestent les diagrammes suivants, représentant respectivement les émissions de GES en cas de mix énergétique à 50% et 100% d'EnR. Les diagrammes illustrent la réduction des émissions du territoire CARL en cas :

- De la seule augmentation de la pénétration des EnR dans le mix énergétique (Tendanciel + mix) ;
- De l'augmentation de la pénétration des EnR dans le mix énergétique et de la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET (Scénario + mix).

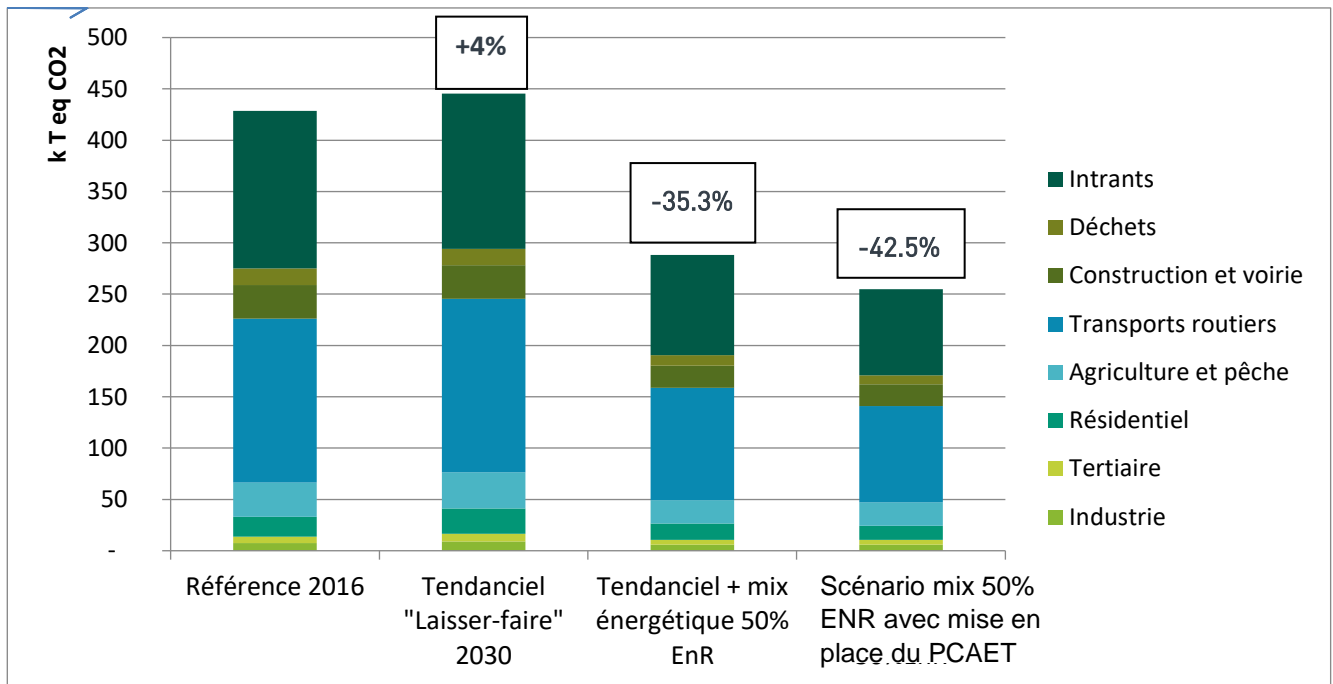


Figure 17 : Emissions de GES de la CARL en cas de mix énergétique à 50% d'EnR avec et sans mise en œuvre du plan d'actions (Source : H3C-CARAÏBES)

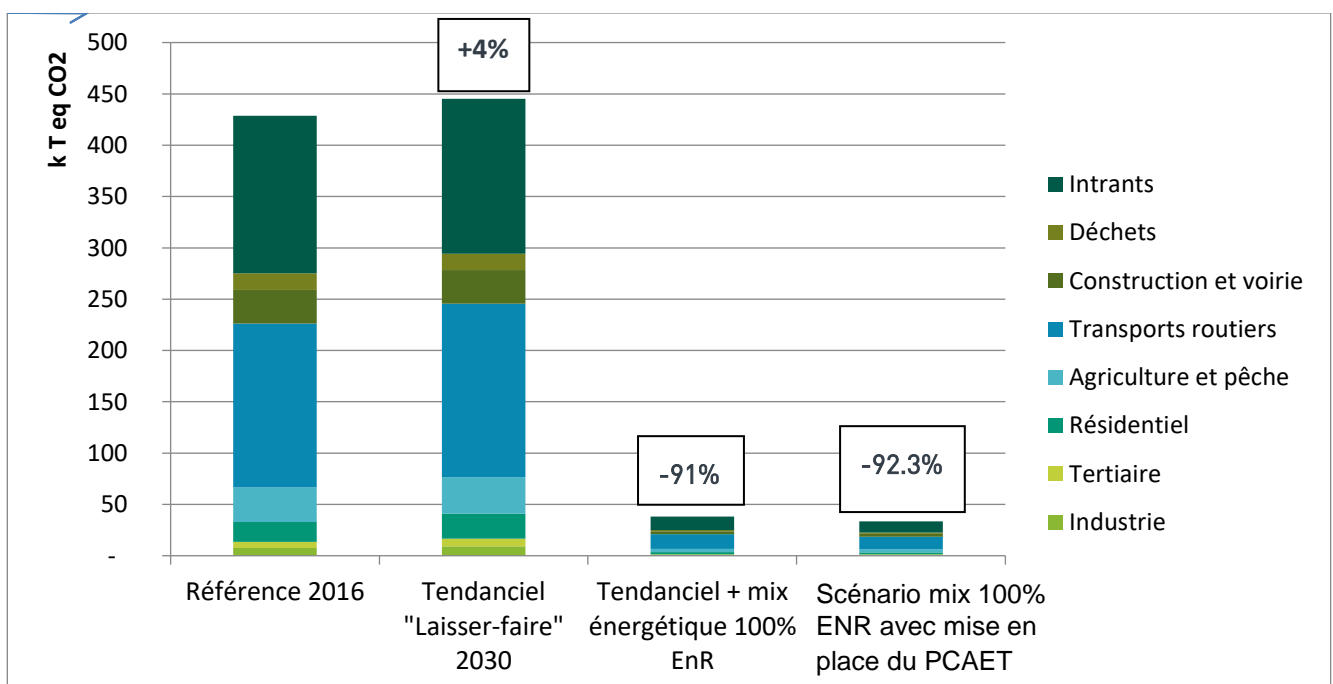


Figure 18 : Emissions de GES de la CARL en cas de mix énergétique à 100% d'EnR avec et sans mise en œuvre du plan d'actions (Source : H3C-CARAÏBES)

Les actions du PCAET contribuent principalement à réduire les émissions de quatre postes que sont les intrants, les déchets, le résidentiel et les transports routiers. En effet, certaines actions notamment les études ne participent pas directement à la réduction des gaz à effet de serre mais à une meilleure connaissance voire à l'élaboration de stratégies qui elles, contribueront à la réduction des impacts du territoire sur le climat. D'autres actions concernent le volet « patrimoine et compétence » et impactent les émissions de la CARL en tant qu'entité afin de donner l'exemple. Pour finir, certaines actions veillent à améliorer la résilience du territoire en travaillant sur le volet adaptation du territoire. L'évaluation à 3 ans du PCAET permettra notamment d'ajouter de nouvelles actions opérationnelles découlant des études réalisées.

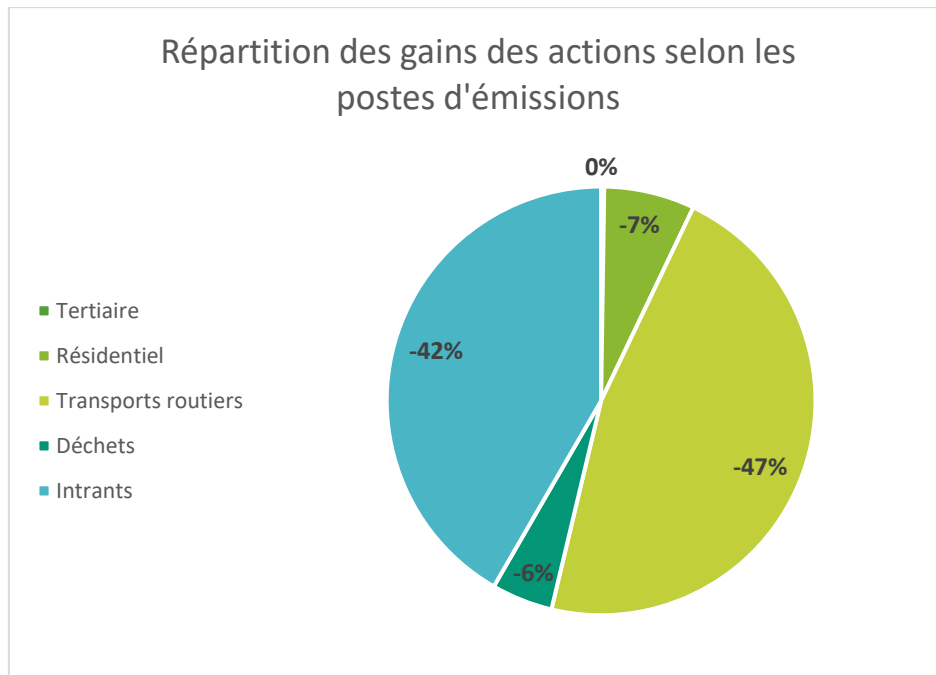



Figure 19 : Répartition des gains carbone des actions du PCAET de la CARL (source : H3C-CARAÏBES)

7.2. Détails du plan d'actions de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant

<p>Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant</p>		 LA RIVIERA DU LEVANT <small>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE GOSIER / SAINT-JEAN / SAINT-FRANÇOIS / LA GRÈSE</small>
N° de l'action :	FA-1	
Intitulé de l'action		
<p>Faire du PCAET un document socle des politiques publiques de la CARL</p>		
Orientation	1 - Engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire	
Enjeux	Assurer la mise en œuvre du PCAET	
CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION		
<p>La bonne mise en œuvre d'un projet dépend en grande partie de sa gouvernance et du suivi effectif de la réalisation de son plan d'actions. C'est pourquoi l'orientation stratégique 1 vise à engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire.</p> <p>L'enjeu sous-jacent est que le PCAET devienne le prisme initial au travers duquel les politiques publiques du territoire seront conçues, mises en œuvre et évaluées dans l'avenir.</p>		
DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION		
<p>A. Pérenniser la mobilisation des acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A.1. Légitimer la composition et le rôle de l'instance Climat Air Energie de la CARL dite commission PCAET par une décision du conseil communautaire. Cette commission réunit des élus et personnes référentes dans des thématiques variées, non restreintes uniquement à l'énergie ou l'environnement (mobilité, aménagement, énergie, eau, assainissement, organisation interne, partenariats et coopération, finances, etc.) afin de traiter les questions Climat-Air-Energie de façon transversale. D'autres acteurs du territoire pourront être intégrés au fur et à mesure (associations, organismes institutionnels, etc.). - A.2. Assurer une place pérenne à la commission PCAET dans le fonctionnement de la collectivité. Organiser une réunion de suivi trimestrielle avec un ordre du jour précis et un compte rendu des décisions prises. Ces réunions permettront de suivre les actions qui ont débuté et de programmer le lancement des prochaines actions prévues au plan d'action du PCAET voire même des actions non prévues en adéquation avec les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial. Les moyens immatériels seront privilégiés pour la tenue des réunions. Dans le cas où le déplacement est requis, les participants de la réunion seront invités à limiter l'utilisation du véhicule thermique particulier (ex : utilisation du transport ou en commun, covoiturage, etc..). - A.2*. <u>Pour aller plus loin</u> : Présenter chaque projet de la CARL en commission PCAET afin d'analyser l'ensemble de la politique publique au travers du prisme Climat-Air-Energie. - A.3. Pour informer les acteurs du territoire de l'avancement du programme d'actions, les résultats et le suivi annuel seront publiés en interne dans les instances concernées (commissions, conseils municipaux, conseils communautaires) et en externe sur le site de la collectivité, lors de réunions publiques, dans le rapport d'activité, etc. Un journal/newsletter du PCAET pourra être créé. Les publications se feront préférentiellement par voie dématérialisée. 		

B. Formaliser et mettre en œuvre un plan de formation/sensibilisation des agents et des élus.

- B.1. Décliner un plan de formation/sensibilisation pour chacun (agents et élus) en fonction de ses besoins et de son degré d'implication dans l'atteinte des objectifs du programme d'actions climat air énergie de la collectivité et du territoire. Dans la liste des formations proposées, celles en lien avec le climat, l'air ou l'énergie sont variées, bien visibles et intègrent un système d'évaluation.

- B.2. Encourager réellement les activités de formation/sensibilisation, par exemple via la prise en charge des frais et/ou l'attribution du temps nécessaire afin que les personnes identifiées participent effectivement aux formations Climat-Air-Energie sur lesquelles elles se sont positionnées.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A1	X					
A2	X	X	X	X	X	X
A2*	X	X	X	X	X	X
A3	X	X	X	X	X	X
B	X	X	X	X	X	X
B1	X	X	X	X	X	X
B2	X	X	X	X	X	X

GOUVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

Membres de la commission	Elus	Agents
Service communication	DBR (Dir Budget et des Ressources)	

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne (temps cadre)	Moyens matériels/financiers
A	0,5 ETP chargé de mission 0,2 ETP chargé de communication	
B	0,2 ETP chargé du personnel	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	- Nombre de réunions du comité de pilotage par an - Taux de participation des membres prévus aux comités de pilotage (présence de suffisamment d'élus et de membres de la direction)
B	- Nombre de participants aux formations/séances de sensibilisation proposées - Nombre de formations/séances de sensibilisation proposées

Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant	
N° de l'action :	FA-2
Intitulé de l'action	
Intégrer au cœur de la commande publique les enjeux Climat-Air-Energie et assurer le suivi des bénéfices obtenus	
Orientation	2 - Eco-exemplarité de la collectivité en matière de réduction de l'impact Climat-Air-Energie
Enjeux	S'ancrer dans le cercle vertueux de l'amélioration continue
CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION	
<p>Le Bilan Carbone® mené à l'échelle du patrimoine et des compétences de la CARL montre que le poste Intrants représente près de 4 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Ce poste regroupe tous les flux de matières ou de services qui entrent dans l'entité, que ce soit pour y être consommés sur place (et potentiellement retrouvés dans les poubelles), ou pour être incorporés dans la production de l'entité. Les services tertiaires (hors transport) consommés par l'organisation sont également pris en compte. Ils recouvrent par exemple : les prestations informatiques, les services de télécommunication, la maintenance, l'entretien, le nettoyage, les services bancaires, la formation, la publicité et les honoraires de toute nature (avocats, comptables, etc.).</p> <p>À travers la commande publique, les collectivités disposent d'un levier puissant pour favoriser l'émergence de filières et la consommation de produits/services éco-responsables. Le Code des marchés publics permet en effet de prendre en compte les objectifs du développement durable dès la définition des besoins (article 5).</p>	
DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION	
<p>A. Développer une politique d'achats durables (afin de systématiser la mise en œuvre des possibilités offertes par le code des marchés publics en faveur d'une réduction des impacts environnementaux).</p> <p>La Politique d'achat de biens et de services (pouvant inclure les travaux de construction) a pour objet d'encadrer les processus d'achat en intégrant des besoins et exigences propres à la collectivité (définis lors de l'étape A.1, voir ci-dessous). Afin d'agir durablement sur la production de déchets, la consommation de ressources et les impacts sur les milieux naturels, le service des marchés publics de la CARL y intégrera des critères environnementaux et sociaux.</p> <p><i>Pour mettre en place une Charte des achats durables, un guide AFNOR des achats responsables (NF X50-135) est disponible pour tout type d'organisation privée ou publique, quelles que soient son activité ou sa taille.</i></p> <p>- A.1. Analyser la fonction Achats de la CARL à travers ses impacts environnementaux et mobiliser les collaborateurs devant être impliqués dans la politique d'achats durables. Cette étape permettra notamment d'identifier et de hiérarchiser les produits/services/fournisseurs stratégiques au regard de leur impact environnemental.</p> <p>- A.2. Formaliser la démarche par la rédaction d'une "Charte des achats durables". Des critères environnementaux et sociaux y seront introduits (produits et services à faible impact environnemental, recours à des entreprises d'insertion, achats de proximité, ...). Il pourra par exemple s'avérer intéressant du point de vue de l'impact carbone d'intégrer les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> *faire référence à des écolabels autant que possible ; *favoriser les fournisseurs régionaux ; *veiller à la qualité environnementale des moyens d'acheminement ; *favoriser la recyclabilité des emballages ; *introduire la possibilité de reprise/maintenance des équipements, etc. <p>- A.3. Intégrer à la charte des achats durables des critères environnementaux et sociaux pour les travaux de construction et d'aménagement (voir étape B). Les marchés intégreront des critères de construction durable et feront mention des critères d'évaluation. La Politique d'achats obligera les candidats à présenter des variantes techniques vis-à-vis du coût, de la qualité, de la durabilité et de l'impact environnemental. Il sera également demandé de favoriser une démarche d'approche globale de type écoquartier ou encore approche environnementale de l'urbanisme.</p>	

B. Inciter les maîtres d'œuvres à s'inscrire dans une démarche de construction durable.

- B.1. Se tourner vers les labels de qualité environnementale de la construction tels que : LEED, HQE, BREEAM, BBC, etc. Au niveau national, les principales certifications environnementales dans ce domaine sont HQE (Haute Qualité Environnementale) et BBC (Bâtiment Basse Consommation). Cette dernière ne garantit que les performances énergétiques.

- B.2. Intégrer des exigences environnementales aux cahiers des charges via la réalisation d'une **programmation environnementale**.

Il sera notamment donné priorité :

*aux matériaux locaux, renouvelables, biosourcés, recyclables ;

*à une utilisation des énergies renouvelables et à une conception axée sur la préservation des ressources ;

*à une adaptation au contexte local.

Une programmation environnementale des opérations déterminant les objectifs de qualité environnementale recherchés sera réalisée par la CARL, assistée par un groupement de bureaux d'études AMO Développement Durable et de programmation. Il s'agit du "profil environnemental" de l'opération. Les objectifs sont ensuite traduits en exigences environnementales pour chaque phase de l'opération (esquisse, conception et réalisation).

- B.3. Systématiser l'étude de l'intégration de production d'énergie renouvelable pour de l'autoconsommation dans les projets de construction. Cette mention sera inscrite aux cahiers des charges. La gestion de l'énergie sera une cible de niveau très performant à intégrer dès les premières phases de conception architecturale du projet. Des exigences environnementales seront définies pour la phase exploitation.

- B.4. Envisager la possibilité de réaliser des groupements de commandes avec les communes membres pour : un dynamisme communicatif sur la thématique des achats durables, une réduction des coûts, une plus grande facilité pour mobiliser des financements, un renforcement du poids de la demande pour accélérer l'offre adéquate.

C. Réorganiser et optimiser les circuits de collecte des déchets ménagers afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et maîtriser les coûts de gestion.

Avec l'appui d'une AMO spécialisée :

- C.1. Diagnostic et analyse du fonctionnement et des performances des collectes actuelles : état des lieux des systèmes de pré-collecte et de collecte.

- C.2. Identification des leviers d'optimisation et hiérarchisation des actions.

- C.3. Rédiger un règlement de collecte à l'échelle intercommunale.

- C.4. Redéfinir les circuits de collecte.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A.1	X	X				
A.2	X	X				
A.3	X	X	X	X	X	X
B	X	X	X	X	X	X
B.1	X	X	X	X	X	X
B.2	X	X	X	X	X	X
B.3	X	X	X	X	X	X
B.4	X	X	X	X	X	X
C	X	X				
C.1	X					
C.2	X					
C.3	X	X				
C.4	X	X				

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

DMP (Direction des Marchés Publics)	DAJA (Dir Aff Jur et Achats)
Prestataires collectes des déchets	

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A	0,5 ETP fonction achats	
B	0,3 ETP contrôleur de gestion (supervision des prestataires, veille du respect des clauses environnementales)	
C	0,5 ETP chargé de mission	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre de critères environnementaux introduits *Nombre de critères sociaux introduits
B	*Nombre d'exigences environnementales intégrées *Nombre de commandes groupées réalisées
C	*Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre du poste "Fret" *Taux de réduction du budget "carburant" pour la collecte des déchets

Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant

N° de l'action : FA-3

Intitulé de l'action

Informier et responsabiliser les agents de la CARL sur la réduction au quotidien de l'impact Climat-Air-Energie

Orientation

2 - Eco-exemplarité de la collectivité en matière de réduction de l'impact Climat-Air-Energie

Enjeux

Être éco-exemplaire au quotidien

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

Le Bilan Carbone® mené à l'échelle du patrimoine et des compétences de la CARL fait ressortir le poste Déplacements comme étant le plus émetteur (56 % des émissions totales). Ces émissions sont dues aux déplacements domicile-travail des agents, aux déplacements professionnels (voiture, avion) et aux déplacements des visiteurs du siège de la CARL et de ses déchèteries. Viennent ensuite les postes Immobilisations à hauteur de 16 % des émissions totales (véhicules, matériels informatiques, patrimoine bâti) ; Energie à hauteur de 12 % (consommations électriques du siège majoritairement et carburants des véhicules) et Déchets à hauteur de 11 % (déchets de bureau).

Sur la base de ce constat, la CARL souhaite, à son échelle interne, devenir éco-exemplaire en matière de réduction de son impact Climat-Air-Energie. L'engagement de la collectivité dans son Plan Climat Air Energie Territorial doit notamment passer par une sensibilisation de ses agents via la transmission de bonnes pratiques. Des actions seront mises en œuvre sur divers plans : la gestion des déchets, la construction durable du nouveau siège, la maîtrise des consommations énergétiques, les déplacements, la qualité de l'air intérieur.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. Sensibiliser et responsabiliser les agents de la CARL sur les enjeux Climat-Air-Energie à l'échelle de l'administration.

- A.1. Rédiger une "Charte des bonnes pratiques" de la vie quotidienne en matière de consommations énergétiques et de gestion des déchets dans les locaux de la CARL. Le contenu de la charte sera déterminé en concertation avec les différents services de la CARL à l'occasion d'une table ronde. Elle devra être signée par chacun. Par ailleurs, les modalités de suivi du bon respect de cette charte seront également à déterminer et à inscrire dans la charte.

Quelques exemples pouvant être intégrés à la charte :

**Eteindre les lumières et la climatisation en sortant d'une pièce inoccupée ;*

**Bien séparer ses déchets recyclables de ceux qui ne le sont pas (cf. tâche B qui prévoit la généralisation de l'installation de poubelles de bureau dédiées aux recyclables secs) ;*

**Utiliser une tasse plutôt qu'un gobelet en plastique pour la pause-café,*

**Covoiturer le plus possible, etc.*

- A.2. Réaliser des panneaux de sensibilisation aux "bons gestes", à afficher dans l'ensemble des services du siège. Ces panneaux pourront également être proposés aux communes pour un affichage au sein des bâtiments communaux. Les matériaux utilisés pour cette communication devront être issus de procédés durables (forêts gérées durablement, papier recyclé, etc.).

L'ADEME a publié en janvier 2019 le guide pratique "Eco-responsable au bureau", qui apporte des idées d'actions efficaces et de bonnes résolutions pour limiter les impacts environnementaux au bureau.

- A.3. Organiser annuellement (voire bisannuellement) un jeu concours entre les différents services pour élire le service éco-responsable de l'année (ou du semestre). Les critères d'éco-responsabilité concerneront notamment :

*La consommation d'électricité : grâce au monitoring mis en place dans le cadre de la tâche suivante (B) ;

*La consommation de ramettes de papier ;

*L'utilisation de la voiture pour la pause déjeuner, etc.

Un questionnaire pourra permettre de recenser auprès des agents les pratiques existantes relevant de l'éco-responsabilité.

- A.4. Nommer chaque mois un ambassadeur du développement durable (rotation au sein des différents services), chargé de diffuser à l'ensemble des services un "écogeste" hebdomadaire. Les écogestes pourront par exemple être diffusés par mail. Ils pourront également concerner le quotidien à la maison et pas seulement au bureau.- A.5. Permettre aux agents l'accès au télétravail (pour les postes pour lesquelles cela est applicable).- A.6. Réserver des places de stationnement pour le personnel venant en covoiturage. Une vignette spéciale pour ces véhicules pourra notamment être créée par la CARL.

B. Mettre en place un monitoring des consommations énergétiques par usage et par service pour inciter les agents à réduire leur impact Climat-Air-Energie.

Cette action sera également réitérée lorsque le nouveau siège sera construit.

C. Généraliser l'installation de poubelles de tri sélectif au sein des locaux (bureaux et espaces partagés).

- C.1. Réaliser un diagnostic de la dotation en poubelle de tri sélectif au sein des locaux de la CARL afin de déterminer les besoins (poubelles individuelles ou collectives ; pour les recyclables secs et le verre séparés ; etc.).

- C.2. Réaliser une enquête auprès des agents (via un questionnaire par exemple) pour connaître leurs motivations et appréhender leurs connaissances des consignes de tri. Une communication sera faite sur les filières de valorisation des déchets.

- C.3. Communiquer sur les consignes de tri via des affichettes accolées sur les poubelles (qu'elles soient individuelles ou collectives).

D. Dans le cadre de la construction du nouveau siège, fixer des performances environnementales ambitieuses.

- D.1. Se tourner vers les labels de qualité environnementale de la construction tels que : LEED, HQE, BREEAM, BBC, etc. *Au niveau national, les principales certifications environnementales dans ce domaine sont HQE (Haute Qualité Environnementale) et BBC (Bâtiment Basse Consommation). Cette dernière ne garantit que les performances énergétiques.*

- D.2. Intégrer des exigences environnementales au cahier des charges via la réalisation d'une programmation environnementale.

Il sera notamment donné priorité :

- aux matériaux locaux, renouvelables, biosourcés, recyclables ;

- à une utilisation des énergies renouvelables et à une conception axée sur la préservation des ressources ;

- à une adaptation au contexte local.

Une programmation environnementale des opérations déterminant les objectifs de qualité environnementale recherchés sera réalisée par la CARL, assistée par un groupement de bureaux d'études AMO Développement Durable et de programmation. Il s'agit du "profil environnemental" de l'opération. Les objectifs sont ensuite traduits en exigences environnementales pour chaque phase de l'opération (esquisse, conception et réalisation). Des exigences environnementales seront définies pour la phase exploitation.

- D.3. Etudier la possibilité d'intégrer une production d'énergie renouvelable pour de l'autoconsommation (solaire photovoltaïque, eau chaude solaire). Cette mention sera inscrite au cahier des charges (cf. étape précédente, D.2). La gestion de l'énergie sera une cible de niveau très performant à intégrer dès les premières phases de conception architecturale du projet.

- D.4. Prévoir un système d'éclairage intelligent au sein des nouveaux locaux de l'administration (minuterie, détecteurs de présence, etc.). Cette mention sera inscrite au cahier des charges (cf. étape D.2).

E. En lien avec l'action réglementaire 10 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), développer et décarboner la mobilité au sein de la flotte de véhicules de la CARL.

Bien que le réseau électrique guadeloupéen soit aujourd'hui largement carboné, le passage à la mobilité électrique pourra être accompagné du développement de l'alimentation des bornes de recharges en énergie renouvelable (solaire photovoltaïque notamment).

- E.1. Déterminer, pour chaque véhicule de la CARL, la meilleure voie de transition énergétique (électrique, hybride, hydrogène, autre).

- E.2. Concevoir et mettre en œuvre un plan pluriannuel de transition de la flotte vers des motorisations plus vertueuses.

F. En lien avec l'action réglementaire 9 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), réaliser le PDA (Plan de Déplacement des Administrations) de la CARL afin de rationaliser les déplacements (premier poste d'émissions de gaz à effet de serre et sources d'émissions de polluants atmosphériques).

- F.1. Préparer le lancement du PDA auprès des agents de la CARL, via notamment :

*La réalisation d'une cartographie isochrone du territoire pour diffusion ;

*La formation des agents à l'écoconduite ;

*La sensibilisation à une rationalisation des déplacements.

- F.2. Déterminer le budget transport de la collectivité (voitures de fonction, carburant, parking, etc.) et des agents (trajets domicile-travail).

- F.3. Etudier l'accessibilité aux différents sites de la collectivité.

- F.4. Etudier les infrastructures internes permettant une rationalisation des déplacements des agents (cantine, salles de pause avec micro-ondes, possibilités de télétravail selon les postes, etc.).

- F.5. Constituer un comité de pilotage PDA rassemblant : la direction, les agents, les partenaires extérieures (ADEME, SMT, ORT) et un animateur du PDA (bureau d'étude spécialisé par exemple).

- F.6. Définir un plan d'actions en concertation avec les acteurs concernés.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A.1	X					
A.2	X					
A.3	X	X	X	X	X	X
A.4	X	X	X	X	X	X
A.5	X	X	X	X	X	X
B	X					
C	X	X	X	X	X	X
C.1	X					
C.2	X					
C.3	X	X	X	X	X	X
D	X	X				
D.1	X	X				
D.2	X	X				
D.3	X	X				
D.4	X	X				
E	X	X	X	X	X	X

E.1	X	X				
E.2		X	X	X	X	X
F	X	X	X			
F.1	X	X				
F.2		X	X			
F.3		X	X			
F.4		X	X			
F.5		X	X			
F.6		X	X			

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

ADEME	DEAL / ORT	SMT
DSTIPD (Dir Serv Tech et Ingé Projets Durables)		Région Guadeloupe
Ensemble des agents CARL		CAUE

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A	0,4 ETP chargé de mission 0,2 ETP chargé de communication	Impression des panneaux de sensibilisation
B	0,2 ETP chargé de mission	
C	0,2 ETP chargé de mission 0,1 ETP chargé de communication	Impression des affichettes
D	0,2 ETP chargé de mission	
E	0,2 ETP chargé de mission	
F	0,5 ETP chargé de mission 'Service communication	45 000 € (réalisation du PDA) Financements mobilisables auprès de l'ADEME, de la Région Guadeloupe (FEDER)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Consommations énergétiques des locaux de la CARL (MWh) *Nombre d'écogestes partagés *% d'agents exerçant du télétravail *Nombre de véhicules équipés de la vignette "covoiturage"
B	*Consommations énergétiques des locaux de la CARL (MWh)
C	*Quantité de déchets recyclables collectés (kg)
D	*Consommations énergétiques du nouveau siège de la CARL (MWh) *Production d'énergies renouvelables in situ (MW) *Puissance installée in situ (MW)
E	*Taux de véhicules électriques sur l'ensemble de la flotte de véhicules (%) *Taux de véhicules hybrides sur l'ensemble de la flotte de véhicules (%) *Taux de véhicules à hydrogène sur l'ensemble de la flotte de véhicules (%)
F	*Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre du poste "déplacement de personnes" (%) *Taux de réduction du budget transport de la CARL (%)

**Programme d'actions Climat Air Energie de la
 Communauté d'Agglomération de la Riviera du
 Levant**



N° de l'action : FA-4

Intitulé de l'action

Accompagner les hébergeurs dans l'amélioration de leurs pratiques

Orientation

3 - Développer le tourisme durable / éco-tourisme / tourisme vert, sur le territoire de la CARL

Enjeux

Accompagner le changement de comportement

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

Le tourisme est sans aucun doute une activité prépondérante sur trois des communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant. Véritable vitrine de la Guadeloupe, les communes du Gosier (21 %), de Sainte-Anne (14 %) et de Saint-François (12 %) ont accueilli 47 % des touristes de séjour en 2017 d'après l'Observatoire Régional du Tourisme de Guadeloupe (source : ORT, note de conjoncture de mars 2017). Parmi eux, 56 % sont des touristes dits d'agrément et 25 % des touristes affinitaires. Ce qui explique que 44 % des touristes logent chez des amis ou de la famille. L'hôtellerie classique est le mode d'hébergement privilégié des touristes (19 % pour les hôtels, 6 % pour les clubs de vacances, soit un total de 25 %) tout autant que les meublés de tourisme (gîtes, villas, bungalows et appartements : 24 %).

Face à ce constat, l'**orientation stratégique 3** porte sur le développement du tourisme durable sur le territoire de la CARL. Deux grands enjeux se sont distingués : d'une part, l'accompagnement des hébergeurs pour améliorer leurs pratiques et, d'autre part, la nécessité de promouvoir un autre mode de tourisme plus nature et moins impactant sur l'environnement.

77 % des touristes viennent profiter de la plage, 31 % des rivières et 23 % viennent randonner. Tandis que 23 % et 24 % viennent respectivement profiter des parcs et aquariums ou encore des musées et du patrimoine historique. Etant donné le cadre de vie attirant de la Guadeloupe, il est indispensable de le préserver pour continuer à accueillir des visiteurs.

Cette fiche action traitera de l'accompagnement à l'amélioration des pratiques des hébergeurs.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. Recenser les avis et les besoins en matière de développement durable et, par la même occasion, sensibiliser aux bonnes pratiques.

- A.1. Réaliser une enquête auprès des hôtels et gîtes afin de cerner leur degré d'appréhension sur le sujet du développement durable et d'identifier ceux qui pourraient être intéressés par une diminution de leur impact environnemental (ce qui permet également de faire des économies financières, actions gagnantes/gagnantes).

- A.2. Inciter aux bonnes pratiques (tâches B, C et D) dans les hôtels et gîtes de la CARL notamment à la mise en place de bornes de recharges électriques, chauffe-eaux solaires et au manger local. Cette incitation pourra notamment consister à réaliser une plaquette distribuée à l'ensemble du public cible.

- A.3. Réaliser un flyer à destination des touristes sur "les bons gestes en vacances" insistant sur la nécessité de protéger l'environnement, de ne pas laisser traîner ses déchets et mégots de cigarettes, de faire attention à la crème solaire, etc. Ces flyers seront mis à disposition gratuitement par la CARL dans l'ensemble des hôtels et gîtes. Il sera également possible pour les propriétaires de meublés de tourisme de venir en récupérer aux Offices de Tourisme des communes membres. La communication mise en œuvre sera intégrée à une démarche éco responsable afin de limiter son impact sur l'environnement (ex : papier recyclé, papier biodégradable).

B. Inciter l'hôtellerie à entrer dans une démarche d'amélioration continue de diminution de son impact environnemental.

- B.1. Promouvoir l'affichage environnemental dans l'hôtellerie du territoire de la CARL. Les actions A1 et A2 de cette fiche action pourront servir de voie de communication. Au besoin une communication plus poussée sera réalisée (au choix : démarchage, spot radio, encart publicitaire, communication sur les réseaux sociaux, etc.).

*L'affichage environnemental des hôtels est une démarche volontaire d'amélioration continue dans laquelle les hôteliers décident de s'engager pour limiter les impacts environnementaux d'une nuit avec petit déjeuner en proposant à leurs clients des pratiques de consommation plus durables.

*À l'aide d'une note A, B, C, D ou E, l'étiquette environnementale informe les voyageurs sur les impacts environnementaux de leur nuit à l'hôtel. Quatre indicateurs sont pris en compte pour la calculer : émissions de CO₂, consommation d'eau, consommation de ressources non renouvelables, pourcentage de produits certifiés bio ou écolabellisés utilisés. Cette note prend en compte l'ensemble des étapes du cycle de vie des équipements de l'hôtel, des produits alimentaires pour le petit déjeuner, des produits d'hygiène et d'entretien, de leur fabrication à leur fin de vie, en passant par leur transport et leur utilisation (source ADEME).

- B.2. Encourager les hôtels et les gîtes les plus ambitieux à s'inscrire dans une démarche de labellisation via l'Ecolabel Européen (possibilité de lancer un appel à projet porté par la CARL, l'ADEME, la Région et la CCI IG) ou la Clef Verte. Les actions A1 et A2 de cette fiche action pourront servir de voie de communication. Au besoin, une communication plus poussée sera réalisée (au choix : démarchage, spot radio, encart publicitaire, communication sur les réseaux sociaux, etc.) pour informer sur les dates de webinaires à destination des Hébergements touristiques, non certifiés et intéressés par l'Ecolabel Européen par exemple.

*L'Ecolabel Européen permet de mettre en place des actions de réduction des impacts environnementaux, de former le personnel sur des écogestes, de sensibiliser le client sur des écogestes lors de son séjour et de valoriser sa démarche grâce à un logo unique et commun à toute l'Europe, la fleur.

*La Clef Verte est un label environnemental international pour l'hébergement touristique et la restauration. Lorsqu'un hébergement touristique souhaite se voir décerner le label Clef Verte, il remplit un dossier en ligne comprenant notamment la grille de critères correspondant à son activité. Il fournit également des attestations. Chaque nouveau candidat est contrôlé par un auditeur conseil du label Clef Verte qui se rend dans l'établissement pour valider/invalidier les réponses fournies et pour apporter des conseils pour la mise en œuvre des points manquants. L'établissement est ensuite accompagné par l'équipe Clef Verte pour faire progresser sa démarche et présenter un dossier le plus qualitatif possible au Jury de fin d'année qui statuera sur l'obtention du label au regard des éléments fournis. *Le label Clef Verte dans le monde est plus souvent connu sous l'appellation Green Key International ou Green Key Global.* <https://www.laclefverte.org/> Pour plus d'informations sur les démarches d'affichage Environnemental et d'Ecolabel Européen : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plaque%20AE%20et%20EE.pdf> <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/vacances-loisirs/passer-vacances-plus-ecologiques/choisir-vacances>

C. Promouvoir la récupération des eaux pluviales.

- C.1. Distribuer aux hôteliers de la CARL des guides pratiques pour les accompagner dans la mise en place d'installations de gestion des eaux pluviales (cf. tâche B de la FA-12).

*Comment collecter l'eau de pluie ? Pour quels usages ? A quel prix ? Avec quelles aides financières (Région Guadeloupe notamment) ?

- C.2. Donner la parole aux acteurs économiques ayant déjà fait la démarche d'installer des systèmes de récupération des eaux pluviales (lien avec tâche C de la FA-12).

D. Promouvoir l'autoconsommation de l'énergie solaire photovoltaïque.

- D.1. Réaliser une campagne de communication sur les principes et avantages de l'autoconsommation (lien avec tâche A). Les aides financières mobilisables à l'investissement et les avantages fiscaux y figureront également.

- D.2. Donner la parole aux acteurs économiques ayant déjà fait la démarche de se tourner vers l'autoconsommation d'énergie renouvelable (lien avec tâche C de la FA-12).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A1	X					
A2		X	X	X	X	X
A3	X					
B	X	X	X			
B1	X	X	X			
B2	X	X	X			
C	X	X				
C1	X					
C2		X				
D	X	X				
D1	X					
D2		X				

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) & OTI
---	---

Partenaires internes et externes à associer

Hôtels	Gîtes	Propriétaires de meublés de tourisme
ADEME	OTI	Région Guadeloupe
Communes membres	CCI IG	DDE (Dir du Dév Eco)

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne (temps cadre)	Moyens matériels/financiers
A	0,2 ETP chargé de mission 0,2 ETP chargé de communication	Frais d'impression des flyers
B	0,2 ETP chargé de mission 0,2 ETP chargé de communication	Si lancement d'un AAP, possibilité d'être accompagné par l'ADEME (taux d'intervention selon la taille de "l'entreprise") voire la CCI-IG et la Région Guadeloupe
C	0,2 ETP chargé de mission 0,2 ETP chargé de communication	
D	0,2 ETP chargé de mission 0,2 ETP chargé de communication	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre d'hôtels et de gîtes intéressés par une démarche de DD (résultats du sondage) *Taux de réponse au sondage (%)
B	*Nombre d'hébergements ayant mis en place l'affichage environnementale *Nombre d'hébergements labellisés "Clef Verte" ou "Ecolabel Européen"
C	*Nombre d'hébergements équipés de récupérateurs d'eau pluviale
D	*Nombre d'hébergements équipés de panneaux solaires photovoltaïques

Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant



N° de l'action : FA-5

Intitulé de l'action

Promouvoir et encourager le tourisme durable et l'écotourisme

Orientation

3 - Développer le tourisme durable / éco-tourisme / tourisme vert, sur le territoire de la CARL

Enjeux

Proposer un modèle de développement plus respectueux de l'environnement

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

Le tourisme est sans aucun doute une activité prépondérante sur trois des communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant. Véritable vitrine de la Guadeloupe, les communes du Gosier (21 %), de Sainte-Anne (14 %) et de Saint-François (12 %) ont accueilli 47 % des touristes de séjour en 2017 d'après l'Observatoire Régional du Tourisme de Guadeloupe (source : ORT, note de conjoncture de mars 2017). Parmi eux, 56 % sont des touristes dits d'agrément et 25 % des touristes affinitaires. Ce qui explique que 44 % des touristes logent chez des amis ou de la famille. L'hôtellerie classique est le mode d'hébergement privilégié des touristes (19 % pour les hôtels, 6 % pour les clubs de vacances, soit un total de 25 %) tout autant que les meublés de tourisme (gîtes, villas, bungalows et appartements : 24 %).

Face à ce constat, l'**orientation stratégique 3** porte sur le développement du tourisme durable sur le territoire de la CARL. Deux grands enjeux se sont distingués : d'une part, l'accompagnement des hébergeurs pour améliorer leurs pratiques et, d'autre part, la nécessité de promouvoir un autre mode de tourisme plus nature et moins impactant sur l'environnement.

77 % des touristes viennent profiter de la plage, 31 % des rivières et 23 % viennent randonner. Tandis que 23 % et 24 % viennent respectivement profiter des parcs et aquariums ou encore des musées et du patrimoine historique. Etant donné le cadre de vie attirant de la Guadeloupe, il est indispensable de le préserver pour continuer à accueillir des visiteurs.

Cette fiche action traitera de la promotion de l'écotourisme sur le territoire de la CARL.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. Encourager la mobilité douce lors des visites en veillant à l'accessibilité pour tous.

- A.1. Réaliser un diagnostic d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des sites touristiques de la CARL et lancer les travaux nécessaires. L'étape préalable est d'identifier les sites concernés (plages, zones humides, patrimoine culturel et/ou historique, etc.).

- A.2. En lien avec l'action A de la FA-16, aménager des coins nature /intégrer des espaces verts dans les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation des PLU) afin de rendre attractifs les centres bourg. Au préalable, il est nécessaire d'identifier les sites ayant besoin d'être réaménagés et/ou de compléter par la recherche de sites d'implantation comme des friches urbaines par exemples. *La CARL communiquera ses recommandations sur les OAP au moment de donner son avis sur les PLU communaux.*

- A.3. Renforcer les partenariats avec les associations notamment celles des marcheurs afin de développer un circuit pédestre des Grands-Fonds de la CARL et, en lien avec l'action D de la FA-17, aménager les zones humides des Grands-Fonds afin de sensibiliser sur leur importance et pour mettre en avant la diversité des paysages de la CARL. *En cas de difficultés (problèmes de maîtrise du foncier), l'organisation de balades guidées thématiques pourront tout de même être développées et proposées plus fréquemment.*

B. Proposer des visites natures en veillant à la qualité des sites.

- B.1. En lien avec l'action A, mettre en place et/ou veiller à l'organisation de « tours » sur le territoire de la CARL permettant de mettre en avant les différentes richesses du territoire. Plusieurs programmes pourront être proposés autours du littoral, des zones humides, du patrimoine historique, culturel et culinaire. Cette action pourra être réalisée en partenariat avec des associations et l'Office de Tourisme Intercommunale (OTI).

- B.2. Labelliser "Pavillon Bleu" au moins deux plages de la CARL (une à la Désirade - voir fiche action 18 - et une autre dans une des trois communes restantes). Pour ce faire, il sera nécessaire de mettre en place les infrastructures/événements nécessaires afin de répondre aux critères impératifs de la labellisation. Les critères du Pavillon Bleu sont regroupés en grandes familles : éducation à l'environnement, gestion de l'eau, gestion des déchets et environnement général. *Se rendre sur une plage Pavillon Bleu signifie choisir un site disposant d'un certain nombre d'équipements permettant de minimiser les impacts de la fréquentation touristique. Des poubelles de tri sont à disposition pour trier les déchets et la présence de sanitaires permet de garder une eau de baignade de qualité. La sécurité et l'accessibilité à la baignade pour tous sont également prises en compte, tout comme l'information sur la qualité de l'eau de baignade et sur la faune et la flore locales. Les communes engagées dans le label organisent tout au long de l'année, et particulièrement pendant la saison touristique, des activités de sensibilisation à l'environnement sous différentes formes. L'ensemble des sites labellisés Pavillon Bleu sont soumis à une visite de contrôle afin de vérifier que tous les critères de labellisation sont bien respectés. Pour plus d'informations : <https://www.pavillonbleu.org/>*

C. Encourager l'entreprenariat vert par l'information et la sensibilisation de la population et des futurs jeunes professionnels.

- C.1. Mettre en avant, sur le site de l'OTI et sur le site internet de la CARL, les acteurs du tourisme engagés dans une démarche de tourisme durable (hébergements, restaurants, artisanat local) mais également les activités écotouristiques proposées (circuits de randonnées pédestres et cyclables, etc.) ou encore les prestataires d'activités de loisirs.

- C.2. Proposer des sessions de sensibilisation sur le développement durable au lycée hôtelier. L'animation de ces sessions pourront se faire en partenariat avec des associations du territoire.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A1	X	X	X	X	X	X
A2	X	X	X	X	X	X
A3	X	X	X	X	X	X
B	X	X	X			
B1	X					

B2		X	X			
C	X	X	X	X	X	X
C1	X	MAJ	MAJ	MAJ	MAJ	MAJ
C2		X	X	X	X	X

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) & OTI
---	---

Partenaires internes et externes à associer

Communes membres		OTI
Associations (marcheurs)	Lycée Hôtelier / étudiants	DDE (Dir du Dév Eco)
Direction des finances	ADEME	Région Guadeloupe

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne (temps cadre)	Moyens matériels/financiers
A	0,5 ETP chargé de mission	20 000€ environ AMO Diagnostic Le budget de cette tâche dépendra de l'ampleur des travaux réalisés (nombre de coins natures et de zones humides aménagés ainsi que les travaux d'accessibilités mis en avant par le diagnostic)
B	0,4 ETP chargé de mission	Frais de participations offerts la première année
C	0,2 ETP chargé de communication 0,2 ETP chargé de mission	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Superficie des coins natures aménagés (Ha) *Nombre de sites aménagés PMR *Nombre de zones humides aménagées *Longueur de circuits pédestres "redessinés" (km)
B	*Nombre de plages labellisées "Pavillon Bleu" *Fréquentation des "tours" organisés
C	*Taux de fréquentation des pages internet concernées *Nombre de classes sensibilisées

Programme d'actions Climat Air Energie de la
Communauté d'Agglomération de la Riviera du
Levant



N° de l'action : FA-6

Intitulé de l'action

Repenser la mobilité afin de permettre à chacun de se déplacer tout en réduisant le
trafic et en améliorant la qualité de l'air

Orientation

4 - Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire

Enjeux

Proposer un modèle de déplacements plus respectueux de
l'environnement

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

Le Bilan Carbone® mené à l'échelle du territoire de la CARL fait ressortir le poste Déplacements comme étant le plus émetteur (57 % des émissions totales). L'**orientation stratégique 4**, dans laquelle s'inscrit cette fiche action, vise une réduction significative de ces émissions. Elles sont dues, d'une part, aux déplacements inter-îles en bateau et en avion (sur lesquels la CARL n'a pas ou peu de marge de manœuvre) et, d'autre part, au trafic routier. *Précis de lecture : l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat (OREC) a évalué la consommation en carburant (essence et gasoil) tous usages confondus (déplacement de personnes, déplacement interne de marchandise, etc.). L'orientation 4 se focalisera sur les déplacements de personnes tandis que l'orientation 5 s'intéressera au fret.*

Le transport apparaît également comme un des secteurs les plus émetteur en polluants atmosphériques nuisant à la qualité de l'air.

Dans le cas présent, s'engager dans une démarche d'écomobilité répond en particulier à deux objectifs pour les décideurs publics :

- Prendre conscience des coûts "invisibles" de la mobilité ;
- Répondre à l'attente des citoyens, en utilisant les nouveaux outils de planification et de mise en œuvre des politiques de mobilité, ainsi qu'en anticipant les évolutions réglementaires.

Pour mieux s'adapter aux besoins des individus et des territoires, la mise en œuvre de l'écomobilité doit se traduire par différentes actions complémentaires. À travers celles-ci, la CARL souhaite repenser la mobilité afin que chacun puisse se déplacer de manière judicieuse sur le territoire intercommunal tout en limitant les émissions de polluants atmosphériques.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. Construire une stratégie territoriale en matière de déplacements et d'aménagements tout en veillant à un air sain (Fiches-action réglementaires 13 et 15 du Plan de Protection de l'Atmosphère).

- A.1. Collaborer à la révision et s'impliquer dans la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Syndicat Mixte des Transports (SMT).

Le Plan de Déplacements Urbains est un outil de planification de la mobilité sur 10 ans, visant la diminution du trafic automobile par une articulation efficace entre transports et urbanisme.

- A.2. Pour affiner le projet de territoire, élaborer et mettre en œuvre un Schéma de COhérence Territorial (SCOT) encourageant l'intermodalité tout en optimisant le besoin de déplacement.

* Rédiger le cahier des charges ;

* Lancer le marché ;

* Suivre l'élaboration du document et assurer sa mise en œuvre effective.

Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur l'organisation de l'espace urbain, l'habitat, la mobilité, l'aménagement commercial, l'environnement. Il en assure la cohérence, tout comme celle des documents sectoriels intercommunaux et communaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU) et des PLU ou cartes communales.

Ressource documentaire pertinente sur le sujet :

Guide « *Le SCoT, un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire* » ; http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/publication/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-l-amenagement-durable-d-un-territoire_1368. Il explique le processus d'élaboration du SCoT et les modes de gouvernance à recommander. Il rappelle également les principaux éléments de procédure et d'encadrement par le code de l'urbanisme.

-A.3. Pour compléter le SCOT et le projet de territoire, élaborer et mettre en œuvre un Plan Local de l'Urbanisme intercommunal à valeur de Plan Local de l'Habitat (PLUi-H).

* Rédiger le cahier des charges ;

* Lancer le marché ;

* Suivre l'élaboration du document et assurer sa mise en œuvre effective.

Le club PLUi peut être un soutien dans la réalisation de cette tâche. Le Club PLUi est un réseau national piloté par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales qui a vocation à fédérer et à faire travailler ensemble des professionnels en charge de plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Le site Club PLUi est un centre de ressources sur le plan local d'urbanisme intercommunal. Vous y trouverez des fiches méthodologiques, des éclairages juridiques ainsi que des actualités sur les PLUi. <http://www.club-plui.logement.gouv.fr/>

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) contient les mêmes éléments que le PLU, il est élaboré à une échelle supra communale. À noter que le PLUi doit être compatible avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires. Les PLUi peuvent comprendre des schémas sectoriels comme ici le Plan Local de l'Habitat qui est le document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat. Dans ce cadre, le législateur a veillé à ce que le PLUi-H puisse comprendre la totalité des éléments du PLH. Ces derniers doivent être répartis dans les différents documents composant le PLUi en veillant à ce que les éléments de niveau programmatique (objectifs de production annualisés, financements, interventions d'organismes, ...) ne se retrouvent pas dans les documents opposables aux autorisations d'urbanisme (OAP et règlement). Ainsi, dans le but de gagner en lisibilité et en sécurité juridique, une nouvelle

composante du PLUi a été créée : le programme d'orientations et d'actions (POA) qui comprend les mesures et éléments d'information nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

- A.4. En lien avec l'action réglementaire 9 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), inciter à la mise en place de Plans de Déplacements Inter-Entreprises/Inter-Administrations (PDIE/PDIA) sur l'ensemble du territoire de la CARL - appelés aussi Plans De Mobilité (PDM) via une campagne de communication adaptée.

Le PDIE est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements des salariés, visiteurs, fournisseurs ou clients d'une entreprise, d'une collectivité locale ou d'une administration. Il aboutit à la mise en place d'un plan de mobilité. Sont ainsi privilégiées toutes les solutions de transport permettant de limiter l'utilisation de la voiture individuelle.

Les étapes d'élaboration d'un PDM sont les suivantes :

- * Évaluer l'intérêt des différents partenaires à s'engager dans cette démarche et leur capacité à s'investir dans le projet ;
- * Réaliser un bilan de l'existant et, sur cette base, concevoir les méthodes et moyens nécessaires à l'optimisation qualitative des déplacements liés à l'activité de l'entreprise en particulier ceux de son personnel. *Lors de cette étape un catalogue d'actions et de mesures sera élaboré, assorti d'un budget et d'un calendrier ;*
- * Accompagner la mise en œuvre en veillant à mettre en place une communication et une concertation volontaristes en interne (autour d'une personne coordonnant le projet), afin de convaincre chacun de l'intérêt de la démarche et ainsi pérenniser les actions dans un processus d'amélioration continue ;
- * Évaluer la perception qu'ont les salariés de la mise en œuvre du plan mobilité, afin de cerner les besoins d'ajustement éventuels et les possibilités d'extension de certaines actions.

Plus d'information sur les bénéfices et la méthode :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/plan-mobilite-entreprise.pdf>

B. En lien avec l'action d'accompagnement 4 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), accompagner les transporteurs routiers de personnes dans leurs démarches d'adhésion à la Charte Objectif CO₂ et/ou d'obtention du label Objectif CO₂.

En 2008, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) et l'ADEME ont élaboré la "charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂", nommée "Objectif CO₂". Elle a pour objectif d'aider les entreprises du transport à réduire leurs consommations de carburant et par conséquent leurs émissions de CO₂. Les entreprises, au travers de cette démarche, s'engagent sur 3 ans dans un plan d'actions visant à atteindre ce double objectif. 4 axes d'actions sont définis par la charte : le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation des flux de transport.

- B.1. Convier les transporteurs de personnes à une réunion de présentation du dispositif Objectif CO₂. *Cette réunion sera l'occasion de présenter les prérequis à respecter pour signer la charte d'engagement volontaire, les bénéfices pour l'entreprise signataire, les financements mobilisables (ADEME, CEE), etc.*

- B.2. Accompagner les entreprises dans la constitution de leur dossier pour la signature de la Charte et/ou l'obtention du label.

- B.3. Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre du plan d'actions pour atteindre leur objectif de réduction des émissions fixé sur 3 ans.

→ Cette action peut être menée en parallèle de l'action 8 concernant le transport routier de marchandises.

C. Limiter le besoin en déplacement et encourager le changement de mobilité.

- C.1. En accord avec les communes membres, aménager des espaces de coworking délocalisés par rapport aux centres d'activités professionnelles à Saint-François, Sainte-Anne, au Gosier et à la Désirade.

Ces espaces seront équipés des moyens de communications adaptés et de pointeuses/badgeuses si le besoin s'en fait ressentir. Le territoire des Grands-Fonds pourrait être une localisation intéressante de par son côté traversant.

- C.2. Communiquer sur la création de ces espaces et réaliser des partenariats avec les entreprises afin que les employés dont le poste s'y prête puisse accéder aux espaces de coworking mis en place.

- C.3. Lors des rencontres et/ou de la communication vers les entreprises en tâche C.2, inciter les entreprises à mettre en place des douches à destination des employés venant en vélo, à trottinette, à pied ou autre transport doux. Mettre également à disposition des emplacements sécurisés pour stationner leur vélo.

Les douches devront être munies de dispositifs veillant à la réduction de la consommation en eau.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A1	X					
A2	X	X	X			
A3			X	X	X	X
A4	X	X	X	X	X	X
B	X	X	X	X		
B1	X					
B2	X					
B3		X	X	X		
C	X	X	X	X	X	X
C1		X	X	X	X	
C2		X	X	X	X	
C3	X	X	X	X	X	X

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Aménagement et des Mobilités (DAM)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

Communes membres	SMT	CCI
ADEME	Compagnies privées de transport de passagers	
DEDD (Dir Env et DD)	Service com	Région Guadeloupe

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne (temps cadre)	Moyens matériels/financiers
A	0,8 ETP chargé de mission 0,2 ETP chargé de communication	50 000 € environ pour une AMO SCoT 50 000€ environ pour une AMO PLUi-H
B	0,5 ETP chargé de mission	

C	0,2 ETP chargé de communication Embauche d'"animateurs"	<p>Le budget dépendra du nombre d'espaces de coworking aménagés, de l'ampleur des travaux à réaliser, de la présence ou non d'un animateur du lieu, etc.</p> <p>À titre indicatif, la ville de Paris dans le cadre de son budget participatif a accompagné 19 espaces de coworking pour 2 millions d'euros soit environ 100 000€ par espace</p>
---	--	--

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	<ul style="list-style-type: none"> *Nombre de documents de planification mis en place (objectif 2) *Nombre de plans de déplacements mis en place *Part modale des déplacements par des modes actifs ou transports en commun (en %).
B	*Nombre de signataires de la Charte Objectif CO2
C	<ul style="list-style-type: none"> *Nombre d'espaces de coworking réalisés *Taux d'occupation des espaces de coworking

Programme d'actions Climat Air Energie de la
Communauté d'Agglomération de la Riviera du
Levant



N° de l'action : FA-7

Intitulé de l'action

Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la
voiture particulière

Orientation

4 - Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire

Enjeux

Accompagner le changement de comportement

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

Le Bilan Carbone® mené à l'échelle du territoire de la CARL fait ressortir le poste Déplacements comme étant le plus émetteur (57 % des émissions totales). L'**orientation stratégique 4**, dans laquelle s'inscrit cette fiche action, vise une réduction significative de ces émissions. Elles sont dues, d'une part, aux déplacements inter-îles en bateau et en avion (sur lesquels la CARL n'a pas ou peu de marge de manœuvre) et, d'autre part, au trafic routier. *Précis de lecture : l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat (OREC) a évalué la consommation en carburant (essence et gasoil) tous usages confondus (déplacement de personnes, déplacement interne de marchandise, etc.).* L'orientation 4 se focalisera sur les déplacements de personnes tandis que l'orientation 5 s'intéressera au fret. Le transport apparaît également comme un des secteurs les plus émetteur en polluants atmosphériques nuisant à la qualité de l'air.

Dans le cas présent, s'engager dans une démarche d'écomobilité répond en particulier à deux objectifs pour les décideurs publics :

- Prendre conscience des coûts "invisibles" de la mobilité ;
- Répondre à l'attente des citoyens, en utilisant les nouveaux outils de planification et de mise en œuvre des politiques de mobilité, ainsi qu'en anticipant les évolutions réglementaires.

Pour mieux s'adapter aux besoins des individus et des territoires, la mise en œuvre de l'écomobilité doit se traduire par différentes actions complémentaires. À travers celles-ci, la CARL souhaite encourager le changement de modes de transport en proposant des alternatives à la voiture thermique individuelle.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. En lien avec l'action d'accompagnement 6 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), favoriser le déplacement piétonnier.

Un meilleur partage de l'espace public est nécessaire pour développer la marche à pied sur le territoire. Cette action répond également, tout comme l'action n°9, à l'enjeu de promotion de la consommation de proximité. En effet, rendre les bourgs "marchables" permet de dynamiser le commerce de proximité

- A.1. Réaliser un diagnostic de l'existant en termes de déambulation piétonne sur le territoire intercommunal (trottoirs, zones ombragées, etc.). *Identifier les zones à enjeux importants en matière de déplacement piétonnier sur le territoire intercommunal (centres bourgs, zones résidentielles). *Repérer les freins potentiels au développement de la mobilité piétonne (manque de trottoirs, manque de passages piétons, difficultés pour sécuriser les passages piétons, limitations de vitesse des voitures, etc.) *Au-delà de l'étude spatiale, une enquête auprès des habitants sera menée afin d'évaluer leur ressenti sur l'usage de ce mode de déplacement (sentiment de sécurité notamment).

- A.2. Densifier et améliorer la qualité du réseau piéton sur l'ensemble du territoire en veillant à garantir un maillage desservant l'ensemble des lieux à forte fréquentation. *Cette étape devra nécessairement prévoir la création de zones ombragées sur les cheminements piétons. Cela permettra par ailleurs de développer la nature en ville. De plus, l'ensemble du réseau sera accessible aux personnes à mobilité réduite.*

- A.3. Mettre en place une signalisation adaptée permettant de guider aisément les piétons.

- A.4. En partenariat avec les communes membres, mettre en place et assurer des pédibus scolaires pour les élèves de premier cycle. Cela passera par la formalisation de lieux de dépose minute où les parents pourront laisser les enfants avant qu'ils ne soient accompagnés vers les écoles.

B. En lien avec l'action d'accompagnement 6 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), développer la mobilité cyclable.

- B.1. Réaliser un diagnostic des voies de circulation du territoire afin d'identifier les potentiels de développement de circuits de mobilité douce.

*Identifier les zones à enjeux importants et freins potentiels en matière de déplacements cyclables sur le territoire (largeurs de voies, visibilité aux embranchements, stationnement de véhicules en double voie, etc.).

*Réaliser une enquête auprès des habitants afin d'évaluer leur ressenti sur l'usage de ce mode de déplacement (sentiment de sécurité notamment).

- B.2. Adopter un schéma directeur cyclable prévoyant un maillage pertinent du réseau cyclable à l'échelle de la communauté d'agglomération. Un budget pour le développement du réseau et des places de stationnement vélos sera notamment voté et adopté par la CARL.

- B.3. Soumettre le schéma directeur cyclable au SMT pour intégration au PDU.

C. Développer la mobilité électrique.

- C.1. Réaliser un diagnostic préalable au déploiement de la mobilité électrique à l'échelle de la CARL en se basant sur le schéma directeur d'Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) de la Région Guadeloupe en cours d'élaboration.

- C.2. Mailler raisonnablement le territoire en bornes de recharge électrique pour les voitures, alimentées soit en énergie renouvelable (solaire photovoltaïque notamment) si des bâtiments sont à proximité soit raccordées sur le réseau pour des recharges lentes sur des lieux de stationnement (hors période de pointe 18h-22h) sous réserve que l'équivalent énergétique renouvelable soit injecté sur le réseau.

- C.3. Etudier les reconversions possibles de stations-service en stations de recharge pour les véhicules électriques. *Dans ce cas, il est nécessaire d'avoir une recharge rapide qui nécessite donc un stockage important pour que l'appel de puissance ne déséquilibre pas le réseau. Cependant, à priori (source : ADEME), leur nombre sera moindre en comparaison au nombre de stations distributrices de carburant car la recharge des véhicules sera davantage réalisée lorsque le véhicule est stationné. Ces stations seraient donc des stations de "dépannage" disposant de panneaux PV bien qu'ils n'alimenteraient pas exclusivement les véhicules.*

- C.4. Développer une application mobile et un site internet permettant de localiser en temps réel les bornes vacantes et opérationnelles (mutualisation du développeur avec les tâches D et E).

D. En lien avec l'action d'accompagnement 6 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), créer une plateforme numérique recensant l'offre existante en matière de transport doux.

- D.1. Lancer une consultation pour le développement de la plateforme numérique (mutualisation possible avec les tâches C et E).

- D.2. Elaborer des cartographies numériques accessibles depuis un smartphone, pour une présentation des circuits piétons, circuits cyclables, arrêts et horaires des transports en commun, etc.

E. En lien avec l'action d'accompagnement 6 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), faciliter le recours aux transports collectifs (transports en communs, covoiturage, autostop).

- E.1. Rencontrer les gestionnaires des voiries, échanger à propos du taux en équipement en abribus et en marqueurs d'arrêts sur le territoire et inciter à la mise en place d'un plan d'investissement ambitieux. Le manque de signalisation est en frein important à l'utilisation des transports en commun.

- E.2. Afin d'encourager le covoiturage dynamique, soutenir les initiatives privées allant en ce sens. Cela passe par la prise de contact puis la prise de rendez-vous pour échanger sur les freins et leviers nécessaires pour accélérer le déploiement de ces outils.

- E.3. Etudier le besoin en aires de rencontres et mailler le territoire en conséquence.

- E.4. Adhérer et mettre en place le REZOPOUCE afin de sécuriser l'autostop local. Il est particulièrement adapté pour les trajets du quotidien et sur des petites distances. Rezo Pouce permet une mise en œuvre rapide, entre 4 et 6 mois pour implanter les arrêts sur le Pouce à un coût est modéré (le montant de l'abonnement dépend du nombre de d'administrés). 2 étapes pour lancer le projet :

*Rezo Pouce et la collectivité échangent afin de comprendre les attentes, les problématiques et démarrer ce partenariat sur de bonnes bases ;

*La Rezo Team, l'équipe Rezo Pouce, forme un ou plusieurs des référents territoriaux afin de faciliter la duplication sur la collectivité et la rendre autonome (évaluations, statistiques, inscriptions...). Rezo Pouce l'accompagne dans la définition des arrêts sur le pouce, les plus pertinents, et pour que le maillage du territoire soit correctement construit.

Rezo Pouce met à disposition tous les outils pour animer le dispositif. Encourager l'autostop passe par de l'animation, de la communication et une présence sur le terrain. Changement de comportements, de rapport à la voiture...

F. En lien avec l'action d'accompagnement 3 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), communiquer massivement sur l'éco-mobilité.

- F.1. Une campagne de communication sera menée auprès des habitants sur l'impact environnemental et sanitaire des déplacements en véhicules thermiques, la raréfaction des combustibles fossiles, les bienfaits du vélo et de la marche à pied, etc.

- F.2. Les services développés par la CARL en ce sens (objets des tâches de la présente fiche action) feront également l'objet d'une communication massive sur le territoire.

Pour ce faire, la CARL utilisera des supports variés tels que :

** Supports d'informations papier et internet ;*

** Tests du transport collectif via l'envoi de tickets gratuits aux résidents de la CARL ;*

** Evènements sur l'écomobilité : journée sans voiture, animations festives autour de la marche à pied et du vélo, essai de vélos à assistance électrique, "Speed dating" covoiturage, etc.*

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A1	X					
A2		X	X	X	X	X
A3		X	X	X	X	X
A4		X	X	X	X	X
B	X	X				
B1	X					
B2	X	X				
B3	X	X				
C	X	X	X	X	X	
C1	X					
C2		X	X	X		
C3			X	X	X	
C4		X	X	X		
D		X	X	X		
D1		X				
D2			X	X		
E	X	X	X	X	X	X
E1	X		X		X	
E2	X	X				
E3	X	X	X	X	X	X
E4	X	X				
F	X	X	X	X	X	X
F1	X	X	X	X	X	X
F2	X	X	X	X	X	X

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action

Direction de l'Aménagement et des Mobilités (DAM)

Partenaires internes et externes à associer

Communes membres

SMT

Cap Excellence

EDF

DEDD (Dir Env et DD)

Service com

DSTIPD (Dir ST et Ing Projets Durables)

Région Guadeloupe

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne (temps cadre)	Moyens matériels/financiers
A	0,2 ETP chargé de mission (suivi étude + travaux)	AMO diagnostic environ 25 000€ Le budget de cette tâche dépendra de l'ampleur des travaux réalisés (kilomètres de voiries aménagés)
B	0,3 ETP chargé de mission	AMO diagnostic environ 25 000€ Le budget de cette tâche dépendra de l'ampleur des travaux réalisés (kilomètres de pistes cyclables aménagés)
C	0,3 ETP chargé de mission	AMO diagnostic environ 25 000€ Le budget de cette tâche dépendra du nombre de bornes installées Coût moyen pour une application simple "+" : 20 000€ + 2000€ de maintenance la première année
D	0,2 ETP chargé de mission	Coût estimatif d'une plateforme web complète reprenant les tâches C et E également : 50 000€
E	0,3 ETP chargé de communication 0,2 ETP chargé de mission	'Coût moyen pour une application intermédiaire : 35 000€ + 3700€ de maintenance la première année
F	0,5 ETP chargé de communication	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre de voirie aménagée pour la circulation piétonne (passages piétons, trottoirs, zones 30, chemins piétons, etc.) *Enquête sur l'évolution des pratiques (part modale piéton)
B	*Longueur de voirie aménagée pour la circulation cyclable (pistes et bandes cyclables) (km) *Nombre de places de stationnement vélos pour 100 habitants *Enquête sur l'évolution des pratiques (part modale cycliste)
C	*Nombre de bornes de recharge électrique mises en place
D	*Part modale des déplacements par des 'modes actifs ou transports en commun (en %).
E	*Nombre d'adhérents au REZOPOUCE *Nombre d'aires de rencontres créés
F	*Nombre d'actions réalisées (campagnes, évènementiels, etc.) *Fréquentation des différents évènements organisés *Fréquentation du site web (sur les pages relatives aux campagnes) et des réseaux sociaux

Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant	
N° de l'action :	FA-8
Intitulé de l'action	
Sensibiliser et engager les acteurs du transport de marchandises dans une démarche de réduction de leur impact Climat-Air-Energie	
Orientation	5 - Optimisation des transports de marchandises et consommation de proximité
Enjeux	Optimiser l'approvisionnement en marchandises
CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION	
<p>Le trafic de marchandises est une caractéristique importante pour un territoire insulaire. Bien que la quasi-totalité des marchandises soit réceptionnée et expédiée par bateau et avion depuis la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence, l'ensemble de la Guadeloupe bénéficie de ce service. Aussi, les émissions liées au poste Transport de marchandises de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant sont évaluées à 82 541 tCO₂e, soit 8 % des émissions totales du territoire intercommunautaire. Cependant, une fois entrées en Guadeloupe par voie aérienne ou maritime, les marchandises sont ensuite acheminées par voie routière.</p> <p>Sur cette étape de transport routier, les émissions n'ont pas pu être estimées précisément mais elles sont généralement les plus significatives. Le transport apparaît également comme un des secteurs les plus émetteur en polluants atmosphériques nuisant à la qualité de l'air.</p> <p>En effet, l'impact environnemental du transport dépend de la nature même du transport utilisé. L'ordre décroissant d'impact environnemental des systèmes de transport par unité de poids transporté est le suivant : l'avion, la voiture, la camionnette, le camion, le train et enfin le bateau. Le "dernier kilomètre" a un impact important sur le bilan global du transport (à titre d'exemple : 1 kg d'orange parcourant 10 km dans une voiture individuelle aura généré autant d'impact que lorsqu'il parcourt 800 km dans un camion). Afin de limiter ces émissions, les transporteurs de marchandises peuvent directement agir sur leur parc de véhicules, leurs plannings de livraison et leurs trajets.</p> <p><i>Sur ce point, il est intéressant de préciser que, depuis le 1^{er} octobre 2013, le transport de marchandises (tout comme celui de voyageurs et le déménagement) est concerné par l'obligation d'information de la quantité de dioxyde de carbone émise à l'occasion d'une prestation de transport. Cette obligation découle de la loi dite Grenelle II et est inscrite dans le code des transports.</i></p>	
DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION	
<p>A. En lien avec l'action d'accompagnement 4 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), accompagner les transporteurs routiers de marchandises dans leurs démarches d'adhésion à la Charte Objectif CO₂ et/ou d'obtention du label Objectif CO₂.</p> <p><i>En 2008, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) et l'ADEME ont élaboré la "charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂", nommée "Objectif CO₂". Elle a pour objectif d'aider les entreprises du Transport Routier de Marchandises (TRM) à réduire leurs consommations de carburant et par conséquent leurs émissions de CO₂. Les entreprises, au travers de cette démarche, s'engagent sur 3 ans dans un plan d'actions visant à atteindre ce double objectif. 4 axes d'actions sont définis par la charte : le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation des flux de transport.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - A.1. Convier les transporteurs à une réunion de présentation du dispositif Objectif CO₂. <i>Cette réunion sera l'occasion de présenter les prérequis à respecter pour signer la charte d'engagement volontaire, les bénéfices pour l'entreprise signataire, les financements mobilisables (ADEME, CEE), etc.</i> - A.2. Accompagner les entreprises du TRM dans la constitution de leur dossier pour la signature de la Charte et/ou l'obtention du label. - A.3. Accompagner les entreprises du TRM dans la mise en œuvre du plan d'actions pour atteindre leur objectif de réduction des émissions fixé sur 3 ans. 	

B. En lien avec l'action d'accompagnement 5 du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), optimiser la gestion du dernier kilomètre (horaires, gabarits) via une charte de livraison en centre-ville.

Cette charte de livraison sera à destination : des professionnels enlevant ou livrant des marchandises en centre-ville des communes du Gosier, de Sainte-Anne et de Saint-François ; des personnes effectuant exceptionnellement un transport de marchandises (déménagement par exemple) ; des commerçants/entreprises qui reçoivent des marchandises.

À titre d'exemple, la Ville de Toulouse a réalisé une "Charte de livraison en centre-ville pour une logistique urbaine innovante et durable".

- B.1. Rédiger la charte en concertation avec les acteurs concernés et la population.

Un périmètre d'application de la charte et des clauses à respecter seront à déterminer.

Les éléments suivants pourront par exemple être intégrés :

**Plages horaires définies pour les livraisons ;*

**Conditions d'élargissement de ces plages horaires selon les efforts effectués pour réduire l'impact Climat-Air-Energie (motorisation électrique, alternative au diesel, optimisation du transport, signataires de la Charte Objectif CO₂, labellisation Objectif CO₂, etc.) ;*

**Conditions d'élargissement de ces plages horaires selon le gabarit de véhicule et le type d'activité concernée (médicaments, transport de froid, etc.) ;*

**Temps d'arrêt limité sur la voirie/sur les aires de livraison matérialisées au sol (matérialisé par un disque bleu européen par exemple) ;*

**Incitation des professionnels du transport à une meilleure optimisation des systèmes de transport, à une massification des flux ;*

**Incitation des commerces/entreprises destinataires de marchandises à mettre en œuvre des actions pour favoriser la mutualisation des points de livraison, la souplesse des horaires, ...*

Des séances de concertation seront menées pour aboutir à un document accepté de tous et réellement appliqué sur le terrain.

- B.2. Définir les formalités administratives pour les ayants droit à une plage horaire élargie.

Une vignette pourra par exemple être accolée sur les véhicules accrédités.

- B.3. Définir les modalités de contrôle du respect de la charte.

Pour ce faire, un agent pourra être désigné dans chaque commune.

C. Pour les commandes publiques (communes et collectivité), formuler des critères de choix pour les entreprises de transport de marchandises.

Cette action s'inscrit dans la charte des achats durables de la CARL (lien avec la fiche action n°2 "Intégrer au cœur de la commande publique les enjeux Climat-Air-Energie et assurer le suivi des bénéfices obtenus").

- C.1. Conditionner le choix des entreprises de TRM selon des critères de performance environnementale (par exemple tCO₂e/km). *Ces critères pourront notamment être déterminés sur la base des retours d'expérience des signataires de la Charte Objectif CO₂.*

- C.2. Sur le long terme, restreindre le choix des entreprises de TRM aux signataires de la Charte Objectif CO₂.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X		
A.1	X					
A.2	X	X				
A.3		X	X	X		
B	X	X				
B.1	X					
B.2		X				
B.3		X				
C				X	X	X
C.1				X	X	X
C.2					X	X

GOUVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Aménagement et des Mobilités (DAM)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

ADEME	Région Guadeloupe	CCI-IG
Commerçants, entreprises des centres villes	Communes membres	DMP (Dir Marché Publics)

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A	0,1 ETP chargé de missions pour assurer la relation avec les entreprises de TRM	3 000 €/entreprise (AMO pour l'accompagnement dans la signature de la Charte Objectif CO2)
B	Présentiel aux ateliers de concertation	7 000 - 10 000 € (AMO pour l'accompagnement dans la rédaction de la charte, les ateliers de concertation)
C	0,2 ETP chargé de marché public	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre de transporteurs signataires de la Charte Objectif CO2 *Nombre de transporteurs labellisés *tCO2e évitées par les signataires au bout de 3 ans (durée du plan d'actions de la Charte)
B	*Nombre de signataires de la charte de livraison *Nombre d'accrédités pour réduction de l'impact Climat-Air-Energie (plages horaires élargies)
C	*Nombre de critères environnementaux ajoutés aux marchés publics

Programme d'actions Climat Air Energie de la
 Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant



N° de l'action : FA-9

Intitulé de l'action

Dynamiser les productions locales et commerces de proximité tout en sensibilisant la population à l'enjeu du "consommer local"

Orientation

5 - Optimisation des transports de marchandises et consommation de proximité

Enjeux

Promouvoir la consommation de proximité

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

Les émissions de gaz à effet de serre du poste Intrants représentent les émissions liées aux biens et produits de consommations du territoire (matériels ou alimentaires) via notamment : les étapes de fabrication, mais également les étapes de gestion en fin de vie (déchets). Elles sont estimées à 153 413 tCO₂e, soit **15 % des émissions totales du territoire**.

Chaque produit acheté ou consommé a un impact sur l'environnement. La CARL souhaite s'impliquer pour encourager les citoyens à des modes de consommations responsables. La promotion de la consommation de produits locaux permet de réduire l'empreinte carbone associée, mais aussi de dynamiser l'activité locale et le commerce de proximité.

Ressource pertinente sur cette thématique, pour une connaissance détaillée des possibilités offertes par le droit des marchés publics :

→ Luc Bodiguel, Chloé Rochard, Gilles Maréchal. *L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION LOCALE. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux. 2018. fihal-01842263f*

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. Promouvoir l'approvisionnement local de la restauration collective par la commande publique. Cette action s'inscrit dans la charte des achats durables de la CARL (lien avec la fiche action n°2 "Intégrer au cœur de la commande publique les enjeux Climat-Air-Energie et assurer le suivi des bénéfices obtenus"). Les cibles de cette action sont multiples : établissements scolaires, résidences pour personnes âgées, etc.

La meilleure qualité des produits peut être jugée selon différents critères : l'impact environnemental (ex. : impact carbone), sanitaire (ex. : usage d'intrants chimiques dans la chaîne de production), social (ex. : emplois locaux).

Dans le processus d'élaboration des marchés :

-A.1. Définir les besoins en prenant en compte les objectifs de développement durable (comme stipulé par la loi : art. 2, ordonnance 2015/899 ; art. 6 Décret n° 2016-360). Des critères environnementaux peuvent être intégrés, tels que : les qualités nutritives, la saisonnalité, l'empreinte carbone de l'approvisionnement, etc.

-A.2. Allotir finement le marché pour permettre aux petits exploitants agricoles de répondre.

-A.3. S'assurer de la bonne diffusion des appels d'offre aux exploitants agricoles du territoire.

-A.4. Définir les critères d'attribution du marché et les pondérer : performances en matière de développement de l'approvisionnement direct des produits de l'agriculture ; performances en matière de protection de l'environnement.

B. Sensibiliser la population en matière d'alimentation durable et aux enjeux associés.

- B.1. Recenser les associations locales actrices sur cette thématique.

- B.2. Organiser des ateliers/animations grand-public en coopération avec les associations locales autour du patrimoine culinaire et agricole de la Guadeloupe.

Par exemple : ateliers cuisine à base de denrées alimentaires locales, visites d'exploitations maraîchères en agriculture raisonnée voire biologique, points éducatifs sur ce qui est aujourd'hui produit en Guadeloupe et ce qui importé, points éducatifs sur l'empreinte carbone des denrées consommées, projections-débats, etc.

C. Dynamiser le commerce de proximité en le portant à connaissance auprès de la population.

Accompagner les commerçants/artisans dans le développement de leur visibilité numérique.

*Une application pour smartphones ainsi qu'un site internet seront développés pour recenser les commerçants/restaurants/artisans/producteurs du territoire intercommunautaire. Au-delà de la géolocalisation de l'activité, ces deux supports informatiques afficheront des informations plus détaillées sur le type de produits commercialisés, les horaires d'ouverture, etc.

*Ces outils devront faire l'objet d'une communication importante auprès de la population, au travers des canaux existants : site internet de la CARL, Facebook, affiches, etc.

D. Sensibiliser et accompagner les marchands ambulants dans une réduction de leur impact environnemental (énergie, déchets, huiles usagées).

- D.1. Déterminer, en partenariat avec les communes, des sites d'accueil spécifiques sur le territoire intercommunal permettant aux marchands ambulants : de pouvoir de se connecter au réseau électrique, de disposer de sanitaires à proximité et d'avoir facilement accès à des bornes de tri des déchets. Pour ce faire, une étude devra être menée sous forme d'enquêtes auprès de la population et des marchands ambulants. *Ces enquêtes devront notamment permettre de répondre aux questions suivantes : Quelles sont les localisations optimales en fonction de la demande ? Quels sont les flux générés par les marchands ambulants (qualité et quantités) ? Quelles infrastructures sont à prévoir sur les emplacements dédiés pour une bonne gestion de ces flux ?*

- D.2. Rédiger une charte des bonnes pratiques en termes de gestion des flux (déchets, eaux, énergie, huiles, etc.). Une campagne de sensibilisation à ces bonnes pratiques sera menée auprès des concernés.

*Les marchands ambulants souhaitant s'installer sur le territoire de la CARL devront signer la charte au moment de l'obtention de l'autorisation d'installation sur la voie publique délivrée par le maire de la commune.

*Un contrôle bisannuel du bon respect des clauses de la charte sera effectué par un agent communal (pour chaque commune de la CARL)

*Chaque année, si les clauses de la charte sont bien respectées, une vignette sera délivrée comme symbole du "marchand éco-responsable".

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A.1	X					
A.2	X	X	X	X	X	X
A.3	X	X	X	X	X	X
A.4	X	X	X	X	X	X
B	X	X	X	X	X	X
B.1	X					
B.2		X	X	X	X	X
C	X	X	X	X	X	X
D	X	X	X	X	X	X
D.1	X					
D.2		X	X	X	X	X

GOUVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) Direction de l'Animation et de l'Attractivité Territoriales (DAAT)
---	---

Partenaires internes et externes à associer


Acteurs économiques du territoire	CCI-IG	DAAF
Associations	Communes	Exploitants agricoles
Chambre d'Agriculture	Entreprise de développement web	Bureau d'étude (enquêtes, étude de marché)

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A	Temps de travail entre la direction des marchés publics et la direction de l'environnement et du développement durable (tâches A.1 et A.4)	Pas de surcoût
B	0,3 ETP chargé de mission	Le coût total dépend surtout : du nombre d'ateliers organisés. Budget estimatif (2 ateliers par an et par commune) : 2 000 à 3 000 €/an.
C	0,3 ETP chargé de communication	Coût moyen pour une application simple : 11 400 € + 1100 € de maintenance la première année Coût moyen pour une plateforme web de type "vitrine" : 2 500 €
D	Enquêtes : 3 j Temps de travail avec les communes pour déterminer les sites d'accueil.	Actions de sensibilisation et d'information : 5 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre de critères environnementaux intégrés aux marchés *% de marchés (ou lots de marchés) pour la restauration collective attribués à des exploitants agricoles locaux
B	*Nombre d'ateliers/animations organisés annuellement *Taux de fréquentation des ateliers/animations (annuellement)
C	*% ou nombre de commerçants/acteurs locaux référencés sur l'application et le site web *Fréquentation du site web (nombre de visiteurs annuels)
D	*Nombre de marchands signataires de la charte des bonnes pratiques *Nombre de marchands "labellisés" éco-responsables *Nombre de communes ayant déterminé des sites d'accueil spécifiques pour les marchands ambulants

<p>Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant</p>		
N° de l'action :	FA-10	
Intitulé de l'action		
<p>Sensibiliser, inciter les habitants à la réduction et au réemploi de leurs déchets</p>		
Orientation	6 - Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique	
Enjeux	Réduire, optimiser les consommations de biens et produits	
CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION		
<p>Des émissions de gaz à effet de serre ont lieu tout au long du cycle de vie des produits mis sur le marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les matières premières via les processus d'extraction, de transformation de la matière brute et de son transport ; → L'étape de fabrication du produit, consommatrice d'énergie et de matières premières ; → Le conditionnement du produit, qui nécessite lui-même un processus de fabrication émetteur en gaz à effet de serre et qui deviendra rapidement un déchet à traiter ; → Les filières de collecte et de traitement des déchets comprenant des étapes de transport significatives. <p>Le premier levier pour réduire ces émissions de gaz à effet de serre consiste à réduire à la source la quantité de déchets produits : "le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas".</p> <p>La réduction à la source des déchets est un axe prioritaire du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Guadeloupe. Celui-ci fixe l'objectif d'une réduction de 10 % de la production de déchets ménagers et assimilés, par habitant, entre 2012 et 2026. Le Plan fixe par ailleurs l'échéance de 2025 pour la généralisation du tri à la source des biodéchets via des solutions de compostage de proximité.</p> <p>Le réemploi et la prévention des déchets se développe progressivement en Guadeloupe via notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation régulière de vide-greniers ; - l'activité des ressourceries-recycleries telles que Kazabrok aux Abymes ou Bokant Kanawa à Marie-Galante ; - l'initiative Gratifera, etc. <p>Des opérations de compostage domestique ont par ailleurs été lancées en 2017 par les Communautés d'Agglomération du Nord Grande-Terre, de Cap Excellence et de Grand-Sud-Caraïbes.</p> <p>Dans ce contexte et pour participer à l'atteinte des objectifs fixés par le PRPGD, la CARL souhaite s'engager dans la réduction/l'optimisation des consommations de biens et de produits de ses habitants.</p>		
DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION		

A. Promouvoir le compostage domestique pour valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères constituée principalement de restes alimentaires et petits déchets de jardin.

- A.1. Recruter un maître composteur pour mettre en place une communication de proximité. Son rôle sera de sensibiliser les habitants et de suivre la pratique du compostage domestique.

- A.2. Lancer une campagne de distribution de composteurs individuels avec participation financière (10 à 15 euros). Les composteurs seront à réserver par le biais d'un bon de réservation. Ils seront fournis avec un bio seau ainsi qu'un guide du compostage. Une convention sera signée par l'administré, dans laquelle il s'engage à répondre dans les 6 mois à un questionnaire de suivi ou une enquête téléphonique. Les administrés seront invités à venir récupérer leur kit de compostage (composteur + bio seau + guide) lors de la prochaine séance de distribution (cf. étape suivante A.3).

- A.3. Organiser des séances de distribution des composteurs deux fois par an au sein de chaque commune. Ces séances, organisées avec l'appui d'une association spécialisée ou animées par le maître composteur de la CARL. En amont de cette distribution, une formation sera dispensée afin de former les habitants sur la pratique du compostage.

Les thématiques abordées seront principalement ciblées sur : la notion de compostage domestique et ses enjeux ; les bases techniques du compostage.

- A.4. Organiser au sein des écoles des ateliers compostage et de fabrication de composteurs en bois de récupération (palettes par exemple), encadrés par le maître composteur de la CARL. Cette action devra être coordonnée avec le corps enseignant et le rectorat. *Ces ateliers pourraient être organisés lors de la semaine de l'environnement par exemple.*

B. Promouvoir le réemploi et la réutilisation des biens par l'organisation mensuelle d'ateliers autour de la réparation, souvent appelés "Repair Café". Une association pourra venir appuyer cette action, voire l'animer. Il pourrait être intéressant de se rapprocher des CCAS pour les informer de la tenue de ces ateliers afin qu'il puisse les promouvoir auprès de leurs visiteurs. *Exemple de thèmes : réparations courantes (vélos, smartphones, électroménager) ; diagnostiquer une panne sur de l'électroménager ; les bons gestes pour entretenir ses équipements électriques ; réparer ses petits équipements de cuisine ; etc.*

C. Communiquer sur l'ensemble des évènements/ateliers/campagnes de distribution/etc. programmés dans le cadre de cette action (et de la FA-11 sur le défi familles 0 carbone). Programmer notamment, dans le cadre d'évènements phares tels que la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), des actions de prévention des déchets.

Dans le cadre de la SERD 2017, la CARL a organisé plusieurs actions de prévention des déchets :

- *un circuit découverte de centres de tri et filières d'apports volontaires du territoire ;*
- *des journées portes ouvertes dans ses déchèteries ;*
- *des soirées ciné-débats sur la thématique de la réduction des déchets en marge des marchés locaux ;*
- *des ateliers "je cuisine en réduisant mes déchets" en collaboration avec l'association FOODILES et des chefs cuisiniers.*

La communication mise en œuvre sera intégrée à une démarche éco responsable afin de limiter son impact sur l'environnement (ex : papier recyclé, papier biodégradable).

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A.1	X					
A.2	X	X	X	X	X	X
A.3	X	X	X	X	X	X
A.4	X	X	X	X	X	X
B	X	X	X	X	X	X
C	X	X	X	X	X	X

GOUVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

Associations locales de prévention de la production des déchets, par exemple : On pannyé on kwi, UNPAZ, Le MonBazin, ATUSS, TRIVALDEC, VERNATURE, ...	Fab Lab	ADEME
Zero Waste France	Région Guadeloupe	Médias
Rectorat	Corps enseignant	Communes

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A	1 ETP maître composteur 0,1 ETP chargé de mission prévention des déchets 0,1 ETP chargé de communication	- séances de distribution/formation (2 fois 0,5 j par an et par commune) : 2 000 à 3 000 €/an si animées par une association. - outils de communication : 4 000 €/an - kit de compostage (composteur + bioseau dont livraison conteneur) : 100 €/kit - ateliers au sein des écoles (2 fois 0,5 j par an et par commune) : 2 000 à 3 000 €/an si animés par une association.
B	Présentiel aux ateliers	- ateliers (environ 10 par an) : 5 000 €/an si animés par une association.
C	0,1 ETP chargé de communication + présentiel aux évènements organisés	5 000 €/an

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre de composteurs distribués par an *Taux d'habitat individuel doté en composteurs *Nombre d'enquêtes téléphoniques réalisées
B	*Nombre mensuel de participants aux ateliers
C	*Nombre annuel d'actions réalisées dans le cadre d'évènements phares

Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant	
N° de l'action :	FA-11
Intitulé de l'action	
Sensibiliser, inciter les habitants à une meilleure maîtrise de l'énergie	
Orientation	6 - Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique
Enjeux	Réduire, optimiser les consommations énergétiques
CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION	
<p>Le Bilan Carbone® réalisé à l'échelle du territoire intercommunal a permis d'estimer les émissions liées au poste Résidentiel (émissions associées à l'utilisation d'énergie dans les bâtiments à usage d'habitation : eau chaude sanitaire, énergie consommée, fuites des circuits de climatisation). Elles s'élèvent à 19 331 tCO₂e, soit 2 % des émissions totales du territoire de la CARL. 62 % de ces émissions de gaz à effet de serre sont liées aux consommations d'électricité des ménages (pertes de ligne comprises) et 38 % sont liées aux consommations directes de combustibles.</p> <p>La réduction et la transition des consommations énergétiques des ménages constituent un enjeu d'importance pour la CARL. Pour ce faire, la sensibilisation des citoyens aux "bons gestes" et l'information sur les dispositifs techniques et financiers existants sont indispensables. À l'échelle de la Guadeloupe, des Espaces Info Energie (EIE) ont été créés dans le but de dispenser des conseils et solutions concrètes pour : mieux maîtriser les consommations d'énergie (isolation, éclairage, équipements et appareils électriques, climatisation) et avoir recours aux énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque notamment). Les Conseillers Info Energie apportent ainsi gratuitement des informations d'ordre technique, financier et réglementaire. Ils organisent également des actions de sensibilisation (conférences, ateliers, visites, etc.). Seuls deux EIE existent en Guadeloupe : le CAUE et Karukéra Logement. Sur le territoire de la CARL, l'EIE Karukera Logement est en activité.</p>	
DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION	
<p>A. Intensifier l'action de l'Espace Info Energie (EIE) sur le territoire de la CARL.</p> <p>- A.1. Evaluer les besoins des habitants de la collectivité en matière de suivi et d'accompagnement énergétique (par le biais notamment d'un questionnaire à destination des habitants et/ou d'entretiens téléphoniques).</p> <p><i>En 2017, une convention de partenariat a été signée entre la CARL et l'Espace Info Energie de Karukera Logement. Aussi, il s'agira de travailler en collaboration avec ce dernier dans le cadre de cette étape, afin d'évaluer le besoin ou non d'un conseiller spécifique à la CARL.</i></p> <p>- A.2. Définir au besoin le nombre et les missions des postes de CEIE à créer (en fonction de l'étape précédente). Le ou les CEIE devront notamment assurer : la réalisation de bilans énergétiques ; le suivi des dépenses associées ; l'appui technique des citoyens en formulant des recommandations d'amélioration et en hiérarchisant l'action ; des actions de sensibilisation ; l'information sur les aides financières existantes et l'assistance dans le montage de dossiers.</p> <p><i>Cette étape sera menée en partenariat avec EDF, une fois la couverture du territoire en compteurs numériques étendue, afin d'avoir une connaissance plus fine des consommations énergétiques des habitants.</i></p> <p>- A.3. Evaluer les bénéfices de la démarche via l'élaboration de fiches "retours d'expérience" des missions assurées par le/les CEIE de la CARL.</p>	

B. Faciliter l'accès à la rénovation énergétique en garantissant un travail de haute qualité environnementale.

-B.1. Encourager la rénovation énergétique en s'appuyant sur les activités de l'EIE. Informer le public des différents dispositifs mobilisables tel que le pack de rénovation solidaire ou encore des artisans reconnus (labellisés RGE).

-B.2. Accompagner la montée en compétence des entreprises via la labellisation RGE. Faire connaître la formation et assurer le lien entre demandeurs et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui assure la formation.

Il y a à l'heure actuelle trop peu d'entreprises labellisées en Guadeloupe. Or le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) a été instauré en 2011 pour permettre aux particuliers, désireux de faire des travaux d'économie d'énergie chez eux, de faire appel à des professionnels compétents et qualifiés. Il s'agit d'une garantie de qualité pour trouver un professionnel reconnu. Afin de bénéficier des aides publiques dédiées aux normes environnementales, il est obligatoire de faire appel en 2019 à un professionnel ayant la mention RGE. Depuis janvier 2015, certaines sont assujetties à cette obligation telles que l'Eco PTZ, le crédit d'impôt développement durable ou bien la prime énergie (CEE : Certificat Economie Energie), mais cela devrait s'étendre à tous les dispositifs réservés aux ménages dans le domaine des travaux de rénovation énergétique.

C. Organiser un défi Familles 0 carbone sur le territoire.

Une telle opération constitue une animation conviviale visant à modifier les comportements quotidiens des familles grâce à des écogestes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre via les consommations d'énergie et la gestion des déchets. Au niveau local, il est mis en place par les collectivités et associations (Espaces Info Energie). Les familles candidates sont rassemblées en équipes auxquelles un objectif est fixé.

- C.1. Imaginer un Défi adapté selon les ressources humaines disponibles, les compétences à disposition, le réseau associatif du territoire sur lequel s'appuyer (durée du défi 1 an). Les objectifs en termes de réduction d'émissions seront définis. Un programme d'accompagnement des familles viendra cadrer l'opération, en précisant notamment : les conseils à donner, les thèmes et la fréquence des ateliers/activités venant ponctuer l'opération.

Le Conseiller EIE de la CARL (cf. tâche A) ou de Karukera Logement sera le référent pour l'accompagnement des familles et l'animation du Défi. Des outils existants pourront être utilisés pour définir le contenu de l'opération : guides des écogestes, kits de démarrage, plateformes de suivi des données, etc.

- C.2. Recruter les familles, constituer les équipes par le biais d'une campagne de communication. La CARL veillera à ce qu'il y ait au moins une équipe par commune (soit 4 équipes minimum). Cette étape sera organisée en deux temps :

*Une phase de pré-inscription durant laquelle les habitants acceptent de recevoir plus d'informations sur l'opération ;

*Une réunion de lancement du Défi avec plusieurs objectifs : sensibiliser les invités à la problématique des émissions de gaz à effet de serre, du Bilan Carbone, mais également de gestion des déchets, des consommations d'énergie et d'eau, donner de la visibilité à l'opération.

- C.3. Animer le Défi. Cette étape sera cadrée par le programme d'accompagnement des familles réalisé en étape 1.

Exemples d'ateliers/activités : ateliers "apprendre à décrypter ses factures et ses compteurs", temps d'échanges de trucs et astuces, mais aussi des ateliers pratiques sur les alternatives zéro déchet, la fabrication de composteurs, des visites de sites de traitement des déchets, débats/conférences thématiques, ...

- C.4. Collecter les données et communiquer autour de l'opération. Cette étape permettra de mesurer l'efficacité des gestes mis en place par les équipes et de communiquer plus largement sur le territoire afin d'étendre les bonnes pratiques.

*Une phase d'autodiagnostic : répondre à un questionnaire des écogestes pour se situer initialement dans la démarche d'économies d'énergie, relever ses consommations sans changement d'habitudes, peser, mesurer le volume des déchets produits sans changement d'habitudes (constituera la valeur de référence pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés).

*Des étapes régulières de mesure des consommations et de la quantité de déchets produite : les familles relèvent leurs consommations grâce à des outils tels que le site internet dédié au Défi, un wattmètre, pesée ou suivi du nombre de sacs sortis par semaine, etc.

D. Diffuser un guide de recommandations en matière de MDE dans l'habitat. *L'ADEME, EDF et la Région Guadeloupe seront largement associés à cette réalisation.* Ce guide sera divisé en deux livrets :

*Le livret des écogestes : répertoriant conseils pratiques ("éco-gestes") et quiz d'autodiagnostic afin d'évaluer son niveau en matière d'économies d'énergie. *Ce livret constituera notamment l'un des outils fournis aux familles dans le cadre du défi Famille à Energie Positive (cf. tâche B).*

*Le livret de la rénovation énergétique et des concepts de construction bioclimatique. *Ces deux livrets seront mis à disposition du public dans divers lieux (Espace Info Energie, mairies, bibliothèques, etc.) et distribués lors d'évènements organisés par la collectivité.*

Les ressources documentaires suivantes traitent déjà largement le sujet et pourront servir de supports de diffusion des recommandations ou de sources d'informations pour alimenter le guide objet de cette action :

- ADEME, *Rénover son Logement en Guadeloupe - quels travaux, avec quels professionnels et quelles aides ?* Septembre 2018

- Région Guadeloupe, ADEME, EDF, *Guide de la Maîtrise de l'Energie en Guadeloupe*, avril 2011-EDF, *30 gestes pour réduire la facture d'électricité* (disponible en agence EDF)

- CAUE EIE, *16 conseils pour mieux consommer*- Site de Guadeloupe Energie (Région Guadeloupe), rubrique *Trucs et astuces* :

**Les bons gestes* : 12 conseils de MDE à mettre en oeuvre au quotidien ;

**Simulateurs* : l'outil *Simul Clim* permettant aux particuliers de connaître la consommation et l'impact de leur climatiseur, l'outil *Simu'dlo cho* permettant de simuler la consommation en eau chaude sanitaire d'un foyer guadeloupéen selon le nombre d'occupants.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X		
A.1	X					
A.2		X				
A.4			X	X		
B	X	X	X	X	X	X
B.1	X	X	X	X	X	X
B.2	X	X	X	X	X	X
C	X	X	?	?	?	?
C.1	X		?	?	?	?
C.2	X (1 à 2 mois)		?	?	?	?
C.3	X	X	?	?	?	?
C.4	X	X	?	?	?	?
D	X	X	X	X	X	X

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action

Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)

Partenaires internes et externes à associer

Karukera Logement, CAUE	ADEME	DEAL
Communes	Région Guadeloupe	Médias
Associations locales	Bailleurs sociaux	EDF

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A		Mise en place d'un CEIE : 35 000 € (financements mobilisables auprès de l'ADEME et de la Région).
B	0,5 ETP chargé de mission (CEIE par exemple)	
C	0,2 ETP chargé de mission (CEIE par exemple) 0,1 ETP chargé de communication + présentiel aux évènements (2 à 3h/atelier)	Le coût total dépend surtout : du nombre d'ateliers organisés, du nombre de foyers candidats. Compter entre 2 000 et 7 000 € par opération. 'Pour 6 mois de défi, 40 foyers participants, 10 ateliers et fourniture d'un kit de démarrage par foyer (peson, plateforme internet dédiée, lettres d'information mensuelles) : - communication autour du Défi (radio, conférence, ...) : 2 000 € - ateliers (animés par associations) : 3 000 € - kits (pesons, sacs en coton, ...) : 1 000 € - outil de suivi des familles : 2 000 €
D	0,1 ETP chargé de mission	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre de foyers suivis par le CEIE *Consommations énergétiques évitées des bâtiments suivis par le CEIE
B	*Dénombrer les rénovations réalisées sur le territoire (chaque année) : % entre ceux qui sont venus se renseigner auprès de l'EIE et le passage à l'acte (objectif 25%) *Nombre d'entreprises labellisées RGE
C	*Nombre de foyers participants par opération *Nombre d'ateliers/évènements organisés par opération *Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la durée de l'opération
D	*Nombre de guides diffusés

Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant	
N° de l'action :	FA-12
Intitulé de l'action	
Inciter et accompagner les particuliers dans une démarche d'autonomie en eau et en énergie	
Orientation	7 - Déploiement des énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique
Enjeux	Se diriger vers l'autonomie énergétique et un usage raisonné de la ressource en eau
CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION	
<p>À l'échelle des départements d'Outre-mer, des objectifs ambitieux en matière d'énergie sont fixés via la PPE 2016-2023 (Programmation Pluriannuelle de l'Energie), à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteindre 50 % d'apport en énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale à horizon 2020 ; - Atteindre l'autonomie énergétique à horizon 2030. <p>En 2017 à l'échelle de la Guadeloupe, les énergies renouvelables permettent de produire 20,5 % de la production totale d'électricité.</p> <p>À travers cette action, la CARL souhaite diriger son territoire vers l'autonomie énergétique et promouvoir un usage raisonné de la ressource en eau via la récupération des eaux pluviales.</p>	
DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION	
<p>A. Accompagner les particuliers dans l'installation de systèmes de production d'énergie solaire photovoltaïque.</p> <ul style="list-style-type: none"> - A.1. Collaborer avec la Région et l'ADEME pour la rédaction/diffusion d'un guide pratique à destination des habitants de la CARL sur la production individuelle d'énergie solaire photovoltaïque et sur les principes et avantages de l'autoconsommation. Les aides financières mobilisables à l'investissement et les avantages fiscaux y figureront également. - A.2. Référencer les opérateurs privés du territoire pouvant accompagner les particuliers dans le dimensionnement et l'installation des panneaux. <p>B. Accompagner les particuliers et inciter les constructeurs de logements collectifs dans l'installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - B.1. Réaliser un diagnostic de l'usage de l'eau de pluie sur le territoire : bilan technique, financier et sanitaire. Ce diagnostic devra permettre de capitaliser les retours d'expérience et de constituer une FAQ pertinente pour venir alimenter le guide objet de l'étape suivante (B.2). - B.2. Formuler des préconisations relatives à la récupération des eaux pluviales (bonnes pratiques opérationnelles, économies financières, matériels à privilégier, etc.) via la rédaction d'un guide des bonnes pratiques. Ce guide fera l'objet d'une communication importante auprès de la population (<u>lien avec tâche C</u>). - B.3. En partenariat avec l'Université des Antilles, créer un outil en ligne permettant aux citoyens de dimensionner facilement les ouvrages de gestion des eaux pluviales, selon les données pluviométriques du territoire et les caractéristiques intrinsèques au foyer (coupures d'eau, usages souhaités, taille de terrain, etc.). Les différents professionnels de Guadeloupe y seront également répertoriés. <i>Cette action pourra constituer un projet pour les élèves-ingénieurs de l'Université des Antilles, initié par la CARL.</i> -B.4. Pour toutes constructions, inscrire dans les PLU l'obligation de s'équiper en dispositifs de récupération des eaux pluviales selon les données pluviométriques du territoire et les caractéristiques intrinsèques des foyers. Une subvention sur conditions de ressources pourra être mise en place pour réduire le surcoût auprès des ménages modestes. 	

C. Donner la parole à des citoyens du territoire ayant déjà fait la démarche de se tourner vers l'autoconsommation d'énergie renouvelable et/ou la récupération des eaux pluviales.
Réaliser une campagne de communication "*Ils l'ont fait !*" sur ces retours d'expérience, sous la forme d'interviews vidéo et/ou d'articles de presse. Pour ce faire, les réseaux de communication existants de la CARL (Facebook, site internet, newsletter, ...) seront utilisés.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A.1	X					
A.2	X	X	X	X	X	X
B	X	X	X	X	X	X
B.1	X	X				
B.2	X	X				
B.3	X	X				
B.4	X	X	X	X	X	X
C	X	X	X	X	X	X

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

DAM (Dir Amé et Mob)	CCI-IG	Université des Antilles
Région Guadeloupe	ADEME	Service Communication
Opérateurs privés de dimensionnement et installation de panneaux PV et de système de récupérations des eaux pluviales		Communes membres

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A	0,1 ETP chargé de mission	
B	0,2 ETP chargé de mission de suivi de l'AMO et des élèves ingénieurs 'Stage élèves ingénieurs UA pour créer l'outil en ligne	10 000€ (AMO pour le diagnostic et la réalisation du guide) Subventions pour les ménages modestes
C	0,6 ETP chargé de communication	Si la communication est étendue à d'autres réseaux de communication "hors CARL" un budget supplémentaire sera à prévoir

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre de guides (solaire PV) diffusés
B	*Nombre de guides (eaux pluviales) diffusés *Nombre de simulations en ligne réalisées par les habitants *Part des projets privés proposant une gestion intégrée des eaux pluviales (en %)
C	*Nombre d'articles et de spots "Ils l'ont fait" réalisés *Nombre de vues de la campagne "Ils l'ont fait"



Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant	
N° de l'action :	FA-13
Intitulé de l'action	
Valoriser le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire	
Orientation	7 - Déploiement des énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique
Enjeux	Augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix électrique de la Guadeloupe
CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION	
<p>À l'échelle des départements d'Outre-mer, des objectifs ambitieux en matière d'énergie sont fixés via la PPE 2016-2023 (Programmation Pluriannuelle de l'Energie), à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteindre 50 % d'apport en énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale à horizon 2020 ; - Atteindre l'autonomie énergétique à horizon 2030. <p>En 2017 à l'échelle de la Guadeloupe, les énergies renouvelables permettent de produire 20,5 % de la production totale d'électricité.</p> <p>Deux sources d'énergies renouvelables sont actuellement exploitées sur le territoire de la CARL : le solaire photovoltaïque (14 % du parc solaire de Guadeloupe) et l'éolien terrestre (35 % du parc éolien terrestre de Guadeloupe). On dénombre une installation au Gosier, deux à Sainte Anne, cinq à Saint François et trois à la Désirade. En 2016, la production d'énergie renouvelable couvre 10 % des besoins du territoire intercommunal. Les potentiels de production d'énergie renouvelable se situent aujourd'hui essentiellement dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éolien terrestre avec deux projets de repowering identifiés à Saint-François et à la Désirade ; - Le solaire photovoltaïque sur les toitures des logements et des bâtiments tertiaires pour limiter l'empreinte au sol et les conflits d'usages (avec par exemple les activités agricoles). <p>À travers cette action, la CARL souhaite poursuivre son engagement vers l'autonomie énergétique, via le déploiement des énergies renouvelables sur son territoire.</p>	
DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION	
<p>A. Identifier les terrains disponibles pour les fermes photovoltaïques au sol et l'éolien. Ceci permettra une valorisation des sites dégradés pollués tels que les anciennes décharges, carrières, délaissés aéroportuaires, etc. Il ne sera en aucun cas permis d'empiéter sur les terres agricoles et/ou naturelles. Attention, les sites dégradés sont compatibles avec l'installation de fermes photovoltaïques mais cela est beaucoup plus complexe pour l'éolien qui nécessite des sites "propres". Seront identifiés : les propriétaires, les surfaces, la durée et le niveau de pollution des sites.</p>	

B. Susciter les projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable (EnR). Ceci dans l'objectif : d'exploiter les ressources locales génératrices de revenus et d'emplois en impliquant les acteurs locaux ; de maîtriser le développement des énergies renouvelables en accord avec le territoire et la population locale ; de créer une dynamique sociétale, susciter l'entrepreneuriat local ; ...

La définition donnée par l'ADEME d'un projet participatif est la suivante : "projet pour lequel des particuliers ont pu s'investir de manière très large : dans son financement, son montage et/ou dans sa gouvernance en cours de fonctionnement. Les projets peuvent avoir été initiés par des citoyens, des développeurs professionnels et/ou des collectivités".

Ressource à consulter sur cette thématique :Energie Partagée, Guide Pratique : Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable - Du soutien à la maîtrise : comment faire ? septembre 2017

- B.1. Evaluation des opportunités. *(De 3 à 12 mois selon le projet)*

*Interroger les ressources de la CARL à disposition : terrains d'implantation et toitures du domaine public ; toitures du domaine privé pouvant être maîtrisées par des baux ; ressources financières mobilisables ; compétences techniques et financières des agents ; compatibilité avec les PLU et possibilités de modification de manière à faciliter le développement des EnR sur les territoires communaux ; etc.

*Déterminer les compétences nécessaires au montage de tels projets afin d'identifier les acteurs à associer : citoyens, communes, syndicat d'énergie (SYMEG), entreprises locales, Espace Info Energie, associations, AMO, ...

*Concertation avec les différentes parties prenantes pour la réalisation d'un diagnostic partagé et l'élaboration collective des scénarios.

- B.2. Etudes de faisabilité, choix de la structure juridique adaptée au projet, demande d'autorisations administratives, financement du développement et capitalisation des fonds propres.

Deux options s'offrent à la collectivité : développer le projet elle-même (moyens financiers et humains pour mener les études ou faire appel à une prestation de service) ou mettre en place un partenariat avec une entreprise de développement. (1 - 6 ans)

- B.3. Installation (investissements). *(2 - 15 mois)*

- B.4. Exploitation, maintenance, animation du groupe projet. *(15 - 30 ans)*

C. Faciliter le lien entre l'éco-organisme de collecte et traitement des panneaux photovoltaïques (PV CYCLE) et les prestataires de dépose.

Les entreprises qui fournissent des panneaux photovoltaïques sont réglementairement tenues d'offrir gratuitement à leurs clients la reprise et de les informer sur les solutions de collecte disponibles (article R543-180 du Code de l'environnement).

- C.1. Recenser les prestataires de déposes/distributeurs de panneaux photovoltaïques sur le territoire intercommunal.

- C.2. Faciliter la mise en relation des distributeurs avec l'éco-organisme PV CYCLE et inciter aux tests des panneaux collectés afin de déterminer ceux qui pourraient être réutilisés.

Lorsqu'un distributeur signe un contrat avec un éco-organisme pour la reprise de ses déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), il a l'obligation de remettre les anciens équipements collectés par ses soins à la filière agréée pour recyclage. Le test des panneaux pourrait être réalisé par des associations œuvrant en faveur du réemploi.

- C.3. Communiquer largement sur le territoire, auprès des habitants et entreprises, sur le dispositif de reprise "1 pour 1" des panneaux photovoltaïques.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X				
B	X	X	X	X	X	X

B.1	X					
B.2	X	X				
B.3		X	X	X	X	X
B.4		X	X	X	X	X
C	X	X				
C.1	X					
C.2	X	X				
C.3	X	X				

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

PV CYCLE	Région Guadeloupe	ADEME
EIE	SyMEG / EDF	Service Com
DSTIPD (Dir Services Techniques et Ingé Projet Durable)		DDE (Dir Dev Eco)

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A	0,1 ETP chargé de mission (suivi des études)	50 000 € environ (études)
B	0,2 ETP chargé de mission pour l'évaluation d'opportunité et l'étude de faisabilité Selon le choix de portage (CARL seule par exemple) plus de moyens humains devront être alloués	Selon le choix de portage (CARL accompagnée par un prestataire de service) des moyens financiers devront être alloués Possibilités d'avoir des financements Région et ADEME
C	0,2 ETP chargé de mission 0,1 ETP chargé de communication	Si la communication est étendue à d'autres réseaux de communication "hors CARL" un budget supplémentaire sera à prévoir

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab.) *Puissance éolienne installée sur le territoire (MW) *Nombre de terrains identifiés
B	*Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%) *Nombre de projets participatifs et citoyens en projet *Nombre de projets participatifs et citoyens réalisés sur le territoire
C	*Taux de collecte des panneaux PV sur le territoire (%)

Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant



N° de l'action : FA-14

Intitulé de l'action

Impulser un changement des comportements en matière d'alimentation tout en rendant la population actrice de ce changement

Orientation

8 - Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires

Enjeux

Changer les comportements en matière de consommation

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

L'empreinte environnementale de l'alimentation est largement dépendante du type d'aliments consommés. À titre d'exemple : un menu végétarien équilibré (avec lait et œufs en quantité modérée) a une empreinte écologique environ 22 % inférieure à un repas non-végétarien équilibré (avec peu d'apports de viande).

Selon l'approche Bilan Carbone® menée à l'échelle du territoire de la CARL, les émissions liées aux biens et produits de consommations du territoire (matériels ou alimentaires, via notamment : les étapes de fabrication, mais également les étapes de gestion en fin de vie) sont estimées à 153 413 tCO₂e, soit **15 % des émissions totales du territoire**.

Afin de réduire cette empreinte environnementale, une transition alimentaire est indispensable. Il s'agit donc, en parallèle d'une relocalisation de l'alimentation, d'inciter à une évolution des régimes alimentaires et de lutter contre le gaspillage.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. Mener des actions de sensibilisation sur la thématique d'une alimentation à faible impact environnemental : en lien avec l'étape B de l'action 9. *Le gaspillage alimentaire des ménages sera notamment largement abordé lors des ateliers de sensibilisation.*

B. Initier une dynamique de création de jardins partagés sur le territoire de la CARL.

*Au travers de cette action, il s'agit de reconnecter l'homme à la nature et, de ce fait, aux racines de son alimentation en étant acteur (faire son potager, apprendre les vertus des plantes, comprendre l'intérêt de composter ses aliments, etc.). Les jardins partagés sont vecteurs de lien social, de respect de l'environnement, de solidarité et de **lien retrouvé avec le monde vivant**. À destination de tous, ils sont créés et cultivés par tous.*

- B.1 : Réaliser une étude sociale / statistique de l'intérêt porté à cette pratique par les habitants. Question à poser : jardin partagé comme lieu éducatif pour apprendre à cultiver ? *Ce sujet pourra être le sujet d'un stage réalisé au sein de la CARL afin d'accompagner le chargé de mission sur cette thématique.*
- B.2. Rassembler les acteurs locaux pouvant prendre part au projet : communes, associations, habitants. *La CARL pourra jouer le rôle de médiateur. D'autres rôles devront être attribués : concepteur des espaces, conseiller en jardinage, animateur social, gestionnaire du foncier/patrimoine, ...*
- B.3. En lien avec l'action A de la FA-16, lancer un marché d'AMO ou utiliser les outils mis à disposition par l'association Noé pour élaborer un diagnostic de sites et animer des ateliers de concertation sur le territoire. *Cette étape permettra notamment d'identifier les espaces verts publics délaissés (et autres espaces disponibles) pouvant être convertis en surfaces cultivables ; de mesurer l'envie des citoyens et associations de se mobiliser sur un tel projet.*
- B.4. À court terme : lancer un projet test sur un site phare déterminé lors de l'étape précédente, en concertation avec les différents acteurs locaux.
- B.5. À moyen et long terme : lancer une politique publique via une "charte des jardins partagés" fixant le cadre général dans lequel chaque projet doit s'inscrire (enjeux, valeurs, modalités d'accompagnement). Une gouvernance municipale pourra être mise en place (pour chaque commune de la CARL) avec la constitution d'un comité de suivi. L'AMO précédemment recrutée accompagnera la CARL dans la coordination de la mise en œuvre opérationnelle de jardins partagés.

C. Faire émerger sur le territoire des projets qui contribuent à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à différents niveaux : production agricole, agro-transformation, distribution et consommation (notamment en restauration collective).

Cette action est un sujet actuellement traité par le Conseil Départemental. Il est donc conseillé de lire le rapport d'étude correspondant, de se renseigner sur les lauréats de la première édition de l'AAP et d'étudier par la suite le niveau d'intervention de la CARL sur le sujet (candidature à l'AAP, soutien aux acteurs concernés sur le territoire, etc.) avant même d'envisager de réaliser les actions C.1, C.2 et C.3.

- C.1. Cibler le gisement le plus important. Pour cela, une étude de quantification par catégorie sera réalisée tout en identifiant les freins/leviers/menaces (Lien avec le A2 de la fiche action 15).

- C.2. Convier les acteurs concernés du territoire à une réunion d'information sur le sujet, en abordant notamment les enjeux et les bénéfices pouvant être tirés d'une réduction du gaspillage alimentaire. Les moyens immatériels seront privilégiés pour la tenue des réunions. Dans le cas où le déplacement est requis, les participants de la réunion seront invités à limiter l'utilisation du véhicule thermique particulier (ex : utilisation du transport ou en commun, covoiturage, etc..).

Plusieurs réunions seront organisées selon les acteurs concernés : acteurs de la production agricole, acteurs de l'agro-transformation, acteurs de la distribution, acteurs de la restauration collective.

- C.3. Lancer un Appel à Projet, en concertation avec le Conseil Départemental, l'ADEME ou la Région Guadeloupe.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
B	X	X	X	X	X	X
B.1	X					
B.2	X					
B.3	X					
B.4	X	X	X			
B5			X	X	X	X
C	X	X				
C.1	X					
C.2	X	X				
C.3		X				

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action

Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)

Partenaires internes et externes à associer

Asso environnementales	Communes membres	ADEME / DAAF
Acteurs de la production agri	Acteurs de l'agro-transformation	Région Guadeloupe
Acteurs de la distribution	Acteurs de la restauration collective	Conseil Départemental

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A	0,3 ETP chargé de mission	Le coût total dépend surtout : du nombre d'ateliers organisés. Budget estimatif (2 ateliers par an et par commune) : 2 000 à 3 000 €/an.
B	0,5 ETP chargé de mission de suivi de l'AMO, du stagiaire et la mise en place du site phare Stagiaire en sociologie/statistique pour réaliser l'étude d'intérêt Le cas échéant, 0,2 ETP chargé de mission sera a ajouté pour la réalisation de l'étude sociale/statistique	25 000€ environ AMO pour élaborer le diagnostic et coordonner la mise en œuvre opérationnelle de jardins partagés A ceci s'ajoute, la réalisation d'ateliers (2 fois par an et par commune) : 2 000 à 3 000 €/an. Le coût total dépend surtout : du nombre d'ateliers organisés et du nombre de projets de jardins partagés qui seront réalisés. 10 000€ pour la mise en place du site phare. Le budget pour le projet test pourra être différent selon la taille du site choisis ou encore selon son état
C	0,2 ETP chargé de mission pour les réunions d'information (4) et le suivi de l'étude de gisement 0,1 ETP chargé de mission pour le lancement de l'AAP	- 10 000 € environ pour l'étude de gisements (subventions ADEME et/ou Région mobilisables) - Financements complémentaires pour l'AAP : ADEME et Région

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre d'animations réalisées *Taux de participation aux animations
B	*Nombre d'ateliers de concertation avec la population réalisés *Nombre de jardins partagés en projets *Nombre de jardins partagés réalisés
C	*Nombre de réunions d'information organisées *Nombre de projets lauréats à l'AAP

Programme d'actions Climat Air Energie de la
 Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant



N° de l'action : FA-15

Intitulé de l'action

Encourager et donner de la visibilité à l'agriculture locale

Orientation

8 - Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires

Enjeux

Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

Les émissions de gaz à effet de serre liées au système agricole et alimentaire représentent 182 519 tCO₂e. Elles constituent près de 18 % de l'empreinte carbone totale du territoire de la CARL et regroupent : les émissions liées à la production agricole sur le territoire (fertilisants, déjections animales, travail des sols, etc.) et aux consommations d'énergie ; les émissions liées au système alimentaire (via notamment les étapes de fabrication, mais également les étapes de gestion en fin de vie). Au-delà de l'empreinte carbone, les systèmes agricole et alimentaire impactent significativement la ressource en eau, les sols, l'air, la biodiversité et la santé humaine.

Aussi, développer l'alimentation locale sur le territoire doit également s'accompagner de l'émergence d'une agriculture plus durable, résiliente face au changement climatique. Dans ce sens, la CARL peut se fixer des engagements concernant l'impact Climat-Air-Energie de l'agriculture locale.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. Construire un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour soutenir une politique agricole durable de proximité : vision globale du système agricole et alimentaire du territoire intercommunautaire.

Les projets alimentaires territoriaux sont prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art. 39). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales entre acteurs du territoire pour répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation :

*Enjeux environnementaux : développement de la consommation de proximité et de qualité, valorisation des modes de production agroécologiques, préservation des ressources et paysages, etc.

*Enjeux sociaux : éducation à l'alimentation, création de liens, valorisation du patrimoine, etc.

*Enjeux économiques : structuration des filières territoriales, rapprochement de l'offre et de la demande, contribution à l'installation d'agriculteurs, etc.

- A.1. Rechercher une étude déjà réalisée par la DAAF, Chambre d'Agriculture ou INSEE permettant d'avoir accès à un diagnostic/état des lieux des filières agricoles, de transformation, de distribution et de commercialisation sur le territoire de la CARL. Les données suivantes permettraient d'avoir une meilleure vision de ce qui se fait sur le territoire : **les principaux acteurs, les actions déjà mise en œuvre dans le sens de la relocalisation de l'alimentation.** La DAAF et le Conseil Départemental peuvent à cette étape être d'une aide précieuse pour la mise en relation avec les différents acteurs du territoire.

Une étude sur le gaspillage alimentaire réalisée par le Conseil Départemental va être transmise à la CARL et regroupera potentiellement les informations recherchées.

- A.2. Réaliser une étude (ou capitaliser des données existantes) sur les habitudes de consommation des habitants du territoire intercommunautaire (et élargir l'étude aux hôtels et gîtes), sur la qualité recherchée et l'intérêt porté ou non à une relocalisation de l'alimentation.

L'objectif étant de pouvoir répondre à la question : Quelles sont les quantités à produire pour répondre aux attentes de consommation des habitants ?

- A.3. Définir, en concertation avec les acteurs identifiés, les **modalités et actions à inscrire au PAT**, pour la création d'une filière en circuits courts.

Exemple d'action pouvant être intégrée : Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire en faisant connaître les producteurs situés sur le territoire de la CARL via la création d'une plateforme de vente en ligne, avec service de livraison/point de vente en commune.

- A.4. Organiser l'intégration ou la création d'un Marché d'Intérêt Régional (MIR).

B. Créer et animer un label bio et/ou local garantissant la production sur le territoire de la CARL des produits agro-transformés.

Cette action s'inscrirait notamment dans le cadre du PAT (cf. tâche A, étape A.3)

C. Agir sur l'impact environnemental de la production agricole : travailler en concertation avec les agriculteurs pour se diriger vers une agriculture plus durable (biologique ou non).

- C.1. Réaliser un diagnostic/état des lieux des filières agricoles, de transformation, de distribution et de commercialisation sur le territoire de la CARL (**cf. étape A**) comprenant :
 - *un volet chiffré sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques ;
 - *un volet qualitatif sur les attentes, pratiques et natures des activités agricoles pour évaluer leur vulnérabilité au changement climatique.
- C.2. Encourager les producteurs agricoles à réduire leur dépendance aux produits phytopharmaceutiques sans réduire leurs rendements de production via une campagne de sensibilisation aux pratiques économes en pesticides. *Cette campagne pourra notamment être menée en collaboration avec les associations locales, en allant à la rencontre de chaque producteur identifié sur le territoire.*
- C.3. Mettre à disposition des terres à un panel de porteurs de projets exemplaires en la matière afin de créer un espace-test : vitrine des ambitions de la CARL en termes de transition écologique du secteur agricole.
 - *Identifier les terres pouvant être mises à disposition ;
 - *Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt et/ou un Appel à Projet dont les modalités de sélection sont à déterminer.
- C.4. Développer le réseau d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).
 - *Faire connaître le principe de l'AMAP aux agriculteurs maraîchers du territoire. L'agriculture maraîchère des Grands-Fonds sera notamment redynamisée grâce à ce principe (en lien avec la tâche B de la fiche action 16).
 - *Faire connaître le réseau d'AMAP aux habitants du territoire. Une cartographie en ligne pourra être créée afin de les géolocaliser (lien avec la fiche action FA-9, étape C).

D. Préserver et aménager les terres agricoles en vue de conserver une capacité de production raisonnable à l'échelle de la CARL. La planification territoriale, par son rôle de préservation des lieux de production de denrées alimentaires, peut permettre d'orienter les usages des sols et les procédés agronomiques.

- D.1. Réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT, lien avec la fiche action n°5 - tâche A).
- D.2. Etablir une protection réglementaire, au travers du SCoT et des PLU, des espaces agricoles et naturels périurbains.
Il sera notamment intégré aux documents de planification territoriale le fait de boiser les zones non constructibles pour encourager le rétablissement des zones naturelles.
- D.3. Etablir un plan d'actions sur ces espaces protégés, centré sur l'alimentation locale, au titre de la compétence de la CARL en matière de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PEAN). Ce plan d'actions viendra notamment alimenter le PAT (cf. tâche A).

E. Travailler sur les possibilités de diversification des cultures locales avec les agriculteurs et l'INRA pour répondre aux besoins du territoire (besoins identifiés lors de la construction du Projet Alimentaire Territorial). Aussi, les actions émergeant de cette étape viendront alimenter le PAT (cf. tâche A).

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X			
A.1	X					
A.2	X					
A.3	X	X				
A.4	X	X	X			
B	X	X				
C	X	X	X			
C.1	X					
C.2	X					
C.3	X	X	X			
C.4	X	X	X			
D	X	X	X			

D.1	X	X	X		
D.2	X	X	X		
D.3		X	X		
E	X	X	X		

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

Agriculteurs, producteurs	Région Guadeloupe	DAAF
Chambre d'Agriculture	Associations	Entreprises/coopératives de transformation, distribution, commercialisation
Société civile	INRA	

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne	Moyens matériels/financiers
A	0,5 ETP chargé de mission	Fonds européens mobilisables, AAP du PNA (Programme National pour l'Alimentation), FEADER (initiative LEADER), ...
B	0,2 ETP chargé de mission	
C	0,6 ETP chargé de mission	10 000€ environ pour le diagnostic d'état des lieux des filières 2000€ par an pour la campagne de sensibilisation si elle est réalisée en partenariat avec les associations locales La DAAF, la Région (FEADER) ou encore l'ADEME pourrait ajouter des financements complémentaires à l'AMI/AAP
D	0,3 ETP chargé de mission	
E	0,1 ETP chargé de mission	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Mise en place du PAT *Nombre de producteurs et artisans sur le MIR
B	*Nombre de produits labellisés *Nombre d'agriculteurs intégrés dans la démarche
C	*Nombre de réunions de sensibilisation réalisées *Nombre de projets lauréats à l'AMI/AAP *Nombre d'AMAP sur le territoire
D	*Part des espaces identifiés "à enjeux" et intégrés à une trame verte et bleu (en %, calculé sur la surface) *Part des espaces identifiés "à enjeux" et couverts par une mesure de protection réglementaire (en %, calculé sur la surface) *Part des espaces identifiés "à enjeux" et faisant l'effet de mesures de gestion durable/écologique (en %, calculé sur la surface)
E	*Nombre de solutions de diversification identifiées *Nombre de solutions de diversification mises en place

Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant



N° de l'action : FA-16

Intitulé de l'action

S'adapter au changement climatique en préservant les milieux naturels du territoire de la CARL voire en créant de nouveaux espaces

Orientation

9 - Adapter le territoire au changement climatique

Enjeux

Redonner une place aux milieux naturels et veiller à leur préservation

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

La lutte contre le changement climatique passe par deux actions complémentaires : l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre d'une part et l'adaptation aux conséquences d'ores et déjà observables du changement climatique ainsi que celles à venir d'autre part. C'est sur ce second point que porte l'**orientation stratégique 9** qui est traitée dans cette fiche action.

Le territoire de la CARL comporte plusieurs entités naturelles distinctes sur son territoire :

- Les Grands-Fonds, relief et paysage unique en Guadeloupe, ancien grenier de l'île, particulièrement soumis aux inondations et mouvements de terrains ;
- La bande littorale qui concentre trois des communes les plus touristiques du territoire, dont la biodiversité subit une forte pression anthropique et qui est particulièrement sujette aux submersions marines et à l'érosion littorale ;
- Les îlets de Petite-Terre et du Gosier dont la richesse en biodiversité est à préserver, ainsi que l'île de la Désirade, avec la problématique de la double insularité et donc de la continuité territoriale. Face à ce constat, il est clair que les mesures à adopter pour adapter le territoire au changement climatique et pour préserver les milieux naturels seront différentes selon l'entité concernée. Cependant, deux grands enjeux se distinguent :
- Premièrement, la nécessité de redonner une place aux milieux naturels en veillant à leur préservation ;
- Deuxièmement, la nécessité d'informer et de sensibiliser la population sur ces enjeux.

Cette fiche action s'intéresse au premier enjeu : la préservation des milieux naturels irremplaçables en termes de services rendus pour la protection du littoral, la gestion des eaux pluviales, le ressenti des fortes chaleurs, leur rôle de nurserie pour les juvéniles et autres services indispensables à un territoire durable.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. Redonner une place à la biodiversité.

- A.1. Adhérer et mettre en œuvre le programme « Villes de Noé » qui apporte une méthodologie et des outils prêts à l'emploi aux collectivités territoriales, leur permettant d'avoir une vision globale, transversale et cohérente de leurs enjeux biodiversité.

Il donne des moyens concrets aux professionnels de l'aménagement, élus ou techniciens, pour restaurer la biodiversité ordinaire et reconnecter les citoyens à la biodiversité de proximité.

L'association Noé porte la vision de territoires urbains accueillants pour la biodiversité, permettant à l'Homme de s'épanouir dans un environnement économiquement performant, lieu de bien-être et de lien social.

Ce programme est reconnu par le Ministère de l'Écologie comme un engagement pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020. Plus d'information sur : <http://noe.org/restaurer/programme/villes-de-noe/>

- A.2. En lien avec le Plan Paysage des Grands-Fonds (PPGF), créer un statut spécial pour les Grands-Fonds de type Réseau Ecologique des DOM (REDOM) afin de promouvoir une utilisation raisonnée de l'espace naturel en tenant compte des usages humains. Ce réseau est une opportunité pour protéger des espaces jusque-là non protégés ou à protection faible. À titre d'exemple, la démarche REDOM est déclinée en trois phases successives :

*Phase I : méthode d'identification des espèces et habitats dont la conservation présente un intérêt particulier ;

*Phase II : déterminer les zones les plus intéressantes au regard de la présence et de la conservation des espèces et habitats précédemment identifiés (zones d'intérêt particulier), en prenant notamment en compte les notions de continuité et fonctionnalité écologiques ;

*Phase III : identification des sites pressentis pour intégrer un réseau écologique, à partir des zones d'intérêt particulier déterminées au cours de la phase II, et contribuer à la détermination des modalités de préservation les plus appropriées.

B. En lien avec le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et la FA-15 (action E), encourager l'agriculture maraîchère dans les Grands-Fonds afin de faciliter les rencontres entre producteurs et consommateurs tout en veillant à utiliser des cultures compatibles avec le risque inondation.

Ceci afin de tendre vers des techniques agricoles respectueuses des sols et des milieux (permaculture, agroforesterie, etc.) ne favorisant pas la disparition du couvert végétal et donc l'érosion des sols.

Plus d'information dans le guide à destination des acteurs locaux concernant "La prise en compte de l'activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d'inondation" : <https://agriculture.gouv.fr/activite-agricole-prise-en-compte-dans-la-prevention-des-inondations>. Le guide est en 3 parties :

**Partie 1 - Connaissances à partager en matière de gestion des inondations, notamment sur les contributions de l'activité agricole et des espaces naturels en la matière ;*

**Partie 2 - Clés de réussite identifiées dans les retours d'expérience pour associer et prendre en compte l'ensemble des enjeux, des objectifs, des contraintes, dans un climat de confiance ;*

**Partie 3 - Boîte à outils de différentes natures pouvant concourir à la mise en œuvre du volet agricole d'un projet de gestion des inondations.*

Le but est de porter cet enjeu afin qu'il soit pleinement intégré dans le PAPI.

B*. Pour aller plus loin, la CARL pourra créer une ferme intercommunale au cœur des Grands-Fonds. Cette ferme pourrait être localisée près du centre d'interprétation (voir action D de la fiche action 17). Elle sera le lieu idéal pour organiser des actions d'information autour d'ateliers-conseils sur les jardins créoles ou encore des sessions de sensibilisation des plus jeunes (un partenariat avec le rectorat pourra être mis en place).

C. En lien avec l'étude sur la stratégie d'aménagement et de développement de la frange littorale, veiller à la protection des espaces naturels littoraux.

- C.1. Revégétaliser les plages avec des espèces fixatrices de sable puis si nécessaire labelliser des zones naturelles "tests" pour conserver la bande littorale naturelle, lutter contre l'érosion et créer des zones sur le territoire clairement identifiées pour des activités natures. Tout cela en veillant à utiliser des techniques de ramassage des sargasses moins invasives afin de limiter également le ramassage d'une grande quantité de sable.

- C.2. Mieux maîtriser les flux sur les îlets en adoptant des statuts juridiques adaptés en fonction des usages et/ou en contrôlant de manière régulière le respect des règles mises en place dans les plans de gestion du Conservatoire du Littoral. Le but ici est de s'interroger sur la possibilité d'accroître la protection de ces espaces soit en passant par le statut juridique soit en augmentant et/ou améliorant le contrôle du respect des règles établis.

-C.3. Afin d'identifier les secteurs à enjeux soumis à une forte pression, réaliser un inventaire des constructions illégales en zone littorale et/ou collecter l'information déjà existante auprès des communes membres voire auprès d'autres acteurs étatiques (Agence des 50 pas géométrique). Echanger avec ces acteurs sur les marges de manœuvre de la CARL permettant de faciliter la résolution de ces situations.

-C.4. Assurer le suivi du diagnostic des stations d'épuration réalisé par l'ARS et de la mise en place des solutions correctrices nécessaires afin de veiller à la préservation des espaces littoraux. La qualité des eaux rejetées constitue une pression non négligeable sur l'état de santé des récifs coralliens altérant leur résilience au changement climatique.

D. Afin de diminuer la pression touristique et de préserver les milieux naturels, adapter la stratégie de développement touristique.

- D.1. Réaliser un benchmark des retours d'expérience sur l'aménagement du littoral et les autres options touristiques. Pour ce faire, des rencontres avec différents acteurs, notamment l'OTI ou encore le CCI-IG, seront organisés.
- D.2. Mesurer l'impact d'une augmentation de la population touristique sur la CARL (en nuitée et en passage).
- D.3. Identifier les niveaux de pression pour qualifier les équipements et modes de gestion associés. Cette étape permettra de prioriser les sites à exposer et ceux à protéger de façon à maîtriser l'offre de services. À terme un nouveau modèle de développement pourra être proposé afin de coupler les enjeux du PCAET et le développement touristique.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A		X	X	X	X	
A1		X	X			
A2				X	X	
B	X	X	X			
B*			X	X		
C	X	X	X	X	X	X
C1	X	X	X	X	X	X
C2	X	X	X	X	X	X
C3	X	X				
C4	X	X	X	X		
D	X	X				
D1	X					
D2	X					
D3		X				

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

Communes membres	Conservatoire du littoral	GPMG
Associations env (Association Noé)	SIAEAG	OTI
Banque des territoires	Chambre d'agriculture	DAAT (Dir Anim et Attrac Terr)

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne (temps cadre)	Moyens matériels/financiers
A	0,4 ETP chargé de mission	
B	0,2 ETP chargé de mission (voire plus si réalisation de l'action complémentaire)	
C	0,5 ETP chargé de mission	Le budget de cette tâche dépend du nombre de sites à revégétaliser, des financements complémentaires pourraient être obtenus via la CDC biodiversité
D	0,3 ETP chargé de mission	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Surface de zones de natures en ville (ha)
B	*Surface des zones agricoles (ha)
C	*Nombre de plages revégétalisées (surfaces)
D	*Nombre de paramètres étudiés dans l'étude d'impact

Programme d'actions Climat Air Energie de la
Communauté d'Agglomération de la Riviera du
Levant



N° de l'action : FA-17

Intitulé de l'action

Susciter un changement de perception des espaces naturels afin de limiter les pressions sur l'environnement

Orientation

9 - Adapter le territoire au changement climatique

Enjeux

Sensibiliser, informer et impliquer la population dans l'adaptation au changement climatique

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

La lutte contre le changement climatique passe par deux actions complémentaires : l'atténuation de nos émissions de gaz à effet de serre d'une part et l'adaptation aux conséquences d'ores et déjà observables du changement climatique ainsi que celles à venir d'autre part. C'est sur ce second point que porte l'**orientation stratégique 9** qui est traitée dans cette fiche action.

Le territoire de la CARL comporte plusieurs entités naturelles distinctes sur son territoire :

- Les Grands-Fonds, relief et paysage unique en Guadeloupe, ancien grenier de l'île, particulièrement soumis aux inondations et mouvements de terrains ;
- La bande littorale qui concentre trois des communes les plus touristiques du territoire, dont la biodiversité subit une forte pression anthropique et qui est particulièrement sujette aux submersions marines et à l'érosion littorale ;
- Les îlets de Petite-Terre et du Gosier dont la richesse en biodiversité est à préserver, ainsi que l'île de la Désirade, avec la problématique de la double insularité et donc de la continuité territoriale.

Face à ce constat, il est clair que les réponses mesures à adopter pour adapter le territoire au changement climatique et pour préserver les milieux naturels seront différentes selon l'entité concernée. Cependant, deux grands enjeux se distinguent :

- Premièrement, la nécessité de redonner une place aux milieux naturels en veillant à leur préservation ;
- Deuxièmement, la nécessité d'informer et de sensibiliser et d'informer la population sur ces enjeux.

Cette fiche action s'intéresse au second enjeu concernant la sensibilisation de la population à la préservation de son territoire. Certains comportements préjudiciables sont parfois dus à une méconnaissance des bonnes pratiques et/ou à un désintérêt sur le sujet. L'enjeu est donc de rendre accessible l'information, de provoquer l'intérêt et l'adhésion à cette façon de voir et de vivre avec son environnement.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. En lien avec le PPGF (Plan Paysage des Grands-Fonds) et l'étude sur la stratégie d'aménagement et de développement de la frange littorale, créer deux référentiels de bonnes pratiques à destination des entreprises, institutions, aménageurs et administrés.

Ceux-ci concerneront l'urbanisme, la construction, la prise en compte des risques, les normes, etc. sur la zone des Grands-Fonds (l'équipe projet devrait également comporter des représentants des communes et agglomérations concernées et limitrophes de la CARL) et sur la zone littorale dont les enjeux et pressions diffèrent.

- A.1. Rédaction du cahier des charges pour la réalisation des guides référentiels et lancement du marché.
- A.2. Suivi de la prestation.
- A.3. Mise à disposition des guides référentiels dans les différentes communes concernées et au siège de la CARL, la version numérique des guides sera mise en ligne sur le site internet de la CARL. Une distribution en porte-à-porte est recommandée ainsi qu'une transmission systématique pour tout nouveau permis de construire.

B. Afin d'avoir une culture partagée au sein des communes membres de la CARL, mettre en place des espaces et moments d'échanges d'informations.

- B.1. Dans un premier temps, former les services d'urbanisme et de gestion des risques naturels des communes aux enjeux, principes et actions du PCAET. Cette formation pourra également servir de support de diffusion et d'échange autour des référentiels de bonnes pratiques (action A).
- B.2. Dans un second temps, engager une concertation avec les communes membres afin de réfléchir à une bonne intégration de ces principes au sein des PLU (hauteur des constructions, surélévation, polarités urbaines/secondaires en vue de préserver les espaces naturels, seuil maximal d'imperméabilisation des sols pour tout projet d'aménagement de construction, de rénovation ou d'agrandissement sur le territoire, etc.).
- B.3. Afin d'améliorer la transversalité des études lancées par les communes et l'agglomération, créer une plateforme interne de dépôt des études et veiller à son alimentation en informant massivement de son existence. Les données devront également être rendues publiques.

C. Afin de limiter les risques et nuisances liés à la mauvaise gestion des eaux pluviales, réaliser un schéma directeur des eaux pluviales.

Cette action est programmée dans le cadre du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) et portée par les intercommunalités de la CARL, de Cap Excellence et de la CANGT.

D. Valoriser les sentiers pédestres et créer un centre d'interprétation dans les Grands-Fonds pour améliorer l'attractivité et la connaissance de cette partie du territoire.

Ces lieux pourront faire l'objet d'animations lors des journées du patrimoine.

- D.1. Un état des lieux des sentiers pédestres sera réalisé avec les associations de marcheurs et en concertation avec les résidents pour assurer leur adhésion en vue de garantir l'accessibilité des sites. Cet état des lieux permettra de mettre en avant les travaux à réaliser en matière d'aménagement, d'entretien, de signalisation et de communication sur ces sentiers.
- D.2. Afin d'informer et sensibiliser sur les particularités et la fragilité des Grands-Fonds, réaliser un centre d'interprétation au sein de la zone REDOM (si elle est mise en place, cf. action A de la fiche action 16) ou, à défaut, trouver un terrain adapté au centre des Grands-Fonds afin d'en faire un point d'information (sur l'écologie, la géologie, la culture).

Il pourrait par exemple y avoir une case témoin pour sensibiliser sur les bonnes pratiques en matière de maîtrise de l'énergie, des lectures paysagères, un jardin créole, etc. Ce lieu serait ouvert aux visiteurs et aux écoles notamment.

E. Sensibiliser la population touristique et résidente à la préservation des milieux naturels et à leur occupation raisonnée.

- E.1. Mettre en place une cartographie en ligne (SIG) présentant par exemple les espaces sensibles, ceux qui ont été réaménagés, le détail des plages accessibles au public, celles faisant l'objet d'une restriction d'accès (en précisant la cause) et celles qui sont interdites...
 - E.2. Créer et installer des panneaux de sensibilisation dans les secteurs remarquables du territoire (plages, mares, points de vue, etc.). Ces secteurs remarquables auront été identifiés durant la réalisation des études du PPGF (Plan Paysage des Grands-Fonds) et de la stratégie d'aménagement et de développement de la frange littorale (actuellement en cours d'élaboration)
- Certains panneaux d'informations pourront être réalisés dans le cadre d'un partenariat avec des écoles des communes concernées afin d'intégrer les plus jeunes à la démarche.*

CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A1	X					
A2		X				
A3			X	X	X	X
B	X	X	X	X	X	X
B1	X	X				
B2		X	X			
B3	X	X	X	X	X	X
C	X	X				
D	X	X	X	X		
D1	X	X				

D2			X	X		
E	X	X	X	X	X	X
E1	X	X	X			
E2			X	X	X	X

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

Communes membres	CAUE	ADEME
Ecoles	OTI	Cap Excellence
DAAT (Dir Anim et Attrac Terr)	DAM (Dir Amé et Mob)	CANGT

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne (temps cadre)	Moyens matériels/financiers
A	0,2 ETP chargé de mission	AMO pour la rédaction des guides (environ 10 000€ par guide)
B	0,5 ETP chargé de mission	
C	0,2 ETP chargé de mission	Environ 200 000€ mais possibilité d'avoir des financements de l'Office de l'Eau
D	0,3 ETP chargé de mission	Le budget dépendra de l'ampleur des travaux à réaliser pour aménager le centre d'interprétation
E	0,5 ETP chargé de communication 0,2 ETP chargé de mission	Le budget dépendra du nombre de panneaux réalisés et installés sur sites

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre de guide réalisés
B	*Nombre de "formations au PCAET" réalisées *Nombre d'étude mis en ligne sur la plateforme d'échanges
C	*Réalisation effective du schéma directeur
D	*Nombre de sentiers pédestres officiels
E	*Nombre de panneaux de sensibilisation installés

Programme d'actions Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant



N° de l'action : FA-18

Intitulé de l'action

Faire de la double insularité un vecteur d'innovation sur l'île de la Désirade

Orientation

10 - La Désirade, laboratoire de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du développement durable

Enjeux

Proposer un modèle de développement adapté au contexte particulier de l'île de la Désirade

CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ACTION

La Désirade, « île aux belles pierres, balayée par les vents » est la pointe orientale de l'archipel guadeloupéen. Elle est séparée de la Pointe des Châteaux par un canal de 10 kilomètres. Le calcaire de forme allongée, la Désirade se compose essentiellement d'un vaste plateau incliné vers le nord-ouest culminant à 317 mètres, dont les côtes sont bordées au nord par de très hautes falaises et, au sud, d'une mince plaine littorale. Cette dernière est bordée de longues plages sableuses protégées des effets de la houle par des récifs coralliens, où se concentrent l'urbanisation, le réseau routier et l'activité économique. L'île est riche en biodiversité, aussi bien faunistique que floristique. Les milieux naturels diversifiés y sont assez bien préservés.

La pression foncière liée à l'urbanisation est faible sur l'île de la Désirade. Le cantonnement du bâti sur la frange de la plaine littorale lui confère un impact visuel limité. Aujourd'hui quasiment disparue, l'activité agricole de l'île se réduit essentiellement à l'élevage de caprins en plaine et sur les piémonts du relief. Cependant, dans certains secteurs, le surpâturage des cabris fait peser une menace réelle sur les milieux naturels.

De par sa taille, son organisation et le contexte de double insularité, l'île est le territoire idéal pour innover et proposer un nouveau modèle de développement. D'ores et déjà autonome en termes de production d'électricité, la Désirade produit plus qu'elle ne consomme, l'île pourrait également aller plus loin sur d'autres sujets, c'est pourquoi une **orientation stratégique (n°10)** spécifique à la Désirade a été définie.

Précis de lecture : Cette fiche action n'est pas la seule qui concerne la commune de la Désirade, l'ensemble des fiches actions (lorsque cela est possible) est voué à être également appliqué sur l'île. Cette orientation stratégique a pour but de mettre en lumière le contexte et les opportunités particulières de l'île de la Désirade.

DESCRIPTIF DES PRINCIPALES ETAPES DE L'ACTION

A. Montrer par l'exemple les opportunités liées au développement durable.

- A.1. Faire de la Désirade une référence en matière de gestion des espaces naturels via une labellisation Espace Naturel Sensible (Natura 2000 par exemple) ou encore la réalisation d'un plan de gestion des espaces naturels. Ceci afin de : limiter les effets du changement climatique, mettre en lumière les pressions subies par les milieux naturels et les actions à mettre en œuvre dans un second temps pour limiter ces pressions.

**Un guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels est disponible en ligne (<http://ct88.espaces-naturels.fr/>).*

**Les espaces naturels sensibles (ENS) constituent un réseau de sites naturels remarquables d'un point de vue écologique (faune, flore, milieux), géologique et/ou paysager. Le Département est en cours de réalisation de cette cartographie.*

**Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Pour plus d'informations : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1#e0>*

- A.2. En lien avec l'action C de la FA-12, réaliser une campagne de communication (vidéos, diffusions TV, etc.) donnant la parole à des familles ayant déjà fait des démarches pour la mise en place d'énergies renouvelables.

- A.3. En lien avec l'action C de cette fiche action, mettre en avant sur le site internet de la commune les acteurs du tourisme engagés dans une démarche de tourisme durable (hébergements, restaurants, artisanat local) mais également les activités écotouristiques proposées (circuits de randonnées pédestres et cyclables, etc.).

B. Optimiser les besoins de déplacements.

- B.1. Veiller au maintien de la continuité territoriale en proposant une offre de transport adaptée aux besoins des désiradiens (fréquence des navettes maritimes, accessibilité du port, etc.).

- B.2. En lien avec l'action C de la FA-5, mettre en place un espace de coworking équipé des moyens de communication adaptés (NTI, Téléphone, internet) et de pointeuses / badgeuses permettant d'optimiser le nombre de déplacements de certains salariés vers la Grande-Terre.

C. Faire de la Désirade une île exemplaire en matière d'écotourisme (en lien avec la FA-5).

- C.1. Labelliser "Pavillon Bleu" au moins une des plages de la Désirade. Pour ce faire, il sera nécessaire de mettre en place les infrastructures/événements nécessaires afin de répondre aux critères impératifs de la labellisation. Les critères du Pavillon Bleu sont regroupés en grandes familles : éducation à l'environnement, gestion de l'eau, gestion des déchets et environnement général.

Se rendre sur une plage Pavillon Bleu signifie choisir un site disposant d'un certain nombre d'équipements permettant de minimiser les impacts de la fréquentation touristique. Des poubelles de tri sont à disposition pour trier les déchets et la présence de sanitaires permet de garder une eau de baignade de qualité. La sécurité et l'accessibilité à la baignade pour tous sont également prises en compte, tout comme l'information sur la qualité de l'eau de baignade et sur la faune et la flore locales. Les communes engagées dans le label organisent tout au long de l'année, et particulièrement pendant la saison touristique, des activités de sensibilisation à l'environnement sous différentes formes. L'ensemble des sites labellisés Pavillon Bleu sont soumis à une visite de contrôle afin de vérifier que tous les critères de labellisation sont bien respectés. Pour plus d'informations :

<https://www.pavillonbleu.org/>

- C.2. Réaliser une campagne de communication adaptée et/ou aller rencontrer chaque structure présente sur l'île pour inciter les hôtels, gîtes et propriétaires de meublés de tourisme à entrer dans des démarches d'affichage environnemental et/ou de labellisation environnementale (Ecolabel Européen ou Clef Verte).

Ces démarches permettent de diminuer les charges d'exploitation, d'anticiper les futures réglementations mais également de préserver les ressources et le patrimoine naturel et culturel tout en fédérant les équipes autour d'un projet porteur de sens permettant de sensibiliser et de fidéliser les clients et collaborateurs.

- C.3. En complément de l'action C.2, inciter les restaurants à candidater à une labellisation Clef Verte. Ce label est un label environnemental international pour l'hébergement touristique et la restauration. Le jury demande un suivi des améliorations des candidats et lauréats.

*Lorsqu'un restaurant souhaite se voir décerner le label Clef Verte, il remplit un dossier en ligne comprenant notamment la grille de critères correspondant à son activité. Il fournit également des attestations.

*Chaque nouveau candidat est contrôlé par un auditeur conseil du label Clef Verte qui se rend dans l'établissement pour valider/invalidier les réponses fournies et pour apporter des conseils pour la mise en œuvre des points manquants.

*Les critères couvrent différents champs de la gestion environnementale : sensibilisation à l'environnement, politique environnementale, gestion des flux (eau et énergie), gestion des déchets, achats responsables et cadre de vie.

*L'établissement est ensuite accompagné par l'équipe Clef Verte pour faire progresser sa démarche et présenter un dossier le plus qualitatif possible au Jury de fin d'année qui statuera sur l'obtention du label au regard des éléments fournis. *Le label Clef Verte dans le monde est le plus souvent connu sous l'appellation Green Key International ou Green Key Global. Pour plus d'informations :*

<https://www.laclefverte.org/>

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	X	X	X	X	X	X
A1		X	X	X		
A2	X					
A3				X	X	X
B	X	X	X	X	X	X
B1	X	X	X	X	X	X
B2		X	X			
C	X	X	X	X	X	X
C1	X	X				
C2		X	X	X		
C3				X	X	X

GOVERNANCE

Porteur(s) / Référent(s) de l'action	Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)
---	---

Partenaires internes et externes à associer

ADEME	OTI	Restaurants
Hébergements touristiques	Commune	CCI IG
DAM (Dir Amé et Mob)	DAAT (Dir Anim et Attrac Terr)	DEC (Dir Dév Eco)

MOYENS A MOBILISER

Tâches	Moyens humains en interne (temps cadre)	Moyens matériels/financiers
A	0,5 ETP chargé de mission 0,2 ETP chargé de communication	La réalisation d'un plan de gestion peut être internalisée ou externalisée via un AMO (environ 50 000€)
B	0,5 ETP chargé de mission pour la réalisation et l'animation du lieux	À titre indicatif, la ville de Paris dans le cadre de son budget participatif a accompagné 19 espaces de coworking pour 2 millions d'euros soit environ 100 000€ par espace
C	0,4 ETP chargé de mission 0,2 ETP chargé de communication	Frais de participations offerts la première année (Pavillon Bleu)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

A	*Nombre de plans de gestion réalisé *Nombre d'articles et de spots "Ils l'ont fait" réalisés *Nombre de vues de la campagne "Ils l'ont fait"
B	*Nombre d'espaces de coworking mis en place *Nombre de jours où le port est inaccessible
C	*Nombre de plages labellisées "Pavillon Bleu" *Nombre d'hébergements ayant mis en place l'affichage environnementale *Nombre d'hébergements labellisés "Clef Verte" ou "Ecolabel européen" *Nombre de restaurants labellisés "Clef Verte"